

*Les Actes
du 137^e
congrès*

DU CONSEIL NATIONAL
DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX
DE COMMERCE

jeudi 11 & vendredi 12 septembre

2025



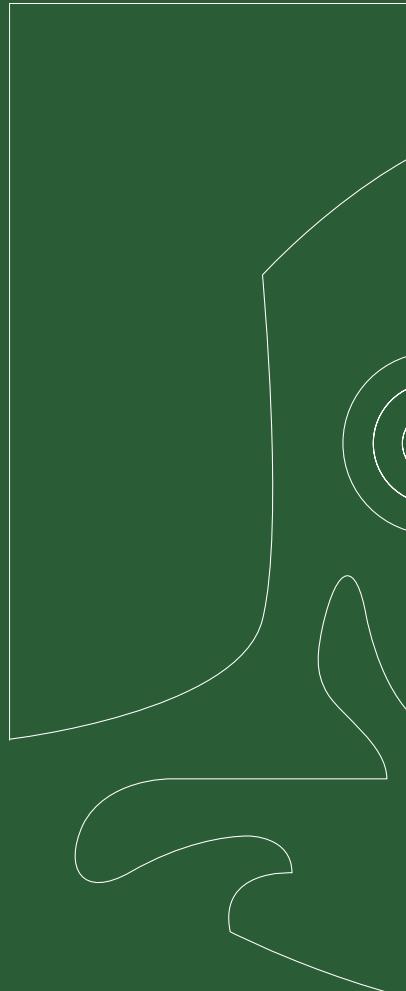
CONSEIL NATIONAL
DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

Les Actes
du 137^e
congrès

jeudi 11 & vendredi 12 septembre

2025

*Les greffiers des tribunaux de commerce
sont des entrepreneurs du service
public et des professionnels du droit.
Ils apportent leur savoir-faire et leurs
compétences au service d'une justice
commerciale accessible, fiable
et efficace. Ils mettent tout en oeuvre
pour faciliter la compétitivité et la
croissance.*



SOMMAIRE

*Les Actes
du 137^e
congrès*

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	10
ÉDITORIAL DE VICTOR GENESTE - président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce	
CHAPITRE 2	11
PROGRAMME DU 137 ^e CONGRÈS	
CHAPITRE 3	15
INTERVENTION DE BIENVENUE - Accueil et animation de la journée par Christophe HAZARD, secrétaire général du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce	
CHAPITRE 4	19
DISCOURS D'ACCUEIL - Anick FABRE, Frédéric MONSEGU et Denis GIUSEPPIN, greffiers associés du tribunal de commerce de Toulouse	
CHAPITRE 5	25
DISCOURS INTRODUCTIF Victor GENESTE, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce	
CHAPITRE 6	31
COMPRENDRE SON CERVEAU : FENÊTRE SUR L'INTELLIGENCE HUMAINE Yves AGID, professeur émérite de neurologie et de biologie cellulaire à l'Université Pierre et Marie Curie, membre de l'académie des sciences, fondateur de l'institut du cerveau (ICM), auteur du livre "L'homme cérébral"	
CHAPITRE 7	43
L'IA : CE QU'ELLE VA APPORTER, CE QU'ELLE NE FERA JAMAIS Philippe DEWOST, titulaire d'un MBA du collège des ingénieurs, ingénieur en chef du Corps des mines. Cofondateur de Wanadoo	
CHAPITRE 8	57
DISCOURS DE REMISE DU PRIX DES MASTERS 2025	
CHAPITRE 9	63
TABLE RONDE : Regards croisés sur les usages de l'IA par les professions juridiques Maître Thomas LYON-CAEN, président de l'Ordre national des avocats aux Conseils, Maître François-Charles	

DESPRAT, président du Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires, Maître Victor GENESTE, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, Monsieur Michel PESLIER, président de la Conférence générale des juges consulaires de France, Maître Benoit SANTOIRE, président de la Chambre nationale des commissaires de justice, Maître Bertrand SAVOURÉ, président du Conseil supérieur du notariat

CHAPITRE 10**81****TABLE RONDE : Efficacité, régulation & éthique**

Monsieur Alexandre de BOSSCHÈRE, secrétaire général adjoint du ministère de la Justice, Monsieur Thomas DAUTIEU, directeur de l'accompagnement juridique à la CNIL, Maître Bernard BAILET, président de la FNTC, Maître Dieudonné MPOUKI, président d'Infogreff et greffier associé du tribunal des activités économiques de Paris, Madame Patricia GENDELMAN, membre du conseil d'administration et déléguée de l'association française des juristes d'entreprise (AFJE) et directrice juridique du groupe Pierre FABRE

CHAPITRE 11**97****ALLOCUTION**

Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole

CHAPITRE 12**103****DISCOURS DE CLÔTURE DE VICTOR GENESTE**

Président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

CHAPITRE 13**113****DISCOURS DE CLÔTURE DE VALERIE DELNAUD**

Directrice des affaires civiles et du Sceau

CHAPITRE 14**121****CONCLUSION GÉNÉRALE**

Alexandra CAMINADE, professeur des universités, directeur du master de droit de la propriété intellectuelle à l'université Toulouse Capitole

CHAPITRE 15**129****L'ACTUALITÉ DE LA PROFESSION EN 2025****ET REMISE DES DIPLÔMES AUX LAURÉATS DU CONCOURS 2023****CHAPITRE 16****139****LE CONGRÈS EN IMAGES**



1 ÉDITORIAL



*Les Actes
du 137^e
congrès*

ÉDITORIAL



Victor Geneste

Président du Conseil national des greffiers
des tribunaux de commerce

Le 137^{ème} congrès des greffiers des tribunaux de commerce, consacré à *l'intelligence artificielle et aux greffiers des tribunaux de commerce* marque une étape déterminante pour notre profession. L'IA n'est plus une perspective lointaine : elle transforme déjà nos environnements, nos méthodes et les attentes des entreprises comme de la justice. Elle est également sources d'inquiétudes et de dérives. Face à ces mutations rapides, notre responsabilité est claire : saisir ces opportunités tout en préservant la sécurité juridique, la fiabilité des données et l'équité qui fondent notre mission de service public.

Nos travaux ont montré que l'IA ne remplacera jamais l'expertise humaine du greffier, du juge ou du professionnel du droit, mais qu'elle peut en amplifier la portée. Automatisation de tâches répétitives, analyse renforcée des données, détection de risques : autant de leviers qui ouvriront la voie à un greffe plus réactif, plus lisible et mieux armé pour accompagner la vie économique. Si nous ne pouvons empêcher ces évolutions, il est de notre responsabilité de tout faire pour les contrôler et garantir la souveraineté des données. Les échanges, à l'image de ceux menés avec les présidents des autres ordres nationaux des professions juridiques, ont également souligné l'importance d'un cadre éthique solide, garant d'une IA maîtrisée, transparente et conforme aux principes de justice.

Je remercie l'ensemble des intervenants et participants qui ont contribué à enrichir ce débat essentiel. Les actes de ce congrès en restituent la profondeur et témoignent de notre volonté commune d'avancer avec lucidité, ambition et exigence. Ensemble, nous poursuivrons cette dynamique pour que le greffier de tribunal de commerce demeure un acteur de confiance, alliant innovation et humanité au service des entreprises et de la justice commerciale.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous donne rendez-vous pour le 138^{ème} congrès qui se déroulera à Avignon les 24 et 25 septembre 2026.

PROGRAMME



*Les Actes
du 137^e
congrès*

137^e Congrès National

DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE



VICTOR GENESTE

PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DES GREFFIERS
DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

&

**LES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DES GREFFIERS
DES TRIBUNAUX DE COMMERCE**

VOUS PRIENT DE LEUR FAIRE L'HONNEUR D'ASSISTER
AU CONGRÈS QU'ILS ORGANISENT À TOULOUSE

jeudi 11 & vendredi 12 septembre 2025

sur le thème :

**IA ET GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE,
INNOVER AVEC RESPONSABILITÉ,
AGIR AVEC ÉTHIQUE**

LE PROGRAMME

jeudi 11 septembre

8h30

Accueil des congressistes et des invités
Animation de la journée par Monsieur Christophe Hazard, secrétaire général du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce.

9h15

Bienvenue par Maîtres Anick Fabre, Denis Giuseppin et Frédéric Monsegu, greffiers associés du tribunal de commerce de Toulouse.

9h30

Discours introductif par Maître Victor Geneste, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

10h00

« Comprendre son cerveau : fenêtre sur l'intelligence humaine »

Monsieur Yves Agid, professeur émérite de neurologie et de biologie cellulaire à l'Université Pierre et Marie Curie, membre de l'académie des sciences, fondateur de l'institut du cerveau (ICM), auteur du livre "L'homme cérébral".

10h45

« L'IA : ce qu'elle va apporter et ce qu'elle ne fera jamais »
Monsieur Philippe Dewost, normalien, ingénieur du corps des mines, co-fondateur de wanadoo, auteur du livre "De mémoire vive".

11h30

Remise du prix des Masters 2025.

11h45

Apéritif sur l'espace partenaires.

12h15

Déjeuner.

14h00

Café servi sur l'espace partenaires.

14h30

« Table-ronde : regards croisés sur les usages de l'IA par les professions juridiques »
Maître Thomas Lyon-Caen, président de l'ordre

national des avocats aux Conseils, Maître François-Charles Desprat, président du Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires, Maître Victor Geneste, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, Monsieur Michel Peslier, président de la Conférence générale des juges consulaires de France, Maître Benoit Santoire, président de la Chambre nationale des commissaires de justice, Maître Bertrand Savouré, président du Conseil supérieur du notariat (en cours).

15h15

« Table-ronde : efficacité, régulation & éthique »
Monsieur Alexandre de Bosschère, secrétaire général adjoint du ministère de la justice, Monsieur Thomas Dautieu, directeur de l'accompagnement juridique à la CNIL, Maître Bernard Bailet, président de la FNTC, Maître Dieudonné Mpouki, président d'Infogreff et greffier associé du tribunal des activités économiques de Paris, Madame Patricia Gendelman, membre du conseil d'administration et déléguée de l'association française des juristes d'entreprise (AFJE) et directrice juridique du groupe Pierre Fabre.

16h30

Pause sur l'espace partenaires.

17h00

Conclusion générale par Madame Alexandra Caminade, professeur des universités, directeur du master de droit de la propriété intellectuelle à l'université Toulouse Capitole.

17h20

Allocution de Monsieur Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole.

17h30

Intervention de Maître Victor Geneste, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce.

17h45

Intervention de Valérie Delnaud, Directrice des affaires civiles et du Sceau, ministère de la Justice.





INTERVENTION DE BIENVENUE



*Les Actes
du 137^e
congrès*



INTERVENTION DE BIENVENUE CHRISTOPHE HAZARD

Secrétaire général du Conseil national

Mesdames, Messieurs

C'est avec un plaisir que nous vous accueillons pour ce 137^{ème} congrès des greffiers des tribunaux de commerce qui se tient cette année à Toulouse en région Occitanie.

Au nom de Maître Victor GENESTE, président du Conseil national, des membres du bureau, des délégués des cours d'appel, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue.

Le congrès de Toulouse ne sera pas comme les autres !

Nous avons consacré en 2023 le congrès de Rennes au sujet passionnant de l'identité comme élément essentiel du contrôle du greffier de tribunal de commerce.

L'année dernière à Reims, le sujet de la francophonie avait été le fil rouge de nos échanges mettant en avant la coopération entre les teneurs de registres des pays francophones

Je le disais en introduction, ce 137^{ème} congrès ne sera pas un congrès comme les autres !

Le congrès de Toulouse sera effectivement différent !

Différent pour plusieurs raisons :

- Le sujet de l'IA est présent partout ! la presse s'en fait l'écho quotidiennement ;

- Même si on croise des spécialistes de l'IA à tous les coins de colloques, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver ;

- Le sujet est aussi bien technique, philosophique, socio-logique, certains le considère magique, alors que d'autres craignent ses effets dramatiques.

Nous y reviendrons tout au long de la journée.

Commençons par le début. D'abord Toulouse, ville rose qui nous accueille !

Pour l'heure, rien de mieux que les greffiers associés du tribunal de commerce de Toulouse pour nous présenter leur ville.





DISCOURS D'ACCUEIL

DES GREFFIERS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE



*Les Actes
du 137^e
congrès*



DISCOURS D'ACCUEIL

Anick FABRE, Frédéric MONSEGU et Denis GIUSEPPIN, greffiers associés du tribunal de commerce de Toulouse

Madame, Messieurs les parlementaires, Mesdames, Messieurs les Hautes Personnalités, Mesdames, Messieurs les magistrats et les Juges Consulaires, Chères Consœurs, Chers Confrères,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis.

C'est avec un immense plaisir et une réelle fierté, et non sans émotion, que mes associés et moi-même avons l'honneur de vous accueillir pour ce cent trente septième congrès des greffiers des tribunaux de commerce. Ce nombre, cent trente-sept, suffit à établir l'ancrage dans le temps de notre profession parmi les professions juridiques.

Ce congrès, pour nous, est un moment unique. Il a une saveur toute particulière puisqu'il marque vingt-cinq ans après le retour de notre profession à Toulouse. Depuis cette époque où maître Frédéric MONSEGU était déjà greffier du tribunal de commerce de Compiègne. Tandis que Annick FABRE et moi-même étions encore les collaborateurs de notre prédécesseur, Jeanne LECINE-BARAT, à qui nous exprimons toute notre gratitude. Notre attachement à cette fonction de greffier et à la ville ne s'est jamais démenti.

Aussi la passion nous anime au moment de vous faire partager notre regard sur Toulouse. Un quart de siècle s'est donc écoulé, le monde qui a connu des bouleversements majeurs, a changé, beaucoup changé. Et Toulouse, elle a su évoluer, se transformer, se moderniser,

s'embellir. En se tournant résolument vers l'avenir tout en valorisant son passé. Elle est parvenue à se réinventer sans jamais perdre son âme. Elle est aujourd'hui devenue une importante métropole, dont la croissance démographique, portée par sa localisation géographique privilégiée (entre les montagnes des Pyrénées et la mer Méditerranée), son essor économique, son offre d'enseignement supérieur et sa qualité de vie, se poursuit dans le temps.

Son attractivité est telle qu'elle compte dorénavant plus de 520 000 habitants et que son agglomération dépasse le million d'âmes.

Toulouse sera très prochainement, selon les prévisions de l'Insee, la troisième ville la plus peuplée de France.

Évoquer Toulouse nous oblige tout naturellement à parler, sur le plan économique, de l'impact de la filière aéronautique sur notre territoire. Faut-il le rappeler, Toulouse a été le berceau de l'aéronautique. Ici a débuté la grande aventure de l'aéropostale. Nous n'oublions pas les noms de ceux qui l'ont écrite : LATECOERE, DAURAT, SAINT-EXUPERY, MERMOZ, GUILLAUMET, BOUILLOUX-LAFONT et tous leurs camarades. De cette épopée est née la capitale européenne de l'aéronautique et du spatial, avec AIRBUS comme fleuron, leader mondial des constructeurs aéronautiques. AIRBUS GROUPE emploie près de vingt-sept mille personnes à Toulouse et génère environ cent soixante mille emplois indirects dans le département de la Haute-Garonne.

Mais la ville de Toulouse ne se limite pas, au niveau économique, à l'aéronautique. Elle s'illustre également dans la recherche médicale, les biotechnologies et le numérique. Autant de secteurs qui assurent sa compétitivité en créant un écosystème dynamique.

Toulouse, c'est aussi une cité où l'art de vivre, la convivialité, la culture, se combine à l'excellence sportive. La ville rose se distingue effectivement tout à la fois par la richesse d'un patrimoine exceptionnel, véritable témoin des siècles et socle de son rayonnement contemporain par sa dimension culturelle, son identité chaleureuse. - nous l'espérons en tout cas - et, bien sûr, par sa capacité à faire éclore des champions.

Sur le plan patrimonial. Toulouse abrite dans son centre-ville les monuments majeurs tels que la basilique Saint-Sernin, l'hôtel-Dieu Saint-Jacques, tous deux inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des chemins de Compostelle. Évidemment, le Capitole, emblème de notre ville, ainsi que de superbes musées. Des couvents gothiques, comme le couvent des jacobins, de splendides hôtels de la Renaissance et des édifices contemporains qui témoignent de la richesse et de la diversité des époques.

Toulouse, musée à ciel ouvert, a su valoriser et magnifier son patrimoine historique. Ce qui lui a permis d'obtenir en 2019 le label ville d'art et d'histoire.

La culture, dans toutes ses expressions, n'est pas en reste et elle contribue grandement à l'identité créative de Toulouse. Toulouse s'impose notamment comme un véritable carrefour. Elle accueille des institutions prestigieuses telles que l'Orchestre national du Capitole, l'Orchestre de chambre... Ainsi que de nombreux événements de renommée internationale, qu'il s'agisse de l'Opéra urbain de la compagnie la Machine de François DELAROZIERE ou des festivals "Rio Loco" ou "Rose Festival" de BIGFLO et OLI. Cette vitalité culturelle a été, là encore, récompensée par l'Unesco, qui a attribué à Toulouse, le label ville créative de l'Unesco dans la catégorie musique. Aussi, il nous est facile à Toulouse de dire que l'art se conjugue à tous les temps, partout

et pour tous. Cette effervescence culturelle, associée à ses joyaux architecturaux et à son art de vivre, contribue incontestablement au charme de la ville qui a été élue par le guide de voyage Lonely Planet, numéro une mondiale des meilleures villes à visiter en 2025.

Toutes ces reconnaissances pour notre ville consacrent son attractivité et nous nous en réjouissons. Cependant, il est un domaine dont les Toulousains tirent encore plus de fierté, c'est celui du sport. Toulouse est une terre de champions sportifs. Citons à titre d'exemple pour illustrer le propos, concernant un sport collectif, le mythique Stade toulousain au palmarès unique dans ce sport, le rugby, si ancré dans notre territoire et si représentatif de l'esprit d'équipe et de la force du collectif. Ou, concernant un sport individuel, la natation, Léon Marchand, un champion au talent hors-norme, déjà doté, à vingt-trois ans, d'un palmarès exceptionnel.

Toulouse. C'est enfin une terre d'accueil. Sans même revenir à l'Antiquité - où les Volques Tectosages, peuples celtes originaire de Bohême viennent y vivre - Elle a été terre d'accueil en particulier pendant la dictature franquiste pour les réfugiés républicains espagnols qui vécurent, notamment en février 1939, la *retirada* et qui firent de Toulouse la capitale de l'exil républicain espagnol. Cent cinquante mille d'entre eux choisirent effet de s'y installer et aujourd'hui encore, près de dix pour cent des Toulousains ont des racines espagnoles.

Comme le chantait Claude NOUGARO dans sa célèbre chanson ô Toulouse -véritable ode à notre ville - : *Est-ce l'Espagne en toi qui pousse un peu sa corne* ? Toujours est-il que notre cité gasconne est, de fait, imprégnée de la culture ibérique, et nous nous en délectons.

À un tout autre niveau, sur le plan institutionnel, Toulouse peut s'enorgueillir de posséder des institutions solides pour asseoir son développement économique. Au premier rang desquels figure pour nous le tribunal de commerce. Celui-ci créé en 1549 est le second le plus ancien de France, après celui de Lyon. Il compte cinquante-six juges consulaires qui, sous l'autorité de leur président, Philippe DEDIEU, ont rendu plus de

20500 décisions en 2024. Le tribunal de commerce occupe une place centrale dans la prévention, le traitement des difficultés des entreprises, en étant attentif à la situation économique de toutes les entreprises du département. Et en mettant en œuvre de la manière la plus efficiente qui soit, chaque fois que nécessaire, lorsqu'une entreprise le sollicite les différents dispositifs légaux applicables en la matière.

Greffiers associés, collaborateurs du greffe, juges consulaires et représentants du ministère public forment ici à Toulouse- nous pensons pouvoir le dire tous les trois - un collectif soudé dans lequel chacun tient son rôle au service de la justice.

Nous tenons à cet instant à exprimer des remerciements, à l'égard, tout d'abord, de monsieur le président, Philippe DEDIEU et de l'ensemble des juges consulaires du tribunal de commerce de Toulouse pour le temps qu'ils consacrent bénévolement à rendre la justice commerciale, ainsi que pour la qualité des relations qu'ils entretiennent avec nous-mêmes et nos équipes.

Vis-à-vis, ensuite, des chefs de cour, madame la Première Présidente et monsieur le Procureur général, ainsi que les magistrats du parquet qui nous accompagnent au fil des ans avec confiance et une écoute constante dans l'accomplissement de nos missions. Nos remerciements les plus sincères s'adressent encore à tous nos collaborateurs, qui essaient de répondre au mieux à nos attentes et, vous le savez, dans un environnement parfois difficile et toujours plus complexe. Et bien entendu nos remerciements vont à Victor GENESTE, le président de notre profession et à tous les membres de son bureau pour avoir choisi Toulouse comme lieu de ce congrès, mais surtout pour leur engagement quotidien, pour que la voix de la profession soit entendue utilement tant au plan national qu'au niveau européen, voire même au-delà.

Nous n'oublions pas, dans nos remerciements, l'équipe du conseil national, avec à sa tête son secrétaire général, monsieur Christophe HAZARD et celle de la société CL dirigée par madame Marion BROYER pour leur très forte implication - et c'est un euphémisme - afin que ce

congrès soit une réussite.

Mesdames et messieurs, le thème de notre congrès nous renvoie à la fulgurance de l'entrée de l'IA dans notre quotidien et à la nécessité pour nous, praticiens du droit, d'en mesurer les enjeux et d'en avoir une compréhension approfondie. En ce siècle, où les algorithmes progressent à une vitesse vertigineuse, la justice fait face à une responsabilité historique : intégrer la puissance de l'IA sans jamais renoncer à l'exigence humaine - du moins faut-il l'espérer.

Les discussions de la journée vont nous permettre d'y réfléchir et nous en dirons certainement davantage sur le sujet. Nous sommes toutefois convaincus que la profession, comme elle l'a toujours démontré par le passé lorsqu'il s'est agi de relever les défis de l'innovation technologique, saura s'adapter en faisant de l'IA un atout.

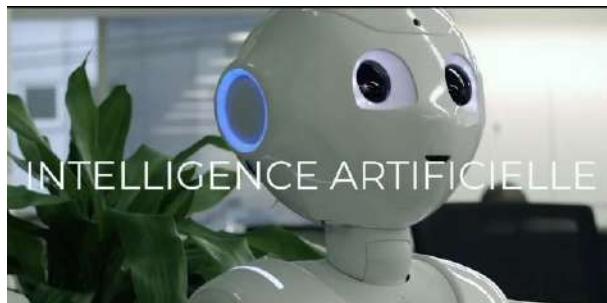
Pour conclure, permettez-nous de citer Antoine de SAINT-EXUPÉRY, qui disait : la grandeur d'un métier est peut-être avant tout d'unir des hommes. Il n'est qu'un luxe véritable, et c'est celui des relations humaines.

Puissions-nous à Toulouse continuer à cultiver cette richesse inestimable qu'exprime si bien occitan le mot *convivéncia*, cet art d'accueillir, de partager et de vivre ensemble dans le respect et la fraternité.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, la bienvenue à Toulouse. Ainsi qu'un excellent congrès sur cette terre d'Occitanie que nous chérissons tant.

Place maintenant à une courte vidéo qui vous donnera un aperçu de ce que nous venons de vous exposer. Merci de votre attention.

Bienvenue à Toulouse.





DISCOURS INTRODUCTIF

DE VICTOR GENESTE



*Les Actes
du 137^e
congrès*



DISCOURS INTRODUCTIF DE VICTOR GENESTE

Président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Mesdames, Messieurs les Hautes Personnalités pris en vos grades et qualités,

Mesdames, Messieurs les Magistrats et Juges Consulaires,

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Chère Anick, Cher Denis, Cher Frédéric

C'est pour moi un honneur et une grande joie de vous accueillir à Toulouse pour ce 137^e congrès des greffiers des tribunaux de commerce.

Nous avons bravé les éléments et tous les obstacles afin de nous retrouver aujourd'hui, ici dans le sud de la France, réunis.

Je tiens d'abord à remercier très chaleureusement nos confrères greffiers du tribunal de commerce de Toulouse pour leur accueil et leur implication dans l'organisation de cette journée. Je suis sincèrement heureux que nos travaux se déroulent dans votre ville et j'ai insisté pour que cette destination si particulière soit finalement retenue.

Nous avons tous apprécié votre vidéo de présentation, elle montre parfaitement le charme et les attraits de votre belle cité. Merci également à toutes celles et ceux

qui, au sein du Conseil national, ont œuvré à la réussite de ce rendez-vous incontournable de notre profession. Je pense à Carole BOURHIS, Christophe HAZARD mais aussi à Marion BROYER dirigeante de CL communication et toute son équipe.

Nous avons le plaisir chaque année de nous retrouver et d'aborder des thèmes liés à notre métier, à son évolution et aux grands enjeux de société qui alimentent notre quotidien.

Cette année, le thème s'est imposé presque naturellement : l'intelligence artificielle.

Pourquoi ce choix ? Parce que l'IA est partout et qu'elle est devenue incontournable.

Elle transforme nos habitudes de travail, interroge nos responsabilités, suscite des espoirs immenses mais aussi des craintes légitimes. Elle est déjà entrée dans les professions du droit et dans nos juridictions. Elle est, pour nous greffiers, à la fois une opportunité, une inquiétude et un défi.

Une opportunité, car elle peut être un formidable levier de modernisation et d'optimisation. Nous qui gérons et sécurisons les registres légaux des entreprises, qui garantissons l'authenticité et la fiabilité des informations économiques, savons combien la gestion de la donnée est essentielle et au cœur de nos missions. L'IA peut aussi nous aider à fluidifier nos procédures et à renforcer

nos outils de contrôle, de prévention et de lutte contre la fraude.

Elle est également une inquiétude, car non maîtrisée elle est source de danger, de perte de contrôle.

Mais c'est aussi un défi, car notre responsabilité est d'abord une responsabilité humaine. La confiance que les entreprises, les citoyens et l'État nous accordent repose sur notre impartialité, notre rigueur et notre indépendance. Or, aucune machine, aussi performante soit-elle, ne saurait remplacer le discernement, la vigilance et l'éthique du greffier. Je ne crois pas au grand remplacement. L'IA ne se substituera pas à nous si elle reste un outil au service de notre mission, un moyen d'augmenter nos capacités.

C'est pourquoi nous avons intitulé notre congrès : « Innover avec responsabilité, agir avec éthique » et avons fait appel à de brillants experts pour nous éclairer.

Avant même de parler d'intelligence artificielle, nous commencerons par réfléchir à ce qui fonde toute intelligence : l'intelligence humaine.

Avec l'intervention du professeur Yves AGID, membre de l'académie des Sciences et fondateur de l'institut du cerveau, nous nous demanderons justement comment notre cerveau apprend, crée, se différencie d'un individu à l'autre. Un détour par l'humain qui est essentiel : car c'est bien l'humain qui doit rester au cœur de nos décisions.

Nous avons sollicité ensuite Philippe DEWOST, normalien et cofondateur de Wanadoo, qui nous dira ce que l'IA peut apporter à nos sociétés mais aussi sur les limites de cette technologie.

Ces deux chercheurs et auteurs seront d'ailleurs à votre disposition au sein de nos stands pour dédicacer leurs ouvrages et échanger avec vous.

Puis viendront les regards croisés entre professions du droit. Et pour un tel évènement, les présidents m'ont

fait l'amitié de faire le déplacement : Président des juges consulaires de France, des avocats aux conseils, des notaires, des AJMJ et des commissaires de justice réunis sur le thème de l'IA, en un même lieu, pour vous. C'est inédit. Ensemble, nous échangerons sur l'impact de cette technologie révolutionnaire sur nos pratiques, sur la vision de nos métiers et sur la régulation nécessaire pour éviter des dérives.

Nous aborderons ensuite en fin de journée la question de l'éthique et de l'efficacité. Comment encadrer l'usage de l'IA ? Comment garantir la protection des données, la transparence des algorithmes, la souveraineté numérique ?

Des représentants de la CNIL, du ministère de la Justice et du monde économique viendront nourrir nos débats.

Je vous invite lors des différentes pauses à parcourir nos stands et découvrir les innovations technologiques imaginées par le GIE Infogreff, les groupements informatiques de la profession et l'ensemble de nos partenaires que je remercie pour leur présence. Comme chaque année nous remettrons au cours de la journée le Prix des masters du Conseil national qui récompense le travail d'un étudiant sur une matière en lien avec le droit commercial.

En fin de journée, nous accueillerons Monsieur Jean-Luc MOUDENC, maire de Toulouse et président de Toulouse métropole. J'interviendrais ensuite pour vous présenter les différentes actions de ma profession au cours de l'année écoulée et partager avec vous notre ambition pour les mois à venir.

Nous aurons enfin, pour clôturer cette journée, l'honneur de recevoir Madame Valérie DELNAUD, directrice des affaires civile et du Sceau.

Merci à tous pour votre présence nombreuse.

Je souhaite que ce 137^{ème} congrès soit un espace de dialogue entre intelligence artificielle et intelligence naturelle, entre progrès technologique et responsabilité humaine. Nous, greffiers des tribunaux de commerce,

avons toujours été à la croisée des chemins : entre droit et économie, entre État et entreprise, entre respect des règles et innovation.

À l'heure de l'IA, il nous appartient plus que jamais de tracer une voie ambitieuse mais équilibrée : celle d'une justice commerciale moderne, efficace, toujours éthique et profondément humaine.

Avant de céder la parole à notre secrétaire général, Christophe HAZARD, que je remercie une nouvelle fois d'animer nos travaux. Je vous souhaite à toutes et tous un excellent congrès, riche en réflexions, débats et enseignements.

Merci à vous.





INTERVENTION

COMPRENDRE SON
CERVEAU : FENÊTRE SUR
L'INTELLIGENCE HUMAINE



*Les Actes
du 137^e
congrès*



COMPRENDRE SON CERVEAU : FENÊTRE SUR L'INTELLIGENCE HUMAINE

Par Yves AGID, professeur émérite de neurologie et de biologie cellulaire à l'Université Pierre et Marie Curie, membre de l'académie des sciences, fondateur de l'institut du cerveau (ICM), auteur du livre "L'homme cérébral"

**Nota : Le style oral des interventions a été conservé pour la publication des actes.*

Christophe HAZARD

L'élaboration d'un thème du Congrès annuel demande du temps et de la réflexion. Une sorte d'intelligence humaine collective où se confrontent l'expérience, les idées des uns et des autres pour arriver à bâtir une journée comme celle que nous vous proposons aujourd'hui. Vous remarquez qu'avant même que nos travaux commencent, j'ai déjà utilisé le terme **intelligence**. Voilà aujourd'hui un mot qui ne va pas nous quitter.

Mais tout d'abord, je voudrais vous présenter quelqu'un qui est à pied d'œuvre depuis ce matin. Elle est installée là-haut (elle me voit) et sera une auditrice attentive des interventions et des débats qui vont se dérouler toute la journée. Je salue Madame Alexandra CAMINADE, professeur des universités, directeur du Master de droit de la propriété intellectuelle à l'Université de Toulouse. Madame CAMINADE est également directrice adjointe du Centre du droit des affaires de l'Université Capitole et directrice de l'équipe de recherche EPITUL spécialisée en droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies. Merci à vous, Madame CAMINADE, d'avoir accepté de venir conclure nos travaux pour en ressortir en fin de journée les principaux enseignements et dégager les perspectives. Nous vous retrouverons donc en fin de journée.

Les habitués des événements nationaux de la profession

savent que nous faisons régulièrement appel à des personnalités d'horizons divers qui nous permettent de prendre de la hauteur. Nous avons documenté, pas plus tard que l'année dernière, un lexicologue passionné par les mots, un sociologue pour défricher le sujet de l'identité, mais aussi un philosophe, ancien ministre, une alpiniste un navigateur en solitaire, un apnéiste, la leader de la Patrouille de France (certains s'en rappelleront ici), et plus récemment, une violoniste et concertiste. C'est toujours passionnant et enrichissant d'avoir une vue et un regard extérieur en lien avec notre sujet de ce jour.

Nous avons aujourd'hui la chance de recevoir pour la première fois une haute personnalité, un médecin connu et reconnu au niveau national et international. Son action et ses travaux ont fait avancer à pas de géant la compréhension d'une machine formidable que l'on nomme le cerveau. Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir accueillir Monsieur Yves AGID.

Monsieur AGID, soyez le bienvenu parmi nous. Dès que nous avons commencé à travailler sur le programme de cette journée, l'intervention d'un neurologue nous est apparue une évidence. Comment parler de l'intelligence artificielle sans commencer par le début, c'est-à-dire l'intelligence humaine ?

Je ne vais pas reprendre ici tous les éléments de votre parcours professionnel. Je vous sais modeste. Vous êtes professeur émérite de neurologie et de biologie cellulaire à l'Université Pierre et Marie Curie. Vous êtes membre de l'Académie des sciences. Vous avez été chef de service de neurologie à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris de 1993 à 2005. En 2003, Victor le rappelait tout à l'heure, vous avez été l'un des cofondateurs de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière avec Gérard SAILLANT, professeur, chirurgien orthopédiste et traumatologique, mais aussi Jean TODT, à l'époque directeur de l'Écurie Automobile Ferrari, et le professeur Olivier LYON-CAEN, dont nous saluerons cet après-midi le fils.

Vous vous consacrez aujourd'hui à la promotion de la recherche sur le cerveau et vous êtes l'auteur de nombreux ouvrages sur ce sujet. Le dernier en date est intitulé : *L'homme cérébral*, aux éditions Albin Michel. Je vous l'ai dit ce matin, je l'ai dévoré cet été. Je vous en recommande à tous très sincèrement la lecture. On y apprend des tas de choses passionnantes. En bref, depuis sept millions d'années, le cerveau n'a cessé d'évoluer. Le développement de l'imagerie a permis de découvrir les secrets du cerveau. Le cerveau d'un enfant, paraît-il, pèse 300 grammes et celui d'un adulte, 1 350 grammes, celui de la femme, 1 300 grammes. Vous nous expliquerez cette bizarrerie.

Yves AGID

Je vous interromps tout de suite, c'est parce que la femme est plus petite. Elles sont aussi intelligentes que vous.

Christophe HAZARD

Le cerveau, c'est 80 % d'eau. Le reste de graisse. Il consomme 20 % de l'énergie du corps, soit dix fois plus que les autres organes. Notre cerveau fonctionne avec la même intensité nuit et jour. Le cerveau contient 200 milliards de cellules qui permettent de percevoir, d'avoir des pensées, des émotions, de les mémoriser et de les exprimer sous la forme du langage. Machine

formidable, mais machine fragile. Dix minutes d'absence d'oxygène entraînent des lésions irréversibles. Monsieur AGID, votre tâche ce matin n'est pas simple : nous expliquer en 45 minutes comment fonctionne cette fantastique machine qu'est le cerveau humain. Je vous cède la parole.

Yves AGID

Merci beaucoup. Merci d'avoir réellement lu le bouquin. Bonjour à tous. C'est un plaisir d'être là. Je voudrais remercier votre président, Monsieur GENESTE. Je remercie aussi Christophe HAZARD. Il est très sympathique.

L'intelligence ! C'est vrai que l'intelligence, c'est reposant. Cotoyer des gens intelligents, c'est reposant. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est Paul VALERY. Mais qu'est-ce l'intelligence ? L'intelligence, tout le monde sait ce que c'est. Mais personne n'arrive vraiment à le définir. Est-ce la capacité de faire des rapports entre les choses ? Je rappelle que « *intelligence* » vient du latin *intelligentsia*, c'est-à-dire *inter*, et *ligare* qui veut dire lier. Est-ce la capacité à résoudre des problèmes difficiles ? Bien sûr. Est-ce la capacité à s'adapter ? Oui. Vous voyez, c'est un peu tout cela. Une définition qui recouvre tout pour les êtres humains et aussi pour l'ensemble des êtres vivants, serait à peu près ceci : l'intelligence, c'est la capacité à résoudre des problèmes afin d'assurer avec succès la survie.

Voilà en gros ce que c'est que l'intelligence, mais vous voyez, cela reste flou. Donc, une bonne manière de définir l'intelligence, pour moi, c'est de penser à son contraire. Le contraire de l'intelligence, c'est la bêtise. Alors là, on se comprend parce que des gens bêtes, on en rencontre beaucoup et on sait très bien ce que c'est. D'ailleurs, vous remarquerez que dans la vie courante, on dit : *Celui-là, il est bête*, ou en utilisant d'autres mots éventuellement plus vulgaires, on dit rarement des gens qu'ils sont intelligents. Le problème, simplement, c'est que les gens très intelligents sont parfois stupides. Combien de gens aujourd'hui, sur cette planète pensent

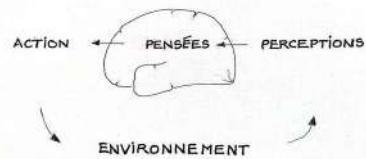
encore que la Terre est plate ? Combien de gens pensent que le 11 septembre 2001 n'a jamais existé ? Combien de gens pensent que les pensées se transmettent d'un individu à un individu par télépathie ? C'est une bêtise. Pour vous prouver cela, je vous cite un travail qui a été fait il y a quelques années au Canada sur des gens qui avaient un quotient intellectuel supérieur à 130 (ce qu'on appelle le QI, cette sorte d'index de l'intelligence générale, qui représente quand même 1 % des gens. Cela s'appelle le Mensa, le club des Mensa, c'est idiot, mais enfin, c'est comme ça). 44 % croyaient encore à l'astrologie. 56 % pensaient qu'il y avait des extraterrestres sur notre planète. C'est fou quand même. Cela veut dire que la croyance est parfois bien supérieure au raisonnement. Comment est-ce possible ? Comment est-ce possible qu'on ne s'entende pas tous sur le même sujet ? La question qui se pose évidemment pour vous, pour moi, tout le temps, est : pourquoi quelqu'un est plus intelligent qu'un autre ? Qu'est-ce qui fait qu'un est plus intelligent que cet autre-là ? La mauvaise nouvelle est que l'intelligence est innée. Autrement dit, l'intelligence est déterminée par les gènes dont on a hérité. Ce n'est pas une bonne nouvelle, c'est un peu comme le physique. Il y a des gens qui font le 100-mètres en moins de 10 secondes. Qu'est-ce que vous voulez, c'est comme cela, on ne peut rien faire. Vous allez me dire : pourquoi on sait cela ? Beaucoup de travaux l'ont montré. Je vous en cite qui est assez évocateur, c'est l'histoire des jumeaux. Vous prenez des jumeaux vrais, c'est-à-dire qui ont le même patrimoine génétique. Vous les élévez dans des milieux sociaux différents. Si vous les suivez au cours du temps, leur QI ne change pas. C'est surtout la réciproque qui est intéressante. Si vous prenez des jumeaux qui sont des faux jumeaux, qui n'ont pas le même patrimoine génétique, élevés cette fois-ci, non pas ailleurs, mais dans le même milieu, à ce moment-là, leur quotient intellectuel est vraiment différent. Autrement dit, la part innée, héritée de l'intelligence, est considérable. On estime que cela représente chez un adulte à peu près 60 à 80 % de l'intelligence. Mais cela veut dire qu'il y a aussi une partie qui n'est pas innée. Évidemment, je ne vais pas insister, vous l'avez bien compris, l'éducation et le

contexte jouent un rôle déterminant.

Vous voyez qu'au total, cette intelligence est une combinaison d'un talent inné d'un côté et de l'apprentissage dans un contexte donné. Voilà en gros ce qu'est l'intelligence que je vous propose d'accepter comme définition. Ceci étant, je voudrais vous poser trois questions. Je vais vous les dire d'avance pour que cela soit clair. Première question, qu'est-ce qui fait qu'on est intelligent ? La deuxième, quelles sont les qualités requises pour être intelligent ? Et la troisième, pour annoncer la conférence de Philippe DEWOST, j'essaierai d'introduire la question de la différence entre l'intelligence humaine et l'intelligence artificielle.

Commençons par ce qui fait qu'on est intelligent ? On n'est pas intelligent avec ses pieds, on est évidemment intelligent avec son cerveau. J'espère que vous êtes tous d'accord avec moi. Jusqu'il y a quelques années, on ne savait pas du tout comment le cerveau marchait. Aujourd'hui, on peut le dire, on sait comment il fonctionne, on sait même comment cela dysfonctionne, ce qui, dans mon métier de neuropsychiatre fait que c'est important pour les malades, évidemment. Donc, cela fonctionne comment ? Il faut savoir que le cerveau est simplement une machine, une machine un peu particulière. Qu'est-ce qu'une machine ? Une machine, c'est quelque chose d'inerte, a priori, évidemment, qui transforme un produit donné en un produit nouveau. Une machine à café, par exemple, un, vous mettez du café et de l'eau, deux, vous appuyez sur un bouton et la machine fonctionne, trois, vous récupérez du café. Pour le cerveau, c'est la même chose.

Le cerveau une machine

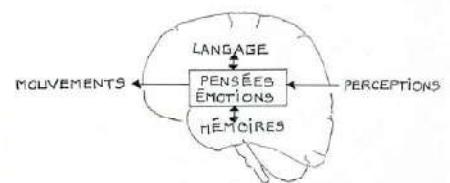


Vous me pardonnerez, mais moi, je ne fais que des petits croquis. Donc ici, vous voyez le cerveau, en effet, c'est une machine. Le cerveau, c'est un morceau de viande gélatineux. Il fait un peu moins de trois livres. Il consomme énormément d'énergie, dix fois plus que tous les organes (je pense que Philippe reviendra sur ce sujet plus tard). Le cerveau fait quoi ? Il produit des pensées et des émotions. C'est le rôle du cerveau. Il agit comme une machine en trois temps. Un, il perçoit. Il perçoit à l'aide de nos cinq sens, surtout pour nous, la vision, l'audition, mais aussi l'odorat, le goût, le toucher. C'est comme cela que l'on perçoit l'environnement. Par exemple, je suis là devant vous, je vous perçois, je vous sens et vous me percevez forcément, vous êtes obligés de me regarder, mes pauvres. Première chose, vous avez le premier acte de perception. Une fois que c'est perçu, le cerveau, acte deux, produit des pensées et des émotions. Et acte trois, il va faire de l'action comme la machine à café qui, à partir du café, fait du café, mais du café différemment. Je vais vous dire comment cela marche un peu. Mais ce qui est bizarre, c'est que si vous prenez un cerveau tout seul, il ne pense pas. Imaginez que vous preniez un cerveau humain, vous le mettez dans un bocal, puis vous y mettiez les nutriments qu'il faut, tout ce qu'il faut pour qu'il puisse survivre. Il ne pense pas. Il n'a rien à moudre. Maintenant, vous prenez l'environnement, le monde extérieur, ... Pour que le cerveau pense, il faut qu'il soit en lien avec l'environnement. Autrement dit, le cerveau ne pense que dans un rapport à l'environnement. L'environnement envoie des informations que nous percevons par les cinq sens. Je le disais tout à l'heure, il y a production de pensées et d'émotions, et le cerveau agit à l'aide de mouvements. C'est ce que je fais maintenant. Je marche, je bouge les pieds et puis surtout, j'articule. Toute ma pensée (le peu qu'il en reste !) s'exprime par mon larynx, ma bouche, ma langue et mes joues, etc. Et je modifie l'environnement en retour. Autrement dit, votre cerveau, Mesdames, Messieurs, est en dérivation sur moi en ce moment. Il est en dérivation sur l'environnement dont il reçoit des informations sous forme de perception et sur lequel il agit en retour sur l'environnement. Vous me voyez, je vous perçois et je vous renvoie quelque

chose en espérant qu'il y aura quelques petites choses intéressantes ou nouvelles pour vous.

Voilà ce qu'est le cerveau. Mais ce cerveau est particulier. Ce n'est pas comme une machine à café qui est inerte. Ce cerveau a cinq propriétés essentielles. Vous me permettrez de simplifier pour que le message soit clair. Un, c'est une machine pensante. Deux, elle est vivante. Trois, elle marche en continu. Quatre, elle a de la conscience. Et cinq, elle est statistique. Je vais brièvement évoquer ces points.

Une machine pensante



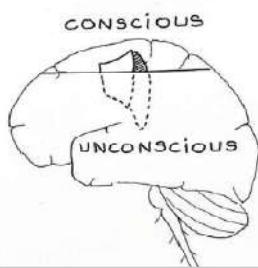
Le voilà, votre cerveau. Vous voyez, c'est une machine pensante. Vos perceptions produisent quatre choses essentielles, évidemment des pensées et des émotions, je vais y revenir, de la mémoire et du langage. Ce sont les quatre fonctions essentielles du cerveau. Il y en a d'autres (l'attention, la motivation, ... des choses plus subtiles). Mais c'est ce qu'il faut que vous reteniez. Et pour simplifier, on va appeler cela des pensées. Ces pensées vont produire de l'action sous forme de mouvements comme je vous l'ai indiqué.

Deuxième observation, c'est une machine vivante. Évidemment, elle n'est pas inerte. Notre cerveau n'est pas inerte, c'est une matière biologique. Autrement dit, les 100 milliards de neurones qui sont dans votre cerveau (il y a aussi 100 milliards d'autres cellules, mais ce sont ces 100 milliards de neurones qui sont spécifiques au cerveau) bougent. Votre cerveau bouge en permanence. On dit que par seconde, entre 10 millions

et 100 millions de connexions se font et se défont. Par seconde ! Autrement dit, vous me voyez là, toc, et une seconde après, je ne suis plus le même. C'est intéressant, c'est ce qui est fondamental. Par rapport aux machines inertes, c'est qu'on s'adapte. On s'adapte en permanence. Cette machine pensante est donc vivante.

En plus, c'est une machine qui marche en continu, nuit et jour. Mais, si elle marche nuit et jour, cela veut dire que vous pensez en permanence, puisque le cerveau produit de la pensée. En même temps, là, en ce moment, vous êtes conscients. Vous prenez conscience que je suis là. Moi, je prends conscience que vous êtes là. Petite parenthèse, la conscience est le fait de se rapporter à soi : je sais que vous êtes devant moi, j'ai conscience que c'est vous, et vous êtes conscients que c'est moi. Mais on est conscient combien de temps par jour ? J'ai beaucoup réfléchi à cette question... peut-être quelques minutes, parce que la plupart du temps, on ne se rend pas compte de ce qu'on fait, on n'y prête pas attention. Quand je marche, je ne pense pas que je marche. J'ai tout le temps des pensées, mais ces pensées sont inconscientes. Elles sont inconscientes et permanentes, nuit et jour. D'ailleurs, vous le savez, la nuit, vous êtes inconscients, puisque vous dormez. Pourtant, vous rêvez. Vous avez des pensées qui circulent en permanence dans votre cerveau. Des pensées, des images, des émotions, etc. Ce point est absolument essentiel. Cela veut dire que l'essentiel de notre activité cérébrale n'est pas conscient.

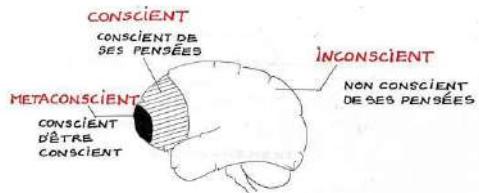
Une machine qui marche en continu



Si notre cerveau fonctionne en permanence, il fonctionne de manière inconsciente. Si j'ai mis cette diapositive, c'est simplement pour vous dire que, puisque le cerveau marche en continu, la partie consciente du fonctionnement cérébral est le sommet de l'iceberg. L'essentiel de vos pensées et de vos émotions n'est pas conscient. Quand je dis *inconscient*, je le dis de manière très générale, cela n'a rien à voir avec l'inconscient freudien que vous connaissez d'autre part. Mais évidemment, je ne peux pas rentrer dans la nosologie des différents types d'inconscients (juste une petite parenthèse, on peut aujourd'hui analyser de plus en plus la partie inconsciente de notre activité cérébrale).

Donc, une machine pensante, une machine vivante, une machine qui marche en continu de manière inconsciente pour l'essentiel, alors qu'on est conscient de temps en temps.

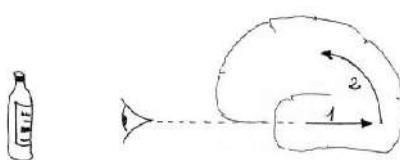
Une machine consciente



Mais c'est aussi une machine consciente. Je vous ai dit ce qu'est la conscience, c'est un peu compliqué. Sur ce schéma, vous voyez encore ce cerveau avec l'inconscient, le conscient et le métaconscient. Je m'explique pour dire ce que c'est, c'est important. Comme je vous l'ai dit, la partie inconsciente, la non conscience de ses pensées, se trouve essentiellement à l'arrière du cerveau. Toute la partie perceptive, vos perceptions initialement sont inconscientes. Le fonctionnement interne de votre cerveau, tout ce qui se passe à l'intérieur, vous n'y pensez pas. C'est comme la respiration ou la pression artérielle, vous ne vous rendez pas compte que vous avez votre

tension qui bouge en permanence. La conscience, c'est-à-dire être conscient de ce qu'on ressent. Par exemple, je suis content d'être là. Je me dis que je suis content. L'être conscient de ce qu'on fait : je suis content de parler devant vous. Tout cela se passe à l'avant du cerveau. Et puis, il y a quelque chose qui est peut-être le plus important, c'est ce que les philosophes appellent souvent la métacognition, c'est-à-dire d'être conscient qu'on est conscient, c'est-à-dire d'avoir une pensée sur ce qu'on fait, sur ce qu'on ressent, sur ce qu'on pense, sur ce qu'on est. Par exemple, je peux me dire que je suis conscient là d'être devant vous, c'est très sympathique, etc. Puis je me dis : qu'est-ce que je suis en train de faire ici ? Je serais tellement mieux avec Monsieur GENESTE en train de boire un coup à côté. J'ai une réflexion sur ma conscience. Cette métacognition joue évidemment un rôle capital : elle nous permet d'avoir une morale, une éthique. La métacognition, le fait d'avoir une pensée sur ces pensées, nous sommes les seuls à l'avoir. Les autres animaux ne l'ont pas. Même les primates les plus évolués n'ont pas cela. Tous les animaux sont conscients comme nous (enfin, les mammifères en tout cas), mais la métacognition, c'est propre à l'homme. Cela se situe tout à fait à l'avant du cerveau, au pôle antérieur. Inutile de vous dire que ce schéma ici ne donne que le principe car c'est évidemment un peu plus compliqué.

Le cerveau perçoit : la vision

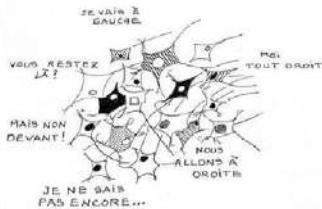


Imaginez ici, c'est votre cerveau, votre œil, et là, une bouteille. Comment on voit cette bouteille ? C'est la lumière qui se reflète sur la bouteille. Ce sont des

photons. Cela arrive sur votre rétine. Et là, miracle, les photons, l'activité physique de la lumière se transforment en électricité. Entre la rétine et la partie postérieure du cerveau, il y a une série de neurones qui transportent l'image de la bouteille avec un code très spécial. C'est ce qu'on appelle la fréquence sur les neurones. Tout cela est élémentaire. Mais ensuite, qu'est-ce qui se passe ? Dans le cortex occipital, il y a des groupes de cellules, des centaines de millions de cellules qui vont reconnaître la couleur, la forme et la topographie de la bouteille. Et, un peu loin dans le cerveau, il va y avoir des neurones qui vont recevoir les informations de couleur, de forme, de topographie et qui vont intégrer tout cela. Ils vont comparer l'image avec les mémoires de bouteilles que vous avez emmagasinées avec votre éducation – parce que depuis que vous êtes petits, vous avez fini par apprendre ce que c'était qu'une bouteille. À ce moment-là, votre cerveau reconnaît la bouteille. Cela prend deux dixièmes de seconde. Vous regardez une bouteille, en deux dixièmes de seconde, votre cerveau l'a reconnue. Mais pas vous. Vous n'avez pas encore reconnu la bouteille. Vous n'avez pas conscience que c'est une bouteille. Votre cerveau l'a reconnue. C'est une étape inconsciente. Pour que votre cerveau reconnaisse la bouteille, il faut une deuxième étape, c'est-à-dire que l'information intégrée de bouteille passe à l'avant dans le cortex frontal. Vous prenez conscience que c'est une bouteille. Tout cela, il faut quand même une demi-seconde au total. Si on élaboré un peu sur le plan philosophique, cela veut dire que votre machine cérébrale est une vraie machine. Elle reconnaît la bouteille. Ce n'est pas votre œil qui est une simple caméra, qui fait une sorte de photographie. Mais pour que votre esprit reconnaisse la bouteille, il faut de l'imagination. Il faut que votre cortex frontal, à l'avant, imagine l'image reconnue par votre cerveau à l'arrière du cerveau.

Donc, c'est essentiel. Je vous ai présenté cela pour que vous compreniez de manière plus précise ce qu'est l'inconscient dont je parle et ce qu'est l'idée de conscience et de conscience de conscience, ce qu'on appelle la métacognition.

les neurones votent



J'allais oublier le cinquième point. Votre cerveau est statisticien, probabiliste. Voilà toute une série de neurones. Un neurone a entre 10 000 et 100 000 connexions avec les autres. C'est beaucoup. Par exemple, imaginez un module, celui de la couleur de votre bouteille. Les neurones discutent entre eux, et finalement, l'ensemble des neurones vote et ils donnent une information qui sera spécifique, *up to a certain extent*, spécifique comme un vecteur, c'est une probabilité. Autrement dit, quand votre cerveau voit la couleur de la bouteille, il dit : je pense que la probabilité pour que ce soit une bouteille verte est de tant de pour cent. Par exemple, si vous la voyez très loin, elle sera de 30 % ; si elle est devant votre nez, elle sera de 98 %, par exemple.

Je résume :

Le cerveau est une machine en dérivation sur l'environnement,

Une machine particulière, puisqu'elle marche en continu, ce qui montre que l'inconscient joue un rôle prépondérant dans notre vie mentale.

C'est une machine vivante avec des connexions qui bougent en permanence (des centaines de millions par seconde, je vous rappelle).

C'est une machine pensante avec des neurones qui sont codés, qui portent du sens (rappelez-vous la bouteille qui est codée sur des neurones).

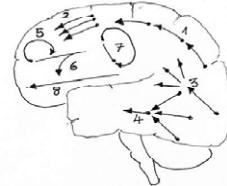
C'est une machine consciente qui peut prédire et qui

peut imaginer (rappelez-vous l'imagination, j'y reviens dans un instant).

Enfin, c'est une machine statistique avec des neurones qui votent. Si vous pouviez garder un peu cette idée en tête, ce serait absolument formidable.

Maintenant, je vais essayer de répondre à la question qu'est-ce que l'intelligence en prenant deux exemples. Premièrement, le raisonnement, et deuxièmement, les émotions.

Le cerveau raisonne



Les neurones : en série, parallèles, divergents convergents, rétroaction...

Vous avez un cerveau, dedans vous avez des neurones qui sont en série, qui sont parallèles, divergents, convergents, rétroactions. Mais qu'est-ce que le raisonnement ? C'est exactement cela. Vous raisonnez de manière linéaire. A donne B, B donne C. Quand vous faites vos rapports, c'est ce que vous faites, c'est le raisonnement linéaire. Deuxièmement, vous avez des neurones en parallèle, c'est le raisonnement analogique (A, c'est comme B. B, c'est comme C. Donc C, c'est comme A, etc.). On raisonne beaucoup par raisonnement analogique. Vous avez les neurones correspondants qui vous permettent d'expliquer cela. Les raisonnements, on dit toujours essentiellement que ce sont des raisonnements inductifs ou déductifs. Vous avez plusieurs hypothèses et vous en déduisez quelque chose. C'est la déduction. Je déduis de l'ensemble de mes informations dans mes registres de droit, j'en sors un acte particulier. Vous avez aussi l'induction. Vous avez dit quelque chose et vous induisez qu'à partir d'un arrêté quelconque, vous avez plusieurs hypothèses... Donc, le cerveau raisonne. Il raisonne

très bien. On connaît assez bien, mais on se trompe ! L'intelligence est à double tranchant.

Je voudrais illustrer ça à travers deux exemples. Je vous pose une première question : il faut cinq minutes à cinq machines pour faire cinq machins. Combien de temps mettront 100 machines pour faire 100 machins ? Vous sentez qu'il y a un piège ? Personne n'ose dire ! Quand on pose cette question aux étudiants de Harvard, il n'y en a que 17 % qui trouvent la solution, paraît-il. Pourquoi ? Parce que vous avez un raisonnement qui est souvent trop rapide. Le raisonnement trop rapide serait de dire cinq machines, cinq minutes, donc 100 machines vont faire 100 minutes. Mais non. Si vous lisez attentivement le texte, comme doivent le faire les étudiants de philosophie qui doivent bien lire l'intitulé de la composition de philosophie, il faut cinq minutes aussi.

Maintenant, je prends un autre exemple en matière de raisonnement. Vous prenez un *fish and chips*, qui coûte 2,90 €. On vous dit le poisson coûte 2 € de plus que les chips. Combien coûtent les chips ? Moi, je suis tombé dans le panneau à chaque fois. Je vais dire 90 cts, parce que je vais trop vite. C'est le raisonnement trop rapide. Si vous avez lu les livres de Daniel KAHNEMAN, c'est le système numéro 1. La réponse est 0,45 €. Qui a trouvé la bonne réponse ? Un sur 500. Parfait ! Monsieur, je vous félicite, vous avez lu le texte très attentivement et il faut imaginer la réponse. Parce que le raisonnement seul ne suffit pas. Vous avez d'ailleurs deux types de raisonnements. Vous avez des raisonnements qui sont souples, rapides, agiles, qui permettent d'être agiles dans la façon de raisonner. Puis, vous avez une intelligence cristallisée, comme on dit, plutôt portée par la connaissance (entre parenthèses, au cours du vieillissement, puisque ce qui reste, c'est l'intelligence cristallisée.)

Maintenant, je prends l'exemple des émotions. Colère, étonnement, peur. Évidemment, si vous raisonnez en état de colère ou en état de peur, votre jugement est entravé, il est entaché nécessairement d'erreurs. Mais, si

vous avez des émotions plus subtiles comme le chagrin, la perplexité, au lieu d'être délétère, cela peut être très favorable.

Vous connaissez l'exemple du jeu de l'ultimatum ? On vous propose de vous donner 100 € que vous pouvez garder ou donner à quelqu'un d'autre. On vous dit que vous pouvez garder l'argent, mais il faut en donner nécessairement un peu à un autre, sinon vous perdez tout. Il y a deux possibilités. Vous avez l'économiste qui dit qu'il va garder 99 € et donner un euro à l'autre, sinon il aura tout perdu. Mais, quand vous faites l'étude de ce jeu de l'ultimatum dans la population générale auprès de nos concitoyens, ce n'est pas cette réponse qu'on obtient. Le citoyen moyen donne plus d'un euro. Il y en a même qui vont jusqu'à donner la moitié de la somme, c'est-à-dire 50 €. C'est ce qu'on va appeler la générosité, la solidarité, etc. Autrement dit, nous autres, citoyens, nous sommes plutôt « meilleurs » que les économistes.

Mon propos à travers ces deux exemples était de montrer d'abord que l'intelligence est fondée essentiellement sur le raisonnement et sur les émotions, mais les deux peuvent être trompeurs, dans un sens ou dans l'autre. J'ajoute que, évidemment, pour être intelligent, il faut avoir de la mémoire, il faut avoir un langage correct, ... mais je vous ai pris ces deux exemples du raisonnement et des émotions.

Je vous donne quelques biais de l'intelligence. Je les cite simplement, c'est classique, vous les connaissez, mais c'est intéressant de les rappeler.

Le plus important, c'est le biais de croyance. On confirme les croyances existantes, évidemment. C'est trivial, vous le savez.

Deuxièmement, le biais de négativité. On donne plus de poids aux informations négatives. Il y a eu un accident sur l'autoroute, il y a eu trois morts, le grand truc dans les journaux, alors qu'il y a 100 000 morts qui meurent par accident de voiture par an dans le monde.

Le pire est le biais de surestimation. Les moins compétents surestiment leur niveau de compétence.

Je pense que vous serez tous d'accord avec moi. Il y a toujours des vantards qui sont toujours très contents, et finalement, derrière, ils ne sont pas forcément les meilleurs.

Ensuite, vient le biais de fréquence, le biais statistique, c'est-à-dire que les choses fréquentes seront moins fréquentes dans le futur. Par exemple, j'ai perdu au poker trois fois, donc la quatrième fois, je suis sûr de gagner.

Je voudrais vous en citer un dernier, c'est le biais du contexte. Vous me pardonnerez, c'est une petite blague que je fais à nos amis magistrats pour lesquels j'ai le plus grand respect. C'est une histoire bien connue de magistrats auxquels on demande sur un millier de dossiers (c'est un travail scientifique extrêmement bien fait) d'accorder la liberté conditionnelle à des prévenus. Le but est de savoir si la décision judiciaire pouvait être entachée par des problèmes comme la race, la couleur de la peau, le niveau social, des choses comme cela. Mais ce qui est assez marrant, c'est que le seul trait qui soit sorti, c'est la faim... L'étude a montré que les prévenus étaient autorisés de sortir dans 35 % des cas lorsque leur dossier était examiné avant le repas et cela passait à 65 % après le repas. Comme si la faim jouait un rôle. Évidemment, je plaisante, mais ce biais est réel, c'est-à-dire que notre intelligence est entachée et modifiée par l'environnement, par le contexte.

L'ordinateur

CALCUL RAPIDE
MÉMOIRE ILLIMITÉE
ÉMOTIONS = 0
PENSÉES SERVILES
CONSCIENCE = 0
PRÉDICTIONS = +
IMAGINATION = 0

17

Pour terminer, je voudrais annoncer l'exposé de Philippe DEWOST pour dire au fond, quelles sont les différences (je n'ai pas la compétence pour le faire) qu'il y a entre

l'ordinateur, même le *super computer*, et l'intelligence humaine.

Les voilà listées dans la diapo ci-contre :

Vous êtes d'accord que l'ordinateur calcule avec une rapidité indécente. C'est humiliant pour nous. Sa mémoire est illimitée. Elle est illimitée et fiable, alors qu'on a une mémoire très limitée et une mémoire *infiable*. On se trompe tout le temps, on oublie. Vous verrez en plus avec l'âge. En revanche, l'ordinateur n'a pas d'émotion, pour l'instant (je serais heureux d'en parler avec vous après nos exposés, si vous le voulez). Les pensées sont serviles. Nous avons des pensées, on est vraiment maîtres, nous sommes autonomes avec notre pensée, avec notre conscience, notre métacognition. Les informations codées de l'ordinateur sont serviles. C'est vous qui avez mis les informations dans l'ordinateur. Après, il en fait ce qu'il veut, mais c'est vous qui êtes responsables des pensées ou des informations qui sont mises dans l'ordinateur. C'est évident. L'ordinateur n'a pas de conscience. S'il a une forme de pensée, si vous admettez qu'une pensée est une information codée (on y reviendra peut-être tout à l'heure), il n'y a pas de pensée sur une pensée. Peut-être qu'un jour, on en aura. Parce que si on comprend comment fonctionnent les pensées, comme la conscience est une pensée sur une pensée, un jour, on pourra imaginer qu'il y ait conscience. Je n'insiste pas, mais je serais prêt à en discuter.

Les deux, le cerveau humain comme l'ordinateur, sont capables de prédire. Si je vous dis 4+3, vous dites 7. Ça vient tout de suite. Quand je commence une phrase, elle va être suivie par une autre phrase, c'est automatique. L'ordinateur ne fait que cela. On a donc quelque chose en commun. Nous savons, avec notre intelligence, prédire comme l'ordinateur. En revanche, il n'a pas d'imagination. C'est ce que j'ai essayé de vous indiquer il y a un instant.

Notre cerveau a commencé vraiment à évoluer chez les hominidés il y a sept millions d'années et chez Homo sapiens, il y a à peu près 300 000 ans et chez Homo sapiens sapiens, c'est-à-dire nous, depuis 30 000 ans.

Mais si l'on prend cette base de sept millions d'années et que l'on compare avec les ordinateurs qui n'existent que depuis 70 ans, cela fait 1/100 000^{ième}. Alors pour envisager les ordinateurs qui pensent comme l'homme, Cher Philippe, on a le temps.

Pour terminer, je voudrais vous mettre à l'épreuve et vous poser quelques questions à propos de ChatGPT pour montrer qu'il n'a pas forcément une grande imagination. Voilà trois questions. La première : vous êtes dans votre cave, vous regardez le ciel, que voyez-vous ? On voit le plafond. ChatGPT 5 ne sait pas répondre à cette question. Parce qu'il n'a pas d'imagination. Pour répondre correctement à la question de ce plafond, il faut que vous imaginiez que vous êtes dans la cave. Pour l'instant, sous le contrôle, de mon ami Philippe DEWOST, on ne peut pas. Deuxième chose, Paul est timide, plutôt tourné sur lui-même. Il aime la musique et porte des lunettes. Quelle est la profession de Paul ? Deux possibilités, libraire ou ouvrier dans le bâtiment. Raisonnement trop rapide, on dit évidemment, c'est le libraire. J'espère qu'il n'y a pas de libraire, tous les libraires ne sont pas timides, mais c'est vrai, on reconnaît plutôt quelqu'un qui est un intellectuel, disons, dans cela. En réalité, la réponse est l'ouvrier du bâtiment. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y a 1 000 fois plus d'ouvriers dans le bâtiment que de libraires, et donc la probabilité, évidemment, est que la réponse soit l'ouvrier parce qu'il y a plus de chances de tomber sur un ouvrier que sur un libraire. Le dernier exemple, et je m'arrêterai là, voilà une question. Lui dit : Je te quitte. Elle dit : Qui est-elle ? Vous dites évidemment qu'elle pense à sa maîtresse. ChatGPT ne peut pas, il ne peut pas se mettre à la place, il ne peut pas imaginer être à la place de l'ordinateur.

In fine, pour annoncer l'exposé suivant, vous voyez que cette intelligence humaine est quand même extraordinairement puissante. Elle est surtout adaptable, avec cette idée formidable que nous sommes les seuls à avoir, c'est la capacité d'imaginer. Prédire, mais surtout imaginer. Peut-être qu'un jour prochain, on pourra imaginer des *super computers* qui auront de l'imagination. À ce moment-là, ce ne sera pas très drôle.

Je ne sais pas ce qu'on deviendra si tel est le cas.

Je vous remercie pour votre attention



7

INTERVENTION

L'IA : CE QU'ELLE VA APPORTER, CE
QU'ELLE NE FERA JAMAIS



*Les Actes
du 137^e
congrès*



L'IA : CE QU'ELLE VA APPORTER, CE QU'ELLE NE FERA JAMAIS

Par Philippe DEWOST, titulaire d'un MBA du collège des ingénieurs, ingénieur en chef du corps des mines.
Cofondateur de Wanadoo.

*Nota : Le style oral des interventions a été conservé pour la publication des actes.

Christophe HAZARD

Après la présentation de ce qu'est le cerveau humain, la question que l'on peut se poser à présent, c'est peut-on, et le professeur AGID l'évoquait, peut-on imaginer construire une machine qui pourrait se rapprocher du cerveau en l'imitant, en le concurrençant, voire même en le dépassant ? Si ce sujet ne date pas d'hier ou d'avant-hier, il est aujourd'hui d'une actualité brûlante. Les sujets de l'intelligence artificielle sont partout, dans les projets gouvernementaux, dans la recherche scientifique, dans la stratégie des entreprises et déjà dans nos vies quotidiennes. Jusqu'où ira-t-elle ? Je le disais en introduction, nombreux sont ceux qui se disent spécialistes de l'intelligence artificielle. Nous avons considéré, quant à nous, que ce sujet ne pouvait être traité ex nihilo. L'IA est effectivement étroitement liée à la montée en puissance de la numérisation et de la digitalisation de notre société. C'est la raison pour laquelle je demande à Philippe DEWOST de bien vouloir me rejoindre sur scène. Philippe. Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'avoir accepté notre invitation.

Vous êtes ancien élève de l'école normale supérieure, titulaire d'un MBA du collège des ingénieurs, ingénieur en chef du corps des mines.

Vous êtes cofondateur de Wanadoo.

Philippe DEWOST

Il y en a qui ont des adresses e-mail wanadoo encore ? Vous levez la main. Les bonnes choses n'ont pas de fin.

Christophe HAZARD

Et vous avez exercé dans plusieurs start-ups. Vous avez également piloté la mise en place du volet numérique du programme d'investissement d'avenir à la Caisse des dépôts. Je profite de l'occasion pour saluer M. Jérôme LAMY, directeur des services bancaires de la Caisse des dépôts, avec lequel le président GENESTE signera tout à l'heure le renouvellement de la convention entre le Conseil national et la Caisse des dépôts - Banque des territoires.

Yves, vous êtes l'auteur d'un ouvrage publié en 2022 intitulé *De mémoire vive* aux éditions Point de bascule. Ouvrage qui est une enquête passionnante, un véritable travail d'historien sur les acteurs du numérique, aussi bien au niveau national que mondial. Pour celles et ceux qui s'intéressent à cette épopée fantastique, je vous en recommande vivement la lecture. Philippe se fera un plaisir de vous dédicacer son ouvrage, si vous le souhaitez, dans le salon des partenaires.

Ce matin, Philippe, c'est plus particulièrement sur le sujet de l'IA que nous sollicitons votre éclairage et votre expertise à la fois de chef d'entreprise, d'observateur attentif et d'acteur engagé. Comme pour Yves AGID, votre tâche est ardue. Vous avez en effet devant vous

45 minutes pour nous raconter la génération de l'IA, ce qu'elle a déjà apporté, ce qu'elle apportera, mais aussi ce qu'elle ne fera peut-être jamais. Philippe, à vous la parole.

Philippe DEWOST

Merci Christophe. La tâche est ardue, puisque passer après Yves, c'est toujours très difficile. Il vous a éveillé le cerveau, j'espère que je ne vais pas vous l'endormir. Mais je voudrais d'abord répondre à une des questions qu'il vous a posées, puisque l'immense intérêt, l'immense atout et l'immense danger de l'IA, c'est qu'elle est immédiatement disponible, elle est là tout de suite, elle est dans nos smartphones.

Et donc en écoutant l'intervention d'Yves AGID, j'ai demandé à ChatGPT 5 : « *vous êtes dans la cave, vous regardez le ciel, que voyez-vous?* ».

La réponse est extraordinaire. Elle a peut-être changé, puisqu'évidemment vous ne savez absolument pas si la réponse à une question répétée sera la même, en général elle ne l'est pas, mais vous ne savez pas non plus si la réponse se met à jour à partir des conversations précédentes. En l'occurrence, ChatGPT me dit : « *si vous êtes dans une cave et que vous regardez le ciel, cela dépend entièrement du type de cave. Cave enterrée sans ouverture, vous ne voyez rien du tout, juste un plafond de pierre, de bois ou de béton, le ciel est inaccessible. Cave avec soupirail, cave troglodytique ou voûte ouverte, Je ne sais pas si c'est de l'imagination, de la créativité ou l'exploration des possibles, mais ça devient intéressant là encore, ou cave métaphorique, référence platonicienne, vous ne voyez pas le ciel lui-même, mais seulement son reflet.* » Il conclut par une question, parce que ChatGPT aime bien relancer la conversation, on y reviendra peut-être : « *Voulez-vous que je vous réponde littéralement, scènes réalistes, ou plutôt en mode poétique ou philosophique?* »

Les prétentions de l'outil sont quand même assez intéressantes !

Je vais maintenant poser mon téléphone, je vais poser

mes lunettes dont je n'ai plus besoin, et nous allons pouvoir commencer. Il y a un deuxième lien que j'ai pu trouver avec la conférence du professeur AGID, relatif au cerveau, et ce lien permet de passer de l'humain, de la matière grise à la technologie, puisque la technologie ne peut pas fonctionner sans.... ENERGIE. Et donc je vais aller rechercher la puissance, l'équivalent de la puissance consommée par le cerveau, et elle est extrêmement intéressante.

Je ne vais pas vous faire un cours sur les centrales nucléaires - dont Microsoft a réservé des tranches pour nourrir ses data centers - mais vous le sentez bien quand vous lisez ce qui se raconte de précis, d'imprécis ou de fariboles que l'IA est énergivore, que les machines sont énergivores. Vos ordinateurs consomment entre 60 et 90 watts en fonction de leur puissance alors pour que le cerveau humain, qui marche en permanence, on est en train de parler de la puissance de l'ampoule qui éclaire votre frigo quand vous ouvrez la porte... C'est un ordre de grandeur, à mon avis, qu'il faut garder à l'esprit sur l'efficacité redoutable de cette machine qu'est l'intelligence humaine. La deuxième remarque, c'est que l'intelligence humaine a permis des choses extraordinaires parce qu'elle est collective. Et c'est l'intelligence collective qui a permis à l'humanité d'envoyer aux confins, c'est-à-dire au-delà de notre système solaire, deux objets avec lesquels nous réussissons, grâce aux prouesses de la NASA, à continuer de communiquer. Et le transmetteur radio qui envoie des petits blips qui mettent des durées phénoménales pour atteindre la Terre à une puissance d'à peu près 22 watts. Donc là encore, la prochaine fois que vous contemplerez l'ampoule de votre frigo, vous pourrez vous dire qu'elle permet de faire des choses extraordinaires.

Pour préparer cette intervention, je suis parti d'un principe qui est que tout ce qui peut être dit sur l'IA est extrêmement difficile et complexe pour une simple raison, c'est que l'environnement dans lequel nous évoluons change tout le temps. Il y a deux jours, la levée de fonds de Mistral d'1,7 milliards d'euros n'avait pas encore été annoncée. Est-ce qu'elle change la donne

ou pas ? On n'en sait rien, mais on y reviendra. Notre capacité à ingérer des informations contradictoires et en avalanche rend les choses difficiles.

Heureusement, pour parler d'IA, on peut faire appel à l'IA.

J'ai donc posé la question :

J'interviens devant plus de 300 greffiers des Tribunaux de Commerce Français sur le thème "L'IA : ce qu'elle va apporter et ne fera jamais". Ma keynote durera 25 à 30 min max. ils ne sont a priori pas "tech savvy". Propose-moi un plan et deux à trois idées clé qu'ils puissent retenir. Mon objectif : aiguiser leur curiosité et les encourager à réfléchir.

Voilà le résultat.

Parfait, Philippe. Tu veux les stimuler intellectuellement, sans jargon technique, avec une keynote claire, rythmée et qui leur laisse des repères simples. Voici une proposition :

Plan de la Keynote (25-30 min)

1. Introduction : dédramatiser l'IA (5 min)

- Briser la glace avec un exemple concret et parlant (ex. Siri, traduction automatique, ChatGPT).*
- Poser la question : «Est-ce, que l'IA va remplacer votre rôle ? non, mais elle va le transformer.*

2. Ce que l'IA peut déjà faire (10 min)

Exemples accessibles, directement en lien avec leur univers de travail :

- Lire et résumer automatiquement un jugement ou un rapport.*
- Identifier des incohérences dans des milliers de pages (contrats, bilans).*
- Aider à rédiger ou reformuler des textes juridiques standardisés.*

Idée clé : L'IA est une aide à la lecture et à l'écriture, pas un juge, ni un greffier.

3. Ce que l'IA ne fera jamais (10 min)

Mettre en avant les limites structurelles de l'IA, liées à leur métier :

- Le discernement humain : l'IA ne «comprend» pas, elle calcule.*
- La responsabilité juridique : seul un humain peut assumer une décision devant la loi.*
- La confiance : le justiciable a besoin de parler à un humain, pas à une machine.*

Idée clé : L'IA ne remplacera pas la confiance, le jugement et la responsabilité.

4. Conclusion : comment s'en emparer ? (5 min)

- Plutôt que de craindre l'IA, apprendre à s'en servir comme d'un collaborateur numérique.*
- Garder un esprit critique : tester, expérimenter, mais toujours vérifier.*

J'ai demandé à l'IA de me trouver des exemples concrets. Il l'a fait. Je pourrais vous les citer. Mais je préfère vous poser la question : Combien parmi vous utilisent ou ont déjà utilisé Chat GPT ? Vous êtes nombreux. Combien d'entre vous l'utilisent régulièrement ? Un peu moins. Combien d'entre vous ne jurent que par Chat GPT ? C'est-à-dire que Chat GPT, dans votre esprit, est la réponse à toutes les questions sur l'univers, le sens de la vie, ... personne ? OK. Est-ce qu'il y en a parmi vous qui utilise d'autres systèmes d'intelligence artificielle générative ? Je pense à Mistral par exemple ? Vu le faible nombre de mains levés, il y a encore du progrès à faire. Je pense qu'une partie du 1,7 milliard qui vient d'être levée pourra être utilisée en marketing et en communication. Y en a-t-il qui utilise Claude ? Anthropic ? oui. Gemini ? Google ? oui. Ça donne une bonne idée quand même de la suprématie d'OpenAI.

Et est-ce qu'il y en a parmi vous qui utilisent cet outil que j'ai découvert il y a plusieurs mois et qui est Perplexity ? Ce n'est pas de la pub, je n'ai aucune action chez eux, mais si vous cherchez la réponse à une question sous

un format synthétique, c'est-à-dire trois paragraphes maximum, avec des sources qui vous indiquent d'où vient la synthèse qui vous est proposée. Et sans vous voir jeter à la figure ou à l'écran des listes de liens dont la moitié sont sponsorisées, l'autre moitié sont des publicités, la troisième moitié des trolls, vous voyez où je veux en venir, si vous cherchez juste la réponse à votre question, Perplexity est assez redoutable. Et il est gratuit, vous n'avez même pas besoin de vous identifier. Il est extrêmement pertinent dès que vous voulez vérifier quelque chose. Dernière question : est-ce qu'il y a parmi vous des créateurs de contenu ou des développeurs, des gens qui codent à leurs heures perdues le soir et le week-end parce que ça les amuse ? Ah voilà, j'en vois un. Donc vous avez le droit, si ce n'est l'obligation, de me contredire à tout moment si vous estimez que je raconte n'importe quoi. On est d'accord.

J'ai pris le temps de faire ce préalable car le premier sujet auquel on est confronté en parlant d'IA, et Christophe l'a dit tout à fait au début, c'est une perception de la magie. C'est une formule qui est assez ancienne, qui remonte à un auteur de science-fiction qui s'appelle Arthur CLARKE en 1962, et qui disait déjà : toute technologie suffisamment avancée est indissociable de la magie. Et quand on réfléchit, qu'est-ce que c'est que la magie ? C'est faire disparaître. Et l'IA, c'est faire disparaître quoi ? C'est faire disparaître la complexité, mais également l'effort de compréhension de ce qui permet à ce qu'on voit de se produire. Et donc, nous sommes dans les courts-circuits qu'évoquait tout à l'heure le professeur AGID. Quand vous êtes face à de la magie, votre premier moteur ce sont les émotions et ensuite, vous vous divisez assez facilement ou assez rapidement entre d'un côté la fascination, l'admiration, et de l'autre la peur. Et je pense que c'est un petit peu ce que suscitent encore aujourd'hui toutes les annonces que vous pouvez voir - qui très souvent sont raccourcies et tronquées. Ce qui devient très étonnant avec l'intelligence artificielle, c'est que la magie aujourd'hui est à la portée de tout le monde. Nous sommes sur la planète, toutes les semaines, environ 800 millions de magiciens. Je vous expliquerai

d'où vient le chiffre un petit peu plus tard. Et je voudrais vous demander à nouveau, qui parmi vous s'est amusé avec ChatGPT ou d'autres systèmes à réaliser des images de BD à partir d'une photo ? Et... Ghibli. Vous avez fait du Ghibli ? Ghibli, c'est, vous savez, les petits personnages de dessins animés japonais tout mignons. Des studios Ghibli du même nom. Moi, au bout d'un moment, Ghibli, ça me lassait. Je me suis amusé à savoir si le système était capable de faire des analogies ou des représentations différentes : les schtroumpfs, c'est trop facile, les Muppet Show ont eu pas mal de succès aussi. Et j'ai essayé en prenant le style des auteurs de BD de Michel Vaillant ou Tanguy et Laverdure, des auteurs de lignes claires.

Génère une version de cette photo dans le style « Michel Vaillant » en respectant le cadrage



11 SEPT. 2020 | 1378 VNGTC | © pdepost

Et donc cette photo-là, que je vous montre à l'écran, c'est le professeur AGID et moi-même, avant-hier, avec la demande faite à Chat GPT qui est juste au-dessus. Quand j'ai consulté le professeur AGID, il m'a dit qu'il se reconnaissait. J'en ai conclu qu'on était, d'une certaine manière, pas très loin de la magie...

Là où ça devient encore plus étonnant, c'est que, souvenez-vous, pourquoi est-ce qu'on est fasciné par l'image ? Parce qu'une image vaut mille mots. Vous vous souvenez que la plupart des IA génératives reposent sur ce qu'on appelle des modèles larges de langage, des « *large language models* ». Fondamentalement, ces systèmes ont ingéré des mots, ont établi des connexions probabilistes entre tous ces mots et sont capables de restituer des suites de mots selon la demande qui a été

formulée, et ce, encore une fois, de manière probabiliste mais vraisemblable. Quand une image vaut mille mots et que vous générez l'équivalent de mille mots en quelques secondes, vous êtes à nouveau dans la surprise et l'émotion. Le cerveau ne peut pas assimiler, ingérer, comprendre ce qui est en train de se produire. Si maintenant on passe d'une image à 24 images par seconde, c'est-à-dire le format du cinéma, on voit bien que la difficulté vient de s'accroître d'un facteur 24. Ce que je vais vous montrer maintenant, c'est une photo, c'est un selfie stupide, comme il s'en prend 500 milliards dans le monde. D'après la dernière keynote d'Apple, il y a en effet 500 milliards de selfies pris sur des iPhones dans le monde chaque année. Est-ce que c'est pour le meilleur ou pour le pire ? Je vous laisse en juger. J'ai ma petite opinion sur le sujet, on pourra en discuter après. Donc ça, c'est un selfie que j'avais pris dans le train.. Je l'ai soumis au système qui est là-dessus, je ne sais pas s'ils existent encore, puisque ça date du mois d'avril. Et j'ai choisi simplement un thème, et le thème « Catastrophe » m'amusait. Je n'ai rien fait d'autre, voilà le résultat.



Et c'est à partir d'une seule photo. Conséquence pour nous tous : le fake est à la portée de tout le monde.

Autre sujet, là également déroutant, c'est le fait qu'on n'a pas nécessairement conscience que la part, non pas de

l'IA, mais des contenus produits par l'IA est aujourd'hui croissante. On estime, par exemple, qu'un peu plus de la moitié maintenant, des contenus qui sont produits sur les réseaux sociaux - et notamment sur X - sont produits par des bots, c'est-à-dire par des machines, qui relaient du contenu fabriqué artificiellement, et qui saturent l'espace d'interprétations, culturelles ou politiques, en vous bombardant de messages et en vous faisant croire qu'ils proviennent de personnes réelles. Ça commence à être le cas également avec - vous avez certainement vu ça à la télévision - des vidéos de présentateurs virtuels, des propos qui n'ont jamais été tenus. Technique, on a la capacité en quelques minutes à capturer, reproduire, générer de la voix humaine, la plaquer sur un texte qui lui-même a été produit par des machines, synchroniser tout ça avec des images. Et ce avec un degré de vraisemblance qui a fait des progrès époustouflants ces 18 derniers mois.

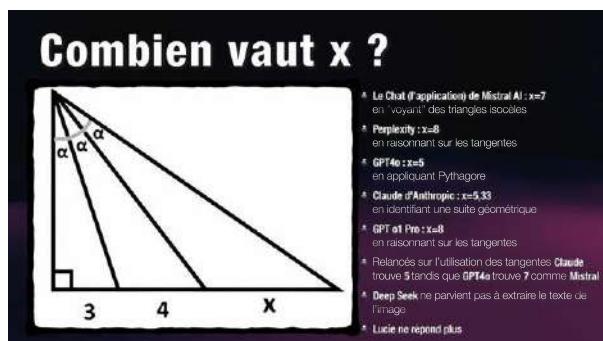
Donc l'IA commence à écrire, l'IA commence également à se lire, puisqu'on imagine bien que tous ces grands systèmes sont entraînés par des corpus de connaissances, dont les connaissances textuelles, dont les conversations textuelles, dont évidemment tous les documents que vous avez pu produire, rédiger, partager, qui ont été produits avec des IA. Donc on entre dans un cycle, d'autophagie potentielle. Dans le cas du monde animal et humain, ça a donné Creutzfeldt-Jakob. Je ne sais pas si nous aurons un jour une maladie de l'IA folle, mais il faut être conscient de la capacité d'auto-ingestion et des artefacts tout à fait inattendus que cela pourrait produire.

Vous savez par exemple qu'un très grand nombre de grandes entreprises, aujourd'hui, filtrent les CV et les candidatures qu'elles reçoivent à travers un système qui n'est plus opéré par des humains, mais qui est opéré par des IA... Ce sont uniquement des systèmes filtrés par IA qui éliminent les critères dont ne veut pas l'entreprise, ce qui au passage, de temps en temps, fait courir à l'entreprise le risque de passer à côté de la pépite, à côté de celui ou de celle qui n'entre pas dans les cases, mais qui précisément, pour cette raison, aurait pu apporter son génie.

Donc une étude très récente indiquait que lorsque vous êtes candidat, vous avez 30% de chance de plus d'être recruté si l'outil ou le système ou la plateforme d'IA que vous avez utilisé pour rédiger votre candidature est la même que celle utilisée par l'entreprise pour effectuer la sélection et le filtrage... Donc la prochaine fois que vous candidatez, essayez de vous renseigner pour savoir si l'entreprise que vous visitez utilise plutôt les technologies de Microsoft, est plutôt un partenaire de Google ou utilise une solution spécifique. Essayez de trouver ce qui est derrière, parce que la connaissance du moteur qui est sous le capot peut vous aider à conduire un peu mieux. Et quand il s'agit de votre carrière, ça peut être déterminant, car 30 % de chance supplémentaire, c'est loin d'être négligeable...

Donc voilà quelques exemples de ce que l'IA sait déjà faire et de la manière dont elle déforme notre perception de la réalité et ce encore une fois tout simplement parce que nous sommes fascinés par la magie.

Pourtant l'IA sur des questions simples est encore un peu à la peine. Par exemple, prenons cet exercice-ci, que j'ai fait tester par un certain nombre de systèmes il y a quelques temps. Les réponses seraient aujourd'hui sans doute différentes.



Il y avait une divergence de résultats qui était intéressante. Il y avait une divergence d'approche qui était tout à fait étonnante, et dans certains cas, les systèmes ont mouliné pendant de longues minutes en testant plein

d'hypothèses avant d'arriver à un résultat qui en général était faux. Et il est très étonnant de voir que Perplexity a trouvé très rapidement.

Alors, ça on verra. Pour l'instant, je demande à ceux d'entre vous qui sont un peu matheux dans l'âme, de prendre un papier, un crayon. Vous avez à peu près dix minutes, et dans dix minutes, je vous demanderai si vous avez trouvé et comment vous avez trouvé

Alors, là, normalement, à ce stade de mon intervention, vous êtes un peu perdus, vous disant : « Décidément, ce sujet est compliqué, ça change tout le temps. » On commence à comprendre pourquoi Philippe DEWOST a été très tenté de ne pas se fatiguer et de demander à ChatGPT de faire la conférence... C'est la raison pour laquelle notamment, il y a de telles divergences de point de vue, de tels affrontements sur le sujet de l'IA entre chercheurs, philosophe, experts et youtubeurs. S'il y a d'ailleurs une telle prolifération d'experts de l'IA, essentiellement influenceurs au départ, c'est lié au fait que nous sommes perdus, et, d'une certaine manière, il est plutôt normal d'avoir ce léger sentiment d'être perdu ou d'infériorité. Il est normal que l'on soit perdu, et je vais vous expliquer pourquoi.



Pour ceux d'entre vous qui sont littéraires, je vous suggère de lire le livre de Günther ENDERS, « *L'obsolescence de l'homme* », écrit dans les années 50, qui entrevoit l'essor de la techné, l'essor de la technique, et la difficulté qu'aura l'humain à se positionner, à se redéfinir face à des machines de plus en plus puissantes que lui,

capables d'exercer une action sur le monde avec des effets d'échelle allant bien au-delà de ce que l'homme sait faire. Pour ma part, je suis dans les technologies numériques depuis longtemps, puisque Wanadoo ça date un peu. Nous allons en effet fêter les 40 ans de Wanadoo cette année. Et cette accélération que j'ai observée entre l'avènement de l'ordinateur, la vague du déploiement d'Internet, l'explosion du téléphone mobile, puis la manière dont le smartphone a redéfini complètement ce qu'était un téléphone mobile, et tout ça à des échelles incroyables... Cette évolution m'a inspiré pas mal de réflexions. J'ai cherché comment est-ce qu'on pouvait rendre intelligible cette accélération auprès de publics qui ne sont pas du tout technologues ou technophiles ? Et j'ai trouvé cette illustration que je pensais avoir piquée à un éminent professeur qui a travaillé avec Marshall McLUHAN et qui m'a avoué un jour, il n'y a pas très longtemps, que la slide n'était pas du tout de lui.

Cette illustration a un mérite, c'est que plutôt que de vous parler de 300 000 ans - est-ce que ça veut dire quelque chose pour quelqu'un ? - Est-ce que vous vous représentez 300 000 ans ? Une génération, vous arrivez à vous le représenter puisque vous vivez dans une génération, vous connaissez. Pour ceux d'entre vous qui ont des enfants ou des neveux ou des nièces, vous voyez ce que c'est que la génération suivante, et pour ceux d'entre vous qui ont la chance d'avoir encore leurs parents, vous savez ce qu'était la génération précédente. Dans cette slide, je suis fasciné par une chose, c'est la compression du temps, même représentée en génération, dans la manière dont l'homme a appris à communiquer et à développer ses moyens de communication. Le XX^{ème} siècle est le lieu d'une accélération fulgurante. Et ces générations ont très souvent coexisté dans le milieu familial et donc observaient la même réalité

Mais le XX^{ème} siècle est le lieu d'une accélération dans laquelle les générations qui coexistaient ont pu en débattre. J'ai des souvenirs de débats enflammés sur le téléphone, sur la télé sur le choix des chaînes, etc. On a donc jusqu'ici eu la possibilité d'observer le réel en débattant du réel, en voyant le même réel.

On est confronté aujourd'hui à deux difficultés majeures. La première concerne la génération qui nous suit. Cette génération est aujourd'hui en train de découvrir le monde à travers l'intermédiation, notamment des réseaux sociaux. En tout cas, ils prennent leur source d'informations dans des lieux différents des nôtres et même dans des lieux différents les uns des autres, selon leur tranche d'âge. Si vous avez des ados, vous savez que les uns sont sur Snap, les autres sont sur Insta, les derniers sur TikTok. Ce ne sont pas les mêmes populations, ils n'y ont pas les mêmes amis, et ce ne sont pas les mêmes sources d'information. Ça veut simplement dire que leur perception du réel, au moins leur perception de ce qui devrait faire l'objet de discussions, de débats entre copains, dans une famille ou de débats de société, n'est pas la même. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'ils se laisse tenter par la facilité consistant à s'écharper plutôt qu'à se demander s'ils observent la même chose, s'ils ont la même interprétation de la même chose ? Donc ça c'est la première difficulté.

La deuxième difficulté, c'est que les sources d'information elles-mêmes deviennent de moins en moins vérifiables, en tout cas de plus en plus bruitées, et que l'effort nécessaire pour remonter à la source est de plus en plus difficile. Et comme nous sommes des êtres paresseux, nous ne le faisons pas.

Pourquoi c'est difficile ? Pourquoi ces générations n'arrivent plus à observer le même monde ? Parce que le monde change de manière de plus en plus rapide. Celui qui a théorisé c'est un type à peu près aussi génial qu'il est fou, qui est Ray KURZWEIL. Peut-être en avez-vous entendu parler ? Raymond KURZWEIL est le fondateur du transhumanisme, il est convaincu que les machines dépasseront en intelligence l'humanité très rapidement, et qu'on sera même capable de fusionner le cerveau et la machine, donc de transférer le cerveau dans la machine, donc de se débarrasser de son enveloppe mortelle, donc de devenir immortel. Le grand problème de KURZWEIL c'est qu'il est aujourd'hui presqu'octogénaire et sa peur - on en revient à la peur face à la magie - , sa trouille, son angoisse ultime c'est de

ne plus être vivant lorsque se produira, ce qu'il appelle la singularité et donc pour ça, il prend, matin, midi et soir, des cocktails de pilules. Il doit prendre 50 substances différentes tous les jours pour ralentir son métabolisme le plus possible parce qu'il ne veut pas rater ça. Ray KURZWEIL est peut-être fou, mais ne le prenez pas pour un doux rêveur, parce que c'est à lui que l'on doit la reconnaissance optique de caractère, les orgues électroniques. S'il y a des musiciens parmi vous, vous avez peut-être déjà joué sur un clavier KURZWEIL. Dans les domaines de la reconnaissance optique, mais aussi de la reconnaissance vocale, les principaux brevets, sont de KURZWEIL. Et ce monsieur, très vite, a formulé cette idée de l'accélération exponentielle des technologies. Et l'accélération exponentielle des technologies, c'est très difficile à appréhender pour nous. Parce que l'humain est linéaire : quand nous montrons une direction, nous tendons le bras ; quand nous mesurons combien de temps ou combien de pas il va nous falloir pour atteindre la destination, nous divisons. Nous sommes des êtres linéaires, donc l'exponentiel est quelque chose qui démarre très doucement, qui fait qu'au début, on se dit : « Ça va arriver », mais en fait, ça n'arrive pas. Mais lorsqu'elle croise la droite, l'exponentielle ne fait qu'accélérer. La vie d'une exponentielle est consacrée à sa propre accélération. Pour illustrer concrètement mon propos sur la vitesse de pénétration et de déploiement de technologies exponentielles, prenons ChatGPT qui cinq jours après son lancement avait atteint son premier million d'utilisateurs. Deux ans et neuf mois après son lancement, donc même pas trois ans, ChatGPT a aujourd'hui 800 millions d'utilisateurs hebdomadaires. On peut dire qu'il y a au moins 800 millions de magiciens sur cette planète chaque semaine et ils ne savent pas ce qu'ils font. 800 millions d'utilisateurs en deux ans et neuf mois... Ça, ce sont les technologies exponentielles. C'est-à-dire qu'à peine avez-vous le temps de commencer à réfléchir à ce qui se passe, que ce qui se passe a changé, s'est développé et vous a pris de vitesse. Il est donc normal que nous ne soyons pas à l'aise du tout, et cela se reflète dans les chiffres complètement vertigineux que vous pouvez voir aujourd'hui

sur les montants levés par des entreprises, les montants engagés dans les dépenses d'infrastructures de calcul informatique. Microsoft avait annoncé l'année dernière investir en infrastructures de calcul, en data center, l'équivalent de ce que notre précédent Premier ministre espérait voir comme réduction de notre déficit. Nous en sommes à comparer une entreprise et un pays... Quand on commence à parler de 1000 milliards de paramètres ou de 100 milliards de dollars, ce n'est plus commensurable. Appréhender l'ordre de grandeur du milliard, on y arrive encore à peu près parce qu'on peut comparer les grandes fortunes, mais c'est à peu près tout ce qu'on fait. On ne se représente plus ce que ça veut dire.

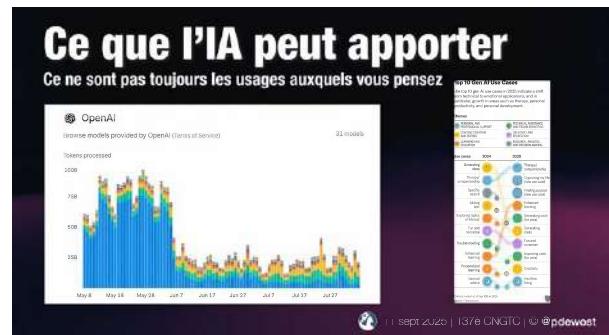
Alors, si on essaie de se dire : au fond, de quoi est-ce qu'on parle ? Qu'est-ce que c'est ? Première chose : l'intelligence artificielle, ça n'est pas ChatGPT. L'intelligence artificielle, d'ailleurs, ça n'est pas l'intelligence artificielle générative. J'ai fait le choix lors cette intervention de ne pas trop entrer dans le dur pour ne qu'on se perde. En revanche je vous signale que Perplexity ou ChatGPT, si vous cherchez à comprendre ce que signifie le mot LLM, à toucher du doigt ce que c'est qu'un modèle de langage large ça c'est intéressant, parce que ce sont des mots et ce sont des probabilités. Simplement, ce sont des milliers de milliards de mots, c'est toute la connaissance textuelle disponible et la capacité à régénérer des choses ressemblantes. C'est la même chose d'ailleurs qui est utilisée quand vous faites de la traduction simultanée. Votre voix est traduite en texte, le texte est traité par un LLM parce qu'il sait manipuler du texte, et ensuite il vous la régénère en voix. Il n'y a qu'une petite start-up très intéressante, française, Kyutai, financée par Xavier NIEL, qui elle, essaye de faire le pont de langue à langue, de l'audio à l'audio, sans passer par cette couche des mots. On passerait trop de temps aussi à parler d'apprentissage profond, de réseaux adverses. Retenez simplement que l'IA, dans un certain nombre de cas, s'entraîne elle-même. Vous avez d'un côté toutes ces images pseudo-réalistes que vous voyez, elles sont produites, et les systèmes qui les génèrent sont entraînés par d'autres

systèmes qui vérifient la vraisemblance. C'est comme si le système qui génère des chats faisait tester chaque étape de création de l'image à un système qui reconnaît des chats. On sait reconnaître des chats grâce aux immenses bibliothèques de chats sur Internet. On sait reconnaître des chats depuis 15 ans, depuis 10 ans. À chaque étape de la génération d'une image dans laquelle il y a un chat, vous testez l'IA test pour voir si c'est ressemblant ou pas. Ce que produisent ces systèmes ne s'écartent pas des limites qui ont été données par les concepteurs du modèle, mais comme le modèle est probabiliste, ils s'en sortent. Encore une fois, vous interrogez le chat GPT deux fois de suite sur la même question, vous aurez deux résultats différents. C'est bien la preuve que la restitution n'est pas figée. L'important dans l'entraînement, c'est de s'assurer que le champ des possibles réponses ne s'écarte pas des limites que vous avez fixées au système. Ce qu'on appelle parfois l'alignement. Et l'alignement ultime, il se fait sur un document ou un ensemble de règles totalement confidentiels et qui font partie de la recette secrète d'OpenAI ou d'Entropic ou d'XAI, qu'on appelle la SPEC, la spécification. Et c'est cette spécification qui détermine ce qu'il est possible de faire ou pas, mais de manière méta.

Mon propos en 45 minutes d'intervention est de vous amener à comprendre que vous êtes face à des systèmes probabilistes qui manipulent des mots et qui ont pour objectif entre autres la vraisemblance de ce qu'ils produisent. C'est à mon avis un bon point de départ.

Alors, de quelle manière est-ce qu'elle est utilisée cette IA ? Pour l'instant, on retrouve la fameuse paresse, la flemme que j'évoquais tout à l'heure. On retrouve en fait cette combinaison de flemme et de magie.

Dans ce schéma, vous avez une synthèse de l'utilisation d'Open AI par exemple entre début mai et fin juillet. A gauche, vous voyez un net décrochage qui survient le 6 juin 2025. Le 6 juin, c'était la date de la fin des cours aux États-Unis. Voilà. Donc, l'usage massif par des étudiants est quelque chose d'avéré par les chiffres. Le schéma à droite, c'est l'évolution des usages des IA génératives au sens large. Et depuis cette année, le doudou



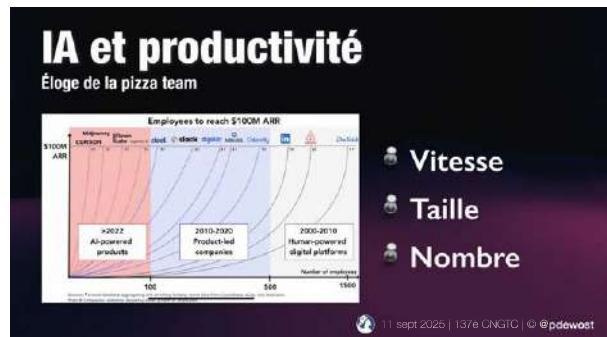
virtuel est devenu le premier usage, encore une fois, à l'échelle des 800 millions d'utilisateurs hebdomadaires, au minimum, puisqu'on là on ne parle que d'OpenAI, on ne parle que de chat GPT. Le doudou, le confident, est devenu le premier usage. Alors, s'il y en a parmi vous qui sont cinéphiles, je vous invite à voir ou à revoir le film *Her*. Qui l'a vu ? Voilà, je pense que vous voyez de quoi je parle. Les autres, je vous invite à le revoir. Vous avez un Joaquin Phoenix qui est absolument extraordinaire. Le film n'est pas très joyeux, mais il plonge avec beaucoup de délicatesse dans cette question étrange de l'interaction vocale entre l'humain et la machine. Et pourquoi je vous invite à revoir *Her* ? Parce que les rumeurs disent qu'OpenAI, qui a recruté Johnny IVE, l'ancien designer icône d'Apple, est en train de travailler sur un assistant vocal. On s'en rapproche. Pour le meilleur ou pour le pire, on s'en rapproche... Il n'y a pas encore si longtemps - c'est à prendre avec des pincettes -, mais des interactions entre une adolescente et un système d'IA générative l'auraient accompagné dans sa démarche de suicide. Ce qui nous conduira un peu plus tard à la question de la responsabilité.

On vous parle aussi évidemment de l'IA et de la productivité. On vous explique, McKinsey en premier, car McKinsey a toujours intérêt à expliquer les choses en amont pour vendre à ses clients les méthodes d'implémentation derrière. C'est normal, ça fait partie du jeu. McKinsey évoquait dans des rapports qui ont été très largement repris il y a déjà 18 mois, au moins 20% de productivité grâce à l'IA, de gains de productivité dans les

grandes entreprises, notamment dans les entreprises qui manipulent l'information. Il n'est pas totalement certain que ce soit le cas, puisque l'on commence à voir sortir des rapports d'entreprises qui annoncent que sur tous les projets pilotes mobilisés en intelligence artificielle, 85% sont passés à la poubelle, ou en tout cas n'ont pas abouti. Notamment parce que les résultats n'étaient pas satisfaisants. Alors, moi je me suis intéressé à un domaine dans lequel l'IA est déjà utilisée, qui est un domaine que je connais un petit peu, et qui est un domaine surtout qui en fait est très proche du vôtre, qui est le domaine du développement informatique. Pourquoi est-il très proche du vôtre ? Parce que le développement, le logiciel, c'est du... code. C'est complètement déterministe, vous avez un ensemble de règles, vous avez une causalité ou des causalités qui se succèdent, et vous devez arriver à la fin au résultat obtenu en appliquant toute une série d'algorithmes. Je sursimplifie, mais c'est ça. C'est très encadré, c'est très défini, c'est textuel, et finalement, le code existe aussi sous la forme de Code civil, du Code des impôts, du Code du commerce. L'IA c'est du code et donc, les professions juridiques sont en fait, je dirais culturellement, les plus proches de la capacité de saisir et de comprendre ce qu'elle peut apporter une fois que vous avez dépassé la peur, la honte prométhéenne, la sensation de malaise face à la magie, etc. Vous êtes face à du code. Donc ça doit être votre terrain de jeu. Vous êtes des acteurs naturels de ce terrain de jeu. Que vous choisissiez d'y aller ou pas, à la limite, ça c'est votre décision, c'est la décision de votre profession, mais ne vous considérez pas, parce que vous venez des professions du droit, parce que vous n'êtes pas des scientifiques, comme étant exclus des champs d'usage de l'IA. Au contraire, c'est votre terrain de jeu naturel. C'est un des messages que je voulais vous faire passer. Pour moi, c'est votre terrain de jeu. C'est à vous de jouer.

J'ai un exemple d'études menées sur des entreprises, des développeurs, qui d'un côté utilisaient l'IA, les autres ne l'utilisait pas. Il s'agissait de développeurs seniors, expérimentés. À ceux qui utilisaient l'IA, on a demandé combien de temps ils estimaient avoir

gagné. Pour eux, c'était 20-30% de temps gagné. Et on a mesuré combien de temps ils avaient mis pour réaliser les mêmes tâches, qui étaient des tâches difficiles, que le groupe qui n'utilisait pas l'IA... En réalité, ils avaient mis de 16 à 20% de temps en plus. Donc sur la question de la productivité, pour des personnes expérimentées face à des tâches difficiles nécessitant de vérifier, nécessitant du raisonnement, l'IA n'est pas si efficace que ça. Et pourtant, il y a quand même un paradoxe, c'est que vous avez des entreprises qui arrivent à des niveaux de performance et des niveaux de revenus ahurissants dans des délais extrêmement courts et surtout avec des effectifs extrêmement réduits.



Si vous voyez ce graphe qui est un peu compliqué à comprendre. Il montre combien de temps est nécessaire pour atteindre 100 millions de revenus récurrents annuels en fonction de la taille des entreprises. Et vous voyez très bien que les entreprises de la génération 2000, comme Doctolib, Airbnb, LinkedIn, comptaient entre 500 et 1500 employés pour atteindre ces fameux 100 millions de revenus récurrents annuels. Les toutes dernières entreprises qui ont été montées, que ce soit Midjourney (génération d'images), Cursor, Eleven Labs (clonage de voix) ... ont atteint ce seuil des 100 millions avec moins de 100 employés. Alors bien évidemment, ce ne sera pas le cas pour toutes les entreprises, loin de là. Mais ce qu'il faut retenir, c'est pourquoi il y a subitement des entreprises minuscules

qui déploient des systèmes très largement utilisés qui génèrent des volumes de revenus considérables. Parce qu'elles s'appuient sur l'IA et que l'IA a tout son temps parce que vous pouvez d'une part la démultiplier, vous pouvez faire tourner, comme le disait le professeur AGID, 100 machines en parallèle pour faire 100 machins toujours en 5 minutes. Donc vous pouvez déployer des instances à foison, mais vous avez surtout cette capacité de l'IA à travailler de manière infatigable avec le même niveau de performance 24 heures sur 24. On le sait déjà aujourd'hui dans le domaine de la médecine, par exemple en radiologie que la performance de détection sur des cas difficiles d'un radiologue, varie en fonction de l'heure de la journée. Et c'est normal, c'est humain. Il vaut mieux prendre rendez-vous chez son cardiologue après le café de milieu de matinée qu'à 18h30. Il n'aura pas le même état de fraîcheur, mais c'est normal, c'est humain. Il aura la même expérience, la même empathie, mais pas la même acuité. Et pourtant, il aura la même intuition. Simplement, la fatigue aura pris le pas. Là où cette phrase « l'IA a tout son temps » est ambiguë, et je l'ai laissée volontairement, notamment pour ceux qui développent, c'est que l'IA a tout son temps : Lorsqu'elle vous restitue un résultat, de temps en temps, elle vous relance et elle ne s'impatiente pas. Alors que vous, quand vous commencez à vous apercevoir que le résultat dérive par rapport à vos attentes, pour un tas de raisons sur lesquelles on pourra revenir, là vous êtes en difficulté, parce que vous sentez que vous perdez du temps, l'IA non seulement ne le sent pas, mais n'a pas de temps à perdre, parce qu'elle n'est pas dans le temps, et donc elle a tout son temps.

Je vais terminer sur ce que l'IA ne fera sans doute jamais, ou en tout cas pas tout de suite. Pour moi, il y a trois sujets qui sont des sujets frontières. Il y a le sujet de la source, comment vérifier que la source est la bonne ? Et là, vous avez un sujet de marketing : comment expliquer au grand public que les informations que l'on trouve au greffe du tribunal de commerce ne sont pas les mêmes que sur des sites comme Pappers, ne sont pas de la même qualité, ne portent pas la même

responsabilité, n'engagent pas la même sécurité. Là, vous avez un gros travail à faire. Mais pourquoi ? Parce que vous êtes au cœur du sujet qui est ce qu'on appelle en anglais *le single source of truth*. Où est la source ? dans un monde où, encore une fois, tout a été dupliqué, tout a été modifié à la marge, tout a été falsifié, soit par hasard, soit par erreur, soit par intention. Comment est-ce que vous garantissez cette sécurité de la source ?

La deuxième question, c'est celle de la confiance. Et dans bien des cas, y compris des cas critiques, la confiance, elle est *in fine* relationnelle. Elle ne nécessite pas nécessairement qu'on se soit vu plein de fois, mais le jour, je sais maintenant, pour avoir discuté avec le professeur AGID et pour l'avoir écouté, que le jour où j'ai une question concernant l'épilepsie dont je suis frappé et pour laquelle j'ai heureusement pris mes médicaments ce matin pour ne pas avoir une absence devant vous, Je sais qu'il me routera vers un confrère et je ne mettrai pas en doute le conseil qu'il m'a donné. Ça c'est la confiance et la confiance elle est relationnelle, elle est humaine, c'est typiquement humain.

Et enfin il y a une énorme question qui est celle de la responsabilité. La question ouverte pour le futur, c'est : dans quelles conditions, sous quelles contraintes, de quelle manière pourra-t-on ou pas accorder la responsabilité morale à un système d'intelligence artificielle ? Avec toutes les conséquences qui vont derrière, et là on revient sur la spécification.

Et puis il y a une dernière chose qui pour moi est importante, sur laquelle je pense que l'IA, malgré la « doudoulogie » qui s'est développée et qui témoigne uniquement de l'immense solitude dans laquelle se trouve une grande partie de notre jeunesse notamment, une des dernières choses que l'IA ne pourra pas assurer, c'est la présence. Et la présence, c'est le lieu de l'inefficacité par excellence. C'est le lieu de la fragilité et c'est le lieu dans lequel vous ne vous occupez que d'une personne à la fois. On ne tient la main que d'un mourant à la fois.

L'outil IA est extraordinaire, il excelle dans le texte, il est limité dans le contexte. Et la seule responsabilité que

nous avons, c'est non pas de prédire ou de prévoir, même si le cerveau humain sait très bien le faire, l'avenir dans ce domaine, c'est de le permettre. Et ça, c'est notre responsabilité, c'est votre responsabilité. Je vous demande de rester curieux. Il y en a-t-il parmi vous qui ont trouvé combien vaut X et surtout comment on le fait ? Ça se résout si vous avez été en 5^e dans les années 80, c'était au programme de 5^e. Et ça demande juste un peu d'imagination, vous pouvez lire, ça demande un tout petit peu d'imagination, ça demande d'appliquer un théorème qu'on apprenait en 5^e le théorème de Thalès, et vous n'avez pas besoin d' X au carré, rien du tout. Mais ça demande de l'imagination. Deux raisons pour lesquelles les LLM que j'ai interrogés n'avaient pas répondu à la question. La première, c'est qu'ils n'avaient peut-être pas encore mangé cette page internet. La deuxième, c'est que ça requiert de l'imagination, et que l'imagination, elle n'en a pas... Je vous remercie beaucoup pour votre patience.



REMISE DU PRIX DES MASTERS 2025



*Les Actes
du 137^e
congrès*

REMISE DU PRIX DES MASTERS



Mesdames, Messieurs, Chères Consœurs, Chers Confrères,

L'heure est venue d'ouvrir la traditionnelle cérémonie de remise du Prix des Masters afin de célébrer ensemble cette 15^{ème} édition.

Cette cérémonie vise, comme chaque année, à récompenser le meilleur mémoire universitaire à caractère juridique, portant sur un thème en relation avec la vie des affaires et, plus particulièrement, la justice commerciale. Le Prix des Masters a pris, au fil des années, une

ampleur considérable. Des lauréats précédents nous ont fait part des impacts positifs que ce prix a eu sur leurs parcours. Certains d'entre eux ont poursuivi des carrières brillantes, pour certains devenant professeurs d'université ou engageant des thèses qui influencent notre domaine professionnel.

Le Conseil national des greffiers est fier de continuer à promouvoir les travaux des étudiants, en communiquant chaque année sur nos réseaux sociaux et en informant les facultés de droit sur l'organisation de ce prix. Cette année encore, le jury a eu l'honneur d'examiner 7

candidatures, ce qui témoigne de l'intérêt croissant pour les questions juridiques touchant la justice commerciale.

Je tiens à exprimer, en mon nom et en celui du Conseil national, ma plus profonde gratitude aux membres du jury qui, comme chaque année, ont consacré leur temps et leur expertise à l'analyse minutieuse des mémoires. Je vous invite à me rejoindre sur scène :

Monsieur Didier GUEVEL, doyen honoraire de la faculté de droit à l'Université Paris 13,

Maître Alexandre RIERA, greffier du tribunal de commerce de Soissons,

Maître Thierry MARQUET-PAQUIER, greffier associé du tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer.

Et Monsieur Philippe ROUSSEL GALLE, également membre du jury, qui n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui.

Je tiens également à remercier Madame Marie-France BONNEAU Rédacteur en chef LEXIS NEXIS qui ne peut malheureusement pas être présente parmi nous aujourd'hui, mais qui est associée depuis plusieurs années au Prix des Masters organisé par le CNG.

À ce titre, elle offre au lauréat, un abonnement d'un an à LexisVeille, outil précieux pour approfondir ses recherches et enrichir ses pratiques au quotidien.

A présent c'est avec une immense joie que je décerne ce prix à Monsieur Daniel LABUDA, étudiant en Master 2 «Master 2 Parcours Juriste d'Affaires / Magistère Juriste d'Affaires (DJCE)» à l'Université de Paris-Panthéon-Assas.

Au nom du Conseil national et de la profession, je tiens à vous féliciter et à vous remettre le Prix des Masters 2025.

Ce prix s'accompagne d'un chèque d'un montant de 2000 €.

Nous avons également le plaisir de vous offrir un abonnement d'un an à LexisVeille.

Cher Jury, je tiens également à vous remercier pour

vos présences et votre engagement envers la promotion de notre profession. Ce Prix des Masters, n'est pas seulement un témoignage de l'excellence académique, mais également un lien précieux entre les mondes universitaire et professionnel.



Intervention de Daniel LABUDA

Lauréat, Master 2 Parcours Juriste d'Affaires / Magistère Juriste d'Affaires (DJCE)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Jury,

Mesdames et Messieurs les greffiers des tribunaux de commerce,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'opportunité qui m'est offerte de présenter mes travaux à ce 137^{ème} Congrès des greffiers des tribunaux de commerce.

Il y a plus de deux ans maintenant, je débutais un mémoire de Master sous la direction du Professeur Marie CAFFIN-MOI, dans le cadre du Magistère Juriste d'Affaires de l'Université Paris-Panthéon-Assas, sur le beau sujet de « La société en sommeil ». Ce sujet, je le poursuis désormais au travers d'une thèse de doctorat, sous l'intitulé de « L'inactivité de la société ».

Résumer deux années de recherche en cinq minutes de présentation relève du défi, c'est pourquoi j'ai décidé d'en présenter uniquement les enjeux et les points saillants.

Ainsi, avant toute chose, pourquoi étudier la société en sommeil ? L'inactivité de la société est un phénomène extrêmement fréquent en pratique mais qui, de manière assez paradoxale, est délaissé par la doctrine et par le législateur. C'est toutefois là une exception française, et

malheureusement dans le mauvais sens du terme ; par exemple, le droit anglais prévoit un statut très clair de la « *dormant company* », tandis que les études de droit italien pullulent sur la question. Ce désintérêt français est très préjudiciable, surtout à l'heure où le concept d'entreprise innervé de plus en plus le droit des sociétés, et ce aussi bien en théorie qu'en pratique.

D'un point de vue théorique

En premier lieu, d'un point de vue théorique, la société en sommeil véhicule une apparente contradiction : comment concevoir en effet une société sans « entreprise commune », en opposition apparente avec l'article 1832 du Code civil ? Comment concilier cette situation avec les théories explicatives de la société d'une part, et avec les théories explicatives de la personnalité morale d'autre part ?

De manière plus claire, la société en sommeil serait-elle, par principe, et conformément à ce que défendait une doctrine désormais ancienne, fictive ? La réponse à cette question impose de repenser l'importance accordée à l'*affectio societatis* (quelle « collaboration active » peut-il y avoir dans une société dénuée d'activité ?) et à l'activité sociale.

D'un point de vue pratique

Le régime. *En second lieu, d'un point de vue plus pratique*, le régime de l'inactivité reste encore assez largement à construire : le droit des sociétés en lui-même ne prévoit qu'un embryon de régime sur la question spécifique de la radiation de la société du RCS en cas de sommeil, tandis que les autres branches du droit des affaires prévoient des dispositions éparses et isolées pour régir l'inactivité.

Plus encore, les dispositions du droit des sociétés présentent des défauts majeurs. D'une part, sur la forme, la structure de ces dispositions est difficilement compréhensible, les articles étant éclatés sans grand souci de cohérence au sein de la partie réglementaire du Code de commerce. D'autre part, leur rédaction est de facture très médiocre*. Face à cet embryon de régime peu lisible et souvent illogique, les entrepreneurs modestes ne

pourront qu'être désarçonnés. *(les dispositions sont sujettes à interprétation et s'articulent très mal entre elles)

Les utilités instrumentales. Le caractère éclaté et lacunaire du régime est d'autant plus gênant que la pratique n'hésite pas à instrumentaliser la société en sommeil dans divers montages. Ainsi, une société née en sommeil pourra être utilisée en tant que « moule préconstitué » – pour démarrer une activité sans délai ou pour réaliser un montage sociétaire – ou encore en tant que véhicule de maturation pour des *stock options*. Parallèlement, la société mise en sommeil pourra être employée en vue d'une admission accélérée en bourse d'une entreprise, ou encore comme sanctuaire de propriété intellectuelle afin de préserver la dénomination sociale. Cette liste non-exhaustive d'emplois des sociétés inactives, à la croisée de nombreuses branches du droit, met en lumière l'utilité du phénomène, et surtout son aspect profondément instrumental.

La fraude. Dans ce cadre, il n'est pas surprenant de découvrir que la société en sommeil est très souvent le véhicule d'agissements frauduleux divers. J'en donnerai simplement une illustration, en droit financier : sur les marchés financiers établis de micro-capitalisations, la pratique dite du « *pump-and-dump* », mécanisme nécessitant des sociétés en sommeil dans l'objectif d'induire des investisseurs en erreur, a conduit la SEC, équivalent de l'AMF aux États-Unis, à réagir : celle-ci a décidé de suspendre la cotation en bourse de 255 sociétés en sommeil.

En conclusion, il s'agit donc d'une part de réglementer la société en sommeil pour permettre son utilisation et également, d'autre part, de lutter contre ses utilisations abusives.

Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Jury, Mesdames et Messieurs les greffiers des tribunaux de commerce, pour votre attention.





TABLE RONDE

REGARDS CROISÉS SUR LES USAGES DE L'IA
PAR LES PROFESSIONS JURIDIQUES



*Les Actes
du 137^e
congrès*

TABLE RONDE :

REGARDS CROISÉS SUR LES USAGES DE L'IA PAR LES PROFESSIONS JURIDIQUES



Maître Thomas LYON-CAEN,
Président de l'ordre national des avocats aux Conseils,



Maître François-Charles DESPRAT,
Président du Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires



Maître Victor GENESTE,
Président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce



Monsieur Michel PESLIER,
Président de la Conférence générale des juges consulaires de France



Maître Benoit SANTOIRE,
Président de la Chambre nationale des commissaires de justice



Maître Bertrand SAVOURÉ,
Président du Conseil supérieur du notariat

* *Nota : Le style oral des interventions a été conservé pour la publication des actes.*

Christophe HAZARD

Nous avons commencé ce matin par deux interventions magistrales sur le sujet de l'intelligence telle qu'elle existe chez les humains, mais aussi l'intelligence artificielle et son impact tant pour la puissance publique, les entreprises que pour les particuliers.

Notre première table ronde cet après-midi s'intitule : *Regard croisé sur les usages de l'IA par les professions juridiques*. Je sais que les présidents des professions se voient régulièrement dans le cadre de leur mandat au niveau national lors de réunions de groupes de travail ou à l'occasion de colloques. Mais je crois pouvoir dire (le président le rappelait ce matin à l'introduction) que c'est aujourd'hui une grande première. Nous allons avoir autour d'une même table dans le cadre d'une réunion publique, les présidents des ordres nationaux et de la Conférence générale des juges consulaires sur le sujet de l'intelligence artificielle.

Chacune des professions a ses propres spécificités selon les missions qu'elle assure. Des réflexions ont été engagées, des stratégies élaborées et des actions concrètes ont été menées. L'IA est-elle un vecteur de fragilité ou un danger de marginalisation pour ses professions, ou au contraire, une formidable opportunité de développement ? Si oui, à quel prix et quels sont les écueils à éviter ?

Pour répondre à toutes ces questions, je vous remercie de bien vouloir accueillir sur cette scène Michel PESLIER, président de la Conférence générale des juges consulaires, Maître Bertrand SAVOURÉ, président du Conseil supérieur du Notariat, Maître Victor GENESTE, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, Maître Thomas LYON-CAEN, président de l'Ordre national des avocats au Conseil, Maître François Charles DESPRAT, président du Conseil national des administrateurs mandataires judiciaires, et Maître Benoît SANTOIRE, président de la Chambre nationale des Commissaires de justice.

Merci à vous six d'être présents cet après-midi. Je le disais en introduction, c'est pour nous une grande joie

de vous accueillir sur un sujet dont on a pu ce matin commencer à aborder les contours, mais qui, selon le principe bien connu de l'entonnoir, a commencé par quelque chose de très général, et nous allons maintenant arriver dans chacune de vos professions pour voir ce que l'IA va avoir comme impact.

Quelques mots de présentation :

Président PESLIER, vous êtes président de la Conférence générale des juges consulaires de France depuis 2023. Depuis 2011, vous êtes juge au Tribunal de commerce de Laval. En 2020, vous avez été élu président du Tribunal de commerce de Laval et président de la 11^{ème} délégation régionale des tribunaux de commerce du ressort des cours d'appel de Rennes et Angers. La Conférence générale des juges consulaires de France, créée en 1897, représente aujourd'hui (vous nous direz si c'est vrai à l'unité près) 3 380 juges consulaires des 134 tribunaux de commerce. Vous avez installé, avant les vacances d'été, un groupe de travail sur l'intelligence artificielle avec les acteurs de l'environnement des tribunaux de commerce. Vous nous en parlerez.

Président SAVOURÉ, vous avez été élu président du Conseil supérieur du notariat en 2024 pour un mandat de deux ans. Vous étiez précédemment Premier vice-président et trésorier du CSN, notamment en charge de l'économie de la profession, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, mais aussi de la déontologie et de la mise en application de la loi Croissance.

Maître Thomas LYON-CAEN, le nom de la famille LYON-CAEN a été évoqué ce matin, vous n'êtes pas uniquement issu d'une lignée de juristes connus et reconnus. Votre papa, aujourd'hui à la retraite, a été un célèbre neurologue et un des cofondateurs avec Yves AGID, que nous avons eu la chance d'avoir ce matin, de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière. Vous n'avez pas rejoint la filière médicale, et vous êtes diplômé de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour devenir en 2011 avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Vous avez été élu en 2023, président de l'ordre des avocats

aux Conseils une profession qui compte 71 cabinets et 130 avocats.

Maître François-Charles DESPRAT, vous êtes mandataire judiciaire à Bourg-en-Bresse, Annecy et Thonon-les-Bains, au sein d'une structure qui comporte sept associés et soixante collaborateurs. Vous avez été élu en 2024 président du Conseil National des Administrateurs et des Mandataires Judiciaires pour un mandat de deux ans. Vous avez au printemps signé avec Victor GENESTE une convention de partenariat sur le sujet de la communication électronique entre les professions de greffier et les AJMJ.

Benoît SANTOIRE, vous êtes diplômé de la faculté de droit de Nancy et de l'École nationale de procédure. Vous avez exercé, à partir de 2000, comme huissier de justice et comme administrateur d'immeuble et syndic de copropriété. Depuis longtemps, vous avez une expertise forte sur le sujet des modes alternatifs de règlement des litiges. Vous avez, sur ce sujet, joué un rôle important dans la formation des jeunes huissiers à la médiation et au recouvrement participatif et alternatif. Vous êtes conférencier à la faculté de droit de Nancy et à l'École nationale de procédures. Vous avez été élu président de la Chambre nationale des commissaires de justice en 2022, dont vous avez été, par le passé, membre de la commission prospective, mais vous avez été également membre du comité de gestion de la Caisse de garantie de cette même Chambre nationale.

Victor GENESTE, vous êtes diplômé de l'Institut droit des affaires et titulaire d'un Master 2 en droit des affaires au sein de l'Université Panthéon-Assas. Vous êtes également titulaire d'un Master 2 en droit financier à l'Université de la Sorbonne. Après avoir débuté en 2002 comme salarié du greffe du Tribunal de commerce de Mans, vous êtes aujourd'hui greffier du Tribunal des activités économiques du Mans. Vous avez fait partie du corps des inspecteurs des Greffes. Vous avez siégé à la Fédération nationale des tiers de confiance (dont nous accueillerons tout à l'heure le président). Vous avez été délégué de région, puis vice-président du Conseil

national et coprésident de la Commission numérique de la profession. Enfin, vous êtes depuis 2024, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce.

Comme je disais à chacun d'entre vous quand on a préparé cette table ronde, nous allons essayer d'éviter d'avoir une succession de monologues (vous allez me dire que cela dépend de l'animateur, mais je vais essayer de m'y employer) pour voir les points communs, la perception, les divergences, les inquiétudes que chacune de vos professions pourrait avoir vis-à-vis de l'intelligence artificielle. L'idée est que vous n'hésitez pas à rebondir sur les propos de vos collègues et qu'on puisse avoir un véritable échange.

Je vais commencer par vous, président PESLIER, président de la Conférence Générale. Je le disais, vous avez créé, juste avant l'été, un groupe de travail avec les principaux acteurs du droit et du chiffre de la justice commerciale. Est-ce que vous pouvez nous expliquer quel est l'objectif de ce groupe de travail ? Je crois que l'idée est de faire un livre blanc à terme. Quel sera le contenu, les perspectives et comment vous souhaitez travailler sur ce sujet ?



Michel PESLIER

Merci, Monsieur le Secrétaire général. Je voudrais remercier chaleureusement votre président pour l'accueil qu'il m'a réservé aujourd'hui à votre congrès. Je ne suis pas ici pour démontrer que l'accord entre les tribunaux de commerce et les greffes existe déjà – il est bien réel, mais peut-être pour vérifier si la greffe de l'intelligence artificielle trouvera sa juste place.

Quoi qu'il en soit, permettez-moi une remarque liminaire : ce matin, j'ai acquis la conviction que j'étais devenu un homme vieux. Non seulement parce qu'on me propose un siège dans le métro à Paris, mais aussi parce que cet environnement technologique ne m'est pas spontanément familier... J'ai cependant retrouvé des

couleurs à la fin de l'intervention de Monsieur Philippe DEWOST, lorsqu'il nous a rappelé que l'intelligence artificielle ne ferait pas tout. Il nous a dit en substance que l'on ne tient la main que d'un mort à la fois. Cette part d'humanité m'a permis de considérer que j'avais encore envie de rester dans ce monde. C'est la raison pour laquelle je vais répondre à votre question.

Nous avons en effet lancé un groupe de travail interprofessionnel pour anticiper et encadrer l'impact de l'intelligence artificielle sur les professions juridiques et économiques. Cette initiative prolonge ainsi une collaboration déjà éprouvée avec votre profession. Le partenariat historique entre les greffiers de commerce et les juges consulaires a démontré sa capacité à mener à bien des projets de transformation numérique complexes tels que la signature électronique des jugements, l'open data des décisions de justice et l'amélioration continue des outils numériques. Cette réussite constitue le socle dans lequel nous devons aborder désormais la révolution de l'intelligence artificielle. Ce livre blanc aura pour objectif de définir une doctrine commune sur les usages responsables de chacun en matière d'IA.

Christophe HAZARD

Président SAVOURÉ, nous en avons discuté avec vos collaborateurs avant cette table ronde, le CSN s'est fixé une feuille de route pour l'intégration de l'intelligence artificielle dans le quotidien du notaire. Quels en sont les trois ou quatre objectifs principaux ?



Bertrand SAVOURÉ

Bien sûr. Je voudrais commencer à mon tour par remercier Victor GENESTE de son invitation à cette table ronde. Je comprends que c'est une première, mais j'espère que ce ne sera pas la dernière. Je suis très heureux d'être là pour l'ensemble de la profession notariale. Je pense que le sujet qui anime cette table ronde, c'est-à-dire l'intelligence artificielle,

transcende toutes nos professions et il est essentiel d'agir ensemble et de mener des réflexions communes. Donc, très bonne, excellente initiative et je suis ravi d'être là pour représenter le notariat.

Effectivement, vous l'avez dit, nous avons mené dans la profession notariale ces trois dernières années particulièrement, une réflexion très approfondie qui a abouti à ce qu'on appelle chez nous la stratégie numérique de la profession. Ce n'est pas la première fois que la profession se dote d'une stratégie numérique. Cela fait plus de quarante ans qu'on a créé une association qui s'appelle l'ADSN (Association de Développement de Service Notarial), qui fabrique énormément d'outils numériques pour la profession. Mais là, on avait cette conscience, je crois, partagée par tous, qu'on a changé d'échelle. Nous avons changé d'échelle et nous avons besoin de faire du développement supplémentaire, d'avoir des réflexions supplémentaires avec l'émergence de l'IA, avec cette notion de données assez nouvelle quand même dans notre environnement, et nous avions donc besoin de passer à une dimension supérieure.

Nous avons par conséquent fait un très gros travail de réflexion stratégique qui a abouti à ce plan numérique que vous indiquez et qu'on a décomposé un peu en quatre grands axes. Le premier est un axe de « souveraineté ». Tant il est vrai qu'on a détecté, au bout d'un certain nombre de mois de réflexion, après de nombreuses auditions, qu'il était essentiel de mener de front un travail de développement et un travail de souveraineté. La souveraineté ne s'oppose pas au développement. C'est-à-dire que quand on fait état de souveraineté, ce n'est pas pour dire qu'on veut limiter ou freiner le développement. Au contraire, on veut l'accompagner, mais avec ce qui fait la singularité de nos professions, c'est-à-dire une sécurité qu'on doit apporter à la donnée et une responsabilité particulière qui est la nôtre, en tout cas sur cette table ronde, dans le traitement de la donnée de nos clients. La souveraineté ne peut pas être déconnectée. Donc, premier axe, travailler sur la souveraineté, c'est-à-dire le maximum de maîtrise de notre environnement, sachant qu'on ne peut pas tout

maîtriser. On n'est pas choqué d'avoir des photocopieurs Canon de telle ou telle marque dans nos offices. Ce n'est pas cela la souveraineté, ce n'est pas d'avoir nos propres photocopieurs, c'est au-delà.

Deuxièmement, on a un axe qu'on appelle le « renforcement ». Renforcement, cela veut dire structurer nos professions, et dans la profession notariale, les différentes instances qui composent notre profession sur l'ensemble du territoire français avec des compétences. Compétences numériques recrutées chez les notaires, compétences numériques recrutées à l'extérieur. Donc, de quoi faire un réseau ou un maillage de compétences qui permet d'être extrêmement agile. Nous avons voulu organiser notre profession pour être plus agile et plus puissant dans les questions numériques.

Troisième axe, le « développement ». On y reviendra sans doute, il s'agit des sujets sur lesquels on veut investir et on veut créer des partenariats (à défaut d'investir) dans des sujets numériques et particulièrement sur l'IA.

Le quatrième axe, non des moindres, est le sujet qu'on a appelé « transformation », c'est-à-dire la nécessité pour l'ensemble des notaires et des collaborateurs de France de se former, de s'informer et d'être sensibilisé sur ces questions liées à l'intelligence artificielle. On a fait un grand point de formation qui va se déployer cet automne.

On a un vrai enjeu d'inclusion dans l'intelligence artificielle parce qu'il n'est évidemment pas question pour nous que certains offices importants dans des centres urbains importants puissent avoir les moyens de se former à l'IA et pas l'office en zone rurale qui est dans des zones beaucoup plus difficiles d'accès, qui ayant du travail à n'en plus pouvoir, n'a pas de temps à dégager pour réfléchir à l'IA. Il faut donc que nous emmenions tout le monde dans cette transformation. Cette transformation est absolument centrale, car elle va changer notre façon de travailler, mais j'anticipe peut-être un peu sur la suite. Voilà notre plan en quelques mots. Les quatre axes sont construits de pair et nous menons différentes actions autour de ces quatre grands axes qui, pour le

moment, nous apparaissent tout à fait satisfaisants. On a le sentiment de ne pas s'être trompé. Cela ne veut pas dire qu'on est au bout, mais on a l'impression de ne pas s'être trompé dans la feuille de route.

Christophe HAZARD

Merci président. On va revenir dans le courant de cette table ronde sur les cas d'usage dans chacune de vos professions. Président LYON-CAEN, une première question. Est-ce que pour les avocats aux Conseils, l'IA est considérée comme une révolution ou plutôt comme un gain de temps et de productivité ? Et sur quel type de fonction l'exercer au sein de votre profession ?



Thomas LYON-CAEN

Avant de répondre à votre question, je vais moi-même prendre la liberté d'un petit propos liminaire pour remercier Victor GENESTE de m'avoir convié à cette table ronde. Mais comme je sais que le temps est précieux, je ne vais pas abuser de ces remerciements, qui sont sincères, même s'ils sont simplement exprimés.

Je viens d'entendre Bertrand SAVOURÉ décrire les quatre axes de son plan. À l'ordre des avocats aux Conseils, les choses sont beaucoup plus artisanales. Nous sommes 130, un petit ordre. Nous avons la conviction profonde que l'IA doit prendre toute sa place dans l'exercice des missions de l'avocat-conseil. L'IA, de toute façon, est utilisée à l'heure actuelle, tant par nos collaborateurs que par certains confrères, je pense aussi par certains magistrats. Et donc, plutôt que de le subir, il nous faut agir et être proactifs. En ayant à l'esprit, me semble-t-il que l'intelligence artificielle devra toujours être au service de l'homme. C'est ce que la Cour de cassation, dans son rapport, appelle la « conception ancillaire de l'intelligence artificielle », et qu'il y aura toujours un expert derrière l'intelligence artificielle pour pouvoir mesurer la fiabilité des résultats et des raisonnements qui auront été menés par l'IA.

Dès lors, il n'y a pas d'inquiétude démesurée dans l'ordre. Nous n'estimons pas qu'il y ait un risque d'être remplacé. En revanche, il y a une nécessité d'investir de façon pragmatique le chantier de l'IA. Notre taille, notre faible nombre, à certains égards, pourrait de prime abord être considéré comme un désavantage. C'est en réalité un avantage, puisqu'au travers de la diversité des cabinets, nous avons quand même une unité dans les missions que nous assumons, c'est-à-dire le moyen de cassation, la consultation sur les chances de succès d'un pourvoi. Cela permet (je reviendrai dans la suite de la table ronde sur ces différents cas d'usage) d'aborder ces questions au niveau ordinal. Je mets à part l'IA purement documentaire, celle qui est mise à disposition par les grands éditeurs juridiques, où j'estime que le rôle de l'ordre est d'optimiser les conditions tarifaires de la mise à disposition de ces IA au service des confrères et d'essayer de réduire autant que faire se peut les possibles ruptures dans l'égalité des armes. Mais ce à quoi je fais allusion, peut-être plus précisément, c'est le chantier que nous mettons à l'heure actuelle en œuvre avec un opérateur de l'intelligence artificielle qui est Gemini AI avec qui on a mis en place une collaboration dite structurante avec des *workshops*. Nous avons cette idée de construire avec leurs compétences et la correcte expression de nos besoins métiers, des cas d'usage que je déclinerai peut-être dans un instant pour ne pas épuiser entièrement mon temps de parole sur ma première intervention.

Et, il y a une dimension à laquelle nous sommes sensibles, que je retrouve dans l'un des quatre axes qui vient d'être développé par le président SAVOURÉ, c'est la dimension déontologique. Au travers de la souveraineté, nous avons aussi fait le choix d'un partenaire en considération de ces questions de souveraineté numérique. Il y a la question du stockage de données. Derrière cette question, il y a aussi la question du secret professionnel, de comment on transmet les données ? à quelle IA ? une IA fermée ? une IA à semi-ouverte ? Nous menons aussi à l'heure actuelle une réflexion d'ordre déontologique et j'ai saisi le Collège de déontologie de la profession afin qu'il émette une recommandation initiale à brève échéance. Et je

souhaiterais que cette recommandation soit actualisée puisqu'on sait qu'avec l'IA, les choses évoluent vite. Voilà les deux axes qui sont ceux suivis par mon action et par mon ordre.

Christophe HAZARD

Très bien. La déontologie, c'est vrai qu'on en a parlé quand on a évoqué ensemble cette table ronde. Ce sujet est commun à chacun d'entre vous. Je pense qu'on va pouvoir y revenir, cette notion de déontologie est très présente et je trouve intéressant de l'évoquer à nouveau dans le cadre de vos échanges.

Président DESPRAT, le Conseil national des AJMJ a déjà une certaine expérience en matière d'intelligence artificielle. Pouvez-vous nous évoquer cet après-midi les premières actions menées par le Conseil national et les outils qu'aussi bien les mandataires que les administrateurs utilisent d'ores et déjà, et quelles sont les perspectives pour vous de cette intelligence artificielle ?



François-Charles DESPRAT

Merci Monsieur le secrétaire général. Je tiens à m'associer aux remerciements qui ont été adressés à Victor GENESTE et à son équipe pour son invitation à participer à votre congrès et pour la qualité de l'organisation de ce bel évènement.

Nous avons été élus tous les deux en janvier 2024 à la tête de notre Conseil national respectif et nous avons eu l'occasion d'échanger régulièrement sur nos professions et sur les liens qui nous unissent. Il est vrai que les greffiers des tribunaux de commerce et les AJMJ, entretiennent des relations de proximité puisque nous sommes amenés à travailler ensemble au quotidien. Il était donc naturel de signer une convention entre nos deux institutions.

Ceci étant dit, pour répondre à votre question, les AJMJ ne sont pas restés sur le quai de la gare et ont pris le train

de l'IA, puisque c'est un outil extrêmement innovant qui connaît un développement d'une rapidité incroyable, au point d'ailleurs qu'en la matière, la vérité du jour n'est même pas celle du lendemain. Nous nous sommes appropriés cet outil et nous poursuivons au quotidien cet objectif. Grâce notamment à l'aide de nos éditeurs de logiciels métiers, nous disposons de quelques applications que nous utilisons qui facilitent la saisie, la rédaction, l'analyse des données. Elles nous apportent ainsi qu'à nos équipes, un certain confort de travail et un gain de temps précieux.

Pour rentrer dans le détail, il nous a été proposé en particulier une application qui permet, par le biais d'un scan, d'affecter une déclaration de créance directement dans un dossier et il en est de même des bulletins de salaire. Nous sommes également nombreux à utiliser un logiciel qui établit des comptes rendus de réunions à partir d'un enregistrement et je dois avouer que cet outil est assez bluffant.

Le Conseil National s'est aussi emparé de ce sujet. Nous avons souhaité consacrer, deux années consécutives, un atelier à notre congrès sur ce thème, qui a eu d'ailleurs un certain succès. Nous avons également proposé des séances de formation sur l'IA par le biais de notre Centre de formation, ouvertes aux AJMJ et à leurs collaborateurs. Et, nous avons récemment créé un groupe de travail dont le contenu sera bien évidemment restitué à l'ensemble de la profession. Nous utilisons également l'IA dans le cadre de l'Observatoire des données, notre bel outil statistique que nous essayons de promouvoir le plus possible et qui nous apporte d'ailleurs une visibilité positive. Enfin une application a été insérée dans notre système de gestion des rapports de contrôle dématérialisés afin de faciliter le travail des contrôleurs et des membres de la « Commission contrôles » du Conseil national.

Je vais rejoindre les autres intervenants de cette table ronde sur un sujet qui nous inquiète particulièrement. C'est celui de la sécurisation des données. Aujourd'hui, parmi la dizaine d'opérateurs d'intelligence artificielle

qui interviennent sur ce marché, on sait que neuf sont anglo-saxons et un seul est français. Ainsi, où vont les données que nous confions à ChatGPT ? On peut imaginer que celles-ci sont toutes analysées par des robots américains. Or, lorsque l'on confie des données sensibles, comme peuvent l'être celles des dossiers de traitement de difficultés d'entreprises, on ne peut donc qu'être inquiet de leur destination voire de leur usage. J'estime même que cette situation peut représenter une menace pour notre souveraineté numérique et économique. C'est donc un sujet particulièrement sensible auquel nous devons apporter une grande vigilance. Nous avons lancé une réflexion pour sauvegarder nos données et éviter une fuite de celles-ci qui serait catastrophique pour notre système juridique dans son ensemble.

Pour conclure mon propos, l'intelligence artificielle doit être une aide à l'intelligence humaine ainsi qu'une aide à la prise de décisions. Mais il faut aussi être attentif car parfois l'IA se trompe. Il est donc nécessaire d'avoir un certain recul dans l'utilisation de ces outils.

Christophe HAZARD

Merci président. Déontologie et souveraineté sont des sujets qui tiennent à cœur à chacun d'entre vous. Président SANTOIRE, justement, en préparant notre table ronde, vous avez insisté sur la dimension déontologique en disant que, ce qui est important aussi pour les commissaires de justice, c'est le présentiel. C'est de ne pas tout confier aux machines, on a besoin d'avoir le regard du commissaire de justice. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur à la fois cette nécessité et les perspectives d'avoir toujours ce regard sur les dossiers que vous gérez.

Benoit SANTOIRE



Permettez-moi de remercier également le président en lui rappelant néanmoins que c'est la deuxième fois que les présidents d'ordre se retrouvent sur une table ronde.

La première avait eu lieu en 2022 à Paris, c'est juste une petite précision. Vous dire également que nous avons identifié des cas d'usage. Outre la gestion administrative, la gestion des mails, les rapprochements bancaires, l'aide à la rédaction de nos actes, c'est principalement vers le constat et/ou à travers le constat, que le commissaire de justice aujourd'hui utilise l'intelligence artificielle.

Il est vrai que c'est un vrai problème et on y a remédié déjà par le décret de compétences de la profession qui prévoit expressément que la force probante du constat est avant tout le déplacement du professionnel *in situ*. Finalement, l'intelligence artificielle vient comme une aide ou un outil à la rédaction du constat. Avec toutes les problématiques qui en découlent, comme le rappelait tout à l'heure le professeur AGID : le toucher, l'odorat, la vue, un mur qui sonne creux, pardonnez-moi, mais à ce jour, l'intelligence artificielle ne peut pas encore le détecter, de même qu'elle a également du mal à détecter des objets de valeur lorsque nous réalisons des inventaires. Donc, l'intelligence artificielle doit rester un outil dans le cadre de la rédaction du constat.

Nous avons néanmoins – nous travaillons d'ailleurs avec la Chancellerie, et je salue la présence du secrétaire général adjoint Alexandre DE BOSSCHERE, sur des leviers de développement comme la signification dématérialisée de nos actes, mais surtout avec la position d'une signification personnalisée d'un QR code. Je m'explique. En apposant un QR code sur nos actes, nous permettons à nos justiciables qui ne se rendent pas dans nos offices d'avoir une vidéo, une courte présentation de l'acte qui leur est remis dans un langage pédagogique clair. Une assignation à comparaître, une signification de décision de justice, l'idée est là. Ensuite, on essaye d'aller plus loin, à l'instar de ce que font nos amis belges. Il nous faut à tout prix avoir des mesures d'exécution plus proportionnées, moins coûteuses pour le débiteur. Pour cela, il faut que notre accès aux informations soit plus centralisé, de meilleure qualité. Et c'est tout le rôle de l'IA quand elle nous permet d'avoir un meilleur accès aux informations sur les comptes bancaires des débiteurs poursuivis ou

un meilleur accès aux informations d'ordre patrimonial. Voilà un peu ce à quoi nous travaillons aujourd'hui avec l'IA, avec ce danger, bien évidemment, dont j'ai parlé : la maîtrise du savoir-faire est pour nous quelque chose de très important. La maîtrise du savoir-faire, couplée à une déontologie et bien évidemment à une formation. Déontologie, pourquoi ? Parce que la contrepartie de notre statut d'officier public et ministériel est bien cette déontologie stricte et forte.

Christophe HAZARD

Très bien. Merci président. Président GENESTE, votre sentiment général sur l'intelligence artificielle, est-ce un effet de mode ou une transformation en profondeur de vos missions ? Est-ce un Google amélioré ou une véritable révolution numérique ?



Victor GENESTE

Je voudrais remercier le président de la conférence d'abord, qui a fédéré l'ensemble des professions du droit et du chiffre sur le thème de l'IA. Puis, je voudrais remercier aussi les autres présidents des professions qui m'ont fait l'amitié d'être tous présents aujourd'hui, malgré les contraintes des uns et des autres et malgré les grèves qui étaient en cours le 10.

Quand j'entends les différents présidents, je me retrouve totalement et c'est logique, puisque nous avons ce même statut où en tout cas, des statuts extrêmement proches du fait de travailler dans le milieu de la justice ou dans le monde juridique, avec un statut réglementé. Une déontologie forte, qui a été rappelée par tous, nous donne un certain nombre d'obligations. En même temps, on ne peut pas rester sur le bord du quai à regarder le train de l'innovation avancer sans nous. On a tous peur du remplacement, et il faut s'emparer de ces outils, construire des solutions. La profession des greffiers des tribunaux de commerce a souhaité travailler avec son GIE Infogreff, l'équivalent de l'ADSN citée précédemment, pour

réfléchir à des solutions mutualisées. Beaucoup ont parlé du fait que les structures les plus modestes au sein de nos professions pouvaient pâtir du manque de moyens et de la technologie. C'est une très grande responsabilité pour les ordres de construire des solutions accessibles à tous et c'est ce que nous faisons également chez les greffiers. Quand nous avons missionné notre GIE Infogreffé pour démarrer par le commencement, c'était la recherche juridique. Comment, face à une question donnée, on est capable d'effectuer une recherche juridique avec parfois des sources confidentielles, les nôtres, nos sources internes aux professions, des circulaires ou d'autres éléments publics ? Comment est-on capable de donner accès aux greffiers, à leurs collaborateurs, de façon simple à ces données ? C'était le démarrage. Dans un premier temps, le Conseil national a souhaité travailler avec DALLOZ, notre partenaire historique (on utilise aujourd'hui l'outil GenIA-L de DALLOZ que vous pouvez voir sur le stand de DALLOZ lors des pauses, je vous invite à y aller) mais pas seulement. Nos groupements informatiques se sont également emparés de ce thème de l'IA pour essayer de construire des solutions, mais toujours avec une déontologie et une éthique très strictes.

La souveraineté numérique, on travaille avec depuis très longtemps. Par exemple, les solutions de visioconférence (Tixeo) que nous avons mises en place durant le Covid, sont des visioconférences extrêmement sécurisées (déjà à l'époque, je le rappelais, c'était très important. On parlait des fuites de documents, mais encore pire, imaginez une audience en Chambre du conseil qui serait diffusée à l'étranger, les conséquences seraient gravissimes). Au ministère de la Justice, j'ai assisté à la remise du rapport au garde des Sceaux de la charte sur l'intelligence artificielle (je sais que c'est l'objet de la table ronde suivante) il faudra qu'on s'en inspire et qu'on essaye de conjuguer nos souhaits en termes d'innovation. Le travail est en train d'être fait par la conférence et ce corpus de règles il va falloir qu'on le fixe ensemble.

Il faut parler aussi des conventions qui ont été signées entre les professions. Le fait qu'on soit tous présents

aujourd'hui montre aussi qu'on travaille ensemble. Je crois beaucoup au label « profession réglementée ». Il faut rappeler pourquoi on est réglementé, les sécurités que nous offrons collectivement au public. Cela nécessitera sans doute aussi qu'on croise nos travaux sur les intelligences artificielles, qu'on croise nos IA car les IA se parlent déjà. On travaille par exemple avec les mandataires judiciaires dans le cadre des procédures collectives. Il y aura des synergies à trouver pour qu'un collaborateur qui a fait un travail de saisie chez les AJM, ce travail soit repris par les collaborateurs du greffe, et inversement. On a beaucoup de synergies également avec les commissaires de justice, les avocats et l'ensemble des professions. Il va falloir qu'on continue à se parler comme nous le faisons depuis deux ans. Et j'espère que des événements comme celui-ci vont se répéter pour qu'on puisse construire ensemble ces outils, au risque à défaut (je crois qu'on est tous concernés) de voir des professions non réglementées, des sociétés commerciales, s'emparer d'un certain nombre de nos sujets, potentiellement nous « ubériser » ou en tout cas nous imposer des choses qu'on ne souhaiterait pas pour nos métiers. Je suis très heureux aujourd'hui de voir qu'on partage les mêmes inquiétudes, mais aussi les mêmes ambitions.

Christophe HAZARD

Très bien. Merci beaucoup, Victor. Président PESLIER, quels sont aujourd'hui les cas d'usage que vous avez identifiés au sein d'un tribunal de commerce ? Cette IA va-t-elle avoir un impact sur la mission des juges ? Comment vous voyez les choses aujourd'hui sur votre fonction de juge au sein du tribunal ?

Michel PESLIER

Je crois que le livre blanc constitue une feuille de route claire et partagée pour l'intégration de l'IA de confiance au service de la justice consulaire.

Il s'articule autour de plusieurs axes : une vision des principes éthiques, un cadre de confiance fondé sur des

valeurs essentielles : la primauté du juge, la transparence des algorithmes, la prévention des biais et la sécurité des données. Les cas d'usage doivent viser à optimiser les processus et permettre aux professionnels de se concentrer sur leur cœur de métier. S'agissant du juge, l'IA peut, bien sûr, aider à structurer la décision de justice : préparer le squelette du jugement, rappeler les faits, présenter les prétentions des parties, les visas, en s'appuyant sur les écritures des avocats. Mais le juge conserve, en toutes circonstances, la maîtrise totale de la partie, j'allais dire, la plus noble de la décision, c'est-à-dire la motivation et le raisonnement juridique qui aura conduit à des décisions prononcées pour que le justiciable puisse en opérer la critique et éventuellement d'en demander la réforme à la cour.

Christophe HAZARD

Très bien. Président LYON-CAEN, quels sont aujourd'hui les cas d'usage que vous avez identifiés ? On parlait des chances de succès d'un recours, l'état du droit des décisions de la Cour d'appel. Quels sont aujourd'hui ces sujets au sein de votre profession qui peuvent être aidés ou accompagnés par l'IA ?

Thomas LYON-CAEN

J'entre dans cette réflexion sans idée préconçue et sans tabou, avec peut-être une gradation qui vient d'être évoquée à l'instant, entre les différentes tâches pour lesquelles l'IA pourrait apporter son assistance. Il y a d'abord les tâches dites, à mon avis par abus de langage, « à faible valeur ajoutée », auxquelles on pense tout de suite, les tâches de saisie pure et simple. C'est effectivement un premier chantier qui me paraît commun à l'ensemble des professions du droit et même au-delà. Quand il s'agit de saisir le nom des parties, à partir d'un scan PDF d'un arrêt de cours d'appel, notamment un outil qui pourrait être très utile lorsque nous avons des séries de recours, c'est un cas d'usage qui vient à l'évidence, à l'esprit. Mais je vous disais que j'entre dans cette réflexion sans idée préconçue, avec la

conviction que l'IA doit nous assister et que ce qu'il faut attendre de l'IA, ce n'est pas nécessairement un produit fini, mais une assistance et donc un produit qui pourrait être considéré comme étant 30, 40, 50 % du produit fini, avec toujours cette idée, quelle que soit la partie – c'est là où pointent peut-être nos premières divergences –, j'estime qu'y compris sur la rédaction des faits de mes consultations, une supervision humaine sera toujours nécessaire, y compris si l'on devait être assisté par l'IA. Bien que cette partie soit effectivement moins importante devant le juge du droit, nous y apposons notre signature avec l'exigence de qualité que cela requiert.

Parmi les cas d'usage, si on pousse un petit peu plus avant dans le cœur de nos missions, notre rôle est de confronter une décision que nous analysons à un corpus de règles juridiques en vigueur, avec des règles de procédure qu'on pourrait concevoir – en tout cas, je souhaiterais questionner notre partenaire informatique sur cette possibilité de vérifier, notamment en matière pénale, si l'arrêt mentionne bien que le prévenu a la parole en dernier, par exemple, cela fait partie de ces choses qui me paraissent accessibles en première analyse, toute cette checklist de régularité formelle que nous avons lorsque le dossier nous arrive. Celle-ci pourrait d'ailleurs être utilisée par le juge pour éviter de nous laisser des moyens de procédure à soulever dans le cours de cassation. C'est le mauvais côté de l'IA : il va contribuer à ce que des décisions de meilleure qualité soient rendues, que moins de pourvois soient formés ou à nous laisser moins de moyens de cassation. Je vais au-delà, à partir de données de référence qui auraient été bien préparées, bien apprises au moteur d'intelligence artificielle, nos propres dossiers, éventuellement un fonds doctrinal révisé scientifiquement et sur lequel on pourrait s'appuyer, pourquoi pas inviter l'IA à confronter la motivation de fond de la décision à attaquer à l'état actuel de la jurisprudence de la Cour de cassation ? Je vais même plus loin – et je pense qu'on atteindra éventuellement la limite, mais c'est heureux parce qu'il faudra bien l'atteindre à un moment donné, à défaut d'être remplacé, s'il s'agit de confronter une motivation

de cour d'appel à la jurisprudence actuelle de la Cour de cassation, pour faire simple, je pense qu'il faut avoir une correcte identification de cette jurisprudence. Mais, nous avons aussi une autre fonction qui est d'inviter la Cour de cassation à faire évoluer sa jurisprudence. La cour d'appel a très correctement suivi la jurisprudence de la Cour de cassation ou du Conseil d'Etat, mais nous considérons qu'il faut revenir sur cette jurisprudence. Là, je pense qu'on atteint peut-être les limites de ce que peut faire l'IA, et je crois que cela reste quelque chose qui demeure de l'essence de l'intelligence humaine. En tout cas, je l'espère en un certain sens.

Christophe HAZARD

Très bien, merci. Président SAVOURÉ, quels sont, dans le notariat, les cas d'usage ? Il y a un sujet important aussi, c'est la relation entre rédaction, authentification des actes et l'IA. Quelle est, pour vous, dans ce cadre, la place de l'IA, la répartition entre le notaire et l'intelligence artificielle ?

Bertrand SAVOURÉ

Pour répondre à cette question, je pense qu'il faut convenir qu'on se projette à peut-être 2030 ou 2035, parce qu'il y a des avis assez unanimes sur le fait qu'on a été très sensibilisé par l'intelligence artificielle générative qui n'est qu'un des volets de l'intelligence artificielle, probablement d'ailleurs le plus spectaculaire immédiatement, mais le moins performant à terme, et que, le reste qui va arriver à l'horizon 2030, 2035, va complètement changer notre appréhension et notre façon de travailler. Du coup, on fait un travail de fond.

Sur les cas d'usage, je reviens sur ce que vous indiquez sur la relation entre l'acte et la rédaction de l'acte. Les professions réglementées sont là pour offrir de la sécurité. Mais, les enjeux de sécurité sont moins dans le juridique et plus ailleurs. Aujourd'hui, honnêtement, un acte immobilier dans lequel on sécurise l'origine de la propriété, la désignation, ce n'est pas très compliqué.

Le plus compliqué est tout ce qui va autour. C'est la sécurité des flux financiers et la sécurité des données des clients. Et, pour se préserver de risques de fuite de données de nos clients quand on traite des dossiers qui sont parfois extrêmement confidentiels, il faut prendre des mesures. Et donc, on parle de cas d'usage, mais un travail de fond est là. Ce travail de fond est de garantir qu'on va continuer à offrir une sécurité, mais dans toutes ses dimensions. Et, ce qui est en train de changer dans ma conviction, dans notre conviction, c'est que la sécurité est protéiforme. On ne peut plus ne parler que de sécurité juridique. Et donc, le travail qu'on mène est un travail d'abord sur la donnée. L'investissement qu'on fait ou le travail très concret qu'on fait, c'est travailler sur la donnée. On a un travail de fond. Bien malin est celui qui peut dire qui est propriétaire de la donnée de nos clients, de la donnée qu'on collecte. On a compris que ce qui comptait, n'était pas tellement la propriété, mais le fait de la traiter – il y a une sorte de responsabilité du traitement de la donnée, non pas de la propriété. Une fois qu'on a compris cela, il faut voir comment on peut en conserver la maîtrise. Et donc, le travail qu'on mène, très concrètement, c'est de l'investissement dans ce que j'appelle volontiers le « portail client », c'est-à-dire la capacité qu'on a de collecter la donnée. Collecter la donnée, c'est-à-dire que le client vient déposer de la documentation. On fournit de la documentation et là, on va mettre de l'intelligence artificielle, c'est-à-dire cette capacité à recevoir l'information, à la trier tout de suite, à la mettre au bon endroit et peut-être à détecter immédiatement un certain nombre de sujets qui peuvent se poser, à la lecture d'un Kbis, d'un état civil, d'un relevé hypothécaire. L'intelligence artificielle sera extrêmement performante là-dessus. Mais, elle sera d'autant plus performante qu'on l'utilisera sans aucune crainte, parce que c'est « notre » donnée qu'on lui mettra à « sa » disposition.

Ce travail préalable est donc ce travail de collecte dans un environnement sécurisé. Cela impose aussi une réflexion de fond sur la question du stockage. Tout le monde sait que le stockage de nos données, pour

beaucoup, en tout cas ceux qui utilisent Outlook et Microsoft, est un stockage aux États-Unis, ce qui quand même nous pose de légers problèmes. La question du stockage de nos données est centrale. Donc, le travail de fond est là aussi.

Par ailleurs, sur les cas d'usage proprement dit, l'acte authentique, nous avons la question de la collecte d'informations, la question du traitement et la question de la rédaction des actes. L'enjeu de l'intelligence artificielle est surtout sur la phase préalable, c'est-à-dire la collecte de l'information et la lecture de l'information rapide. Un peu comme le disait Thomas tout à l'heure, c'est vrai que l'IA va lire pour nous un document et va nous dire là où il y a un problème, ou pas. Là aussi, on travaille là-dessus. Puis, une fois qu'on a l'information, il y a le classement de la documentation. Parfois, quand vous faites un dossier important en matière immobilière ou en matière familiale, vous avez des centaines de documents. Il faut pouvoir les trier rapidement, cela nous fera gagner un temps considérable au bénéfice du client. Puis, il y a la rédaction proprement dite, mais on travaille déjà avec des éditeurs de logiciels, il y en a trois dans la profession – GenApi (Septeo), Fichorga et Fiducial – qui déploient de l'IA à l'intérieur de leur logiciel de rédaction, ce qui fait que la rédaction des actes va beaucoup plus vite aujourd'hui. Mais, c'est la connexion entre la rédaction et la documentation qu'on aura traitée avant, qui va être l'enjeu de l'IA de demain.

Voilà donc quelques cas d'usage. Je termine rapidement pour dire que nous avons un enjeu particulier qui est la question du traitement de la donnée immobilière, puisqu'on a l'obligation réglementaire de fournir de la donnée à l'État et pour l'ensemble des citoyens. Aujourd'hui, on fournit de la donnée qui est travaillée et retraitée. On alimente cette donnée à peu près trois mois après la rédaction d'une vente, après la passation d'une vente. Les travaux qu'on est en train de mener font que cette année, on devrait passer à un mois, c'est-à-dire qu'on aura une disponibilité de la donnée quasi immédiate après la rédaction des actes. Voilà un autre

cas d'usage spécifique pour notre profession.

Christophe HAZARD

Très bien, merci. Président SANTOIRE, vous l'avez évoqué tout à l'heure, la sécurisation des données est pour vous un sujet primordial. Vous parlez tout à l'heure de la nécessité de garder cette souveraineté. Par quels moyens vous considérez que vous pouvez garder cette souveraineté et développer des outils respectueux de cette souveraineté ?

Benoit SANTOIRE

Il est illusoire de croire que nous, les professions réglementées, allons développer notre propre intelligence artificielle. En tout cas, les coûts de fonctionnement et de développement sont énormes. Donc, nous travaillons plutôt sur des modules interopérables avec des modèles existants, qui sont entraînés par nos professionnels et on essaye de travailler avec des intelligences artificielles sur la France et l'Europe. Voilà un peu la problématique de souveraineté.

Je veux insister beaucoup peut-être sur un mot qu'on n'a pas assez utilisé aujourd'hui, c'est le terme de « confiance ». La maîtrise du savoir-faire, c'est aussi la confiance. C'est la confiance que témoignent les pouvoirs publics avec cette délégation de puissance publique aux professions réglementées. C'est la confiance entre les professionnels. C'est la confiance également que nous témoigne le justiciable par la maîtrise de ce savoir-faire. C'est important. Et, on voit aussi derrière la souveraineté, les limites de l'intelligence artificielle. Une étude américaine de 2023 de Stanford et Yale nous explique que dans ces grands modèles de langage d'intelligence artificielle, on a entre 17 à 35 % d'erreurs, de fausses jurisprudences. C'est à prendre en compte dans des professions comme la mienne où on est en train d'utiliser l'IA avec notre assistance juridique, celle qu'on propose à nos professionnels.

Christophe HAZARD

Très bien. Président DESPRAT, il y a un sujet que nous avons abordé lors de nos échanges préparatoires, c'est le sujet du secret professionnel. Est-ce que cette intrusion de l'IA dans vos fonctions peut correspondre à un danger pour le secret professionnel auquel vous êtes lié ?

François-Charles DESPRAT

Comme je l'ai déjà exprimé, il faut absolument que nous maîtrisions collectivement la chaîne des données. Quelle utilisation en faisons-nous, où sont-elles stockées ? Autant de questions essentielles auxquelles nous devons avoir des réponses concrètes pour travailler sereinement.

Le corollaire de ces questions, c'est le secret professionnel attaché notamment à ces données, que nous devons impérativement protégé et respecté. puisque qu'il constitue notamment le socle des professions réglementées du droit. C'est ce qu'attendent d'ailleurs les Tribunaux qui nous confient des mandats de justice et les justiciables qui nous confient leurs données.

C'est un point sur lequel nous devons tous être extrêmement vigilants car nous avons une responsabilité collective. Il faut donc absolument sécuriser ce sujet avant d'utiliser des outils d'IA, même si ceux-ci s'avèrent performants.

L'IA est un outil absolument indispensable qui est présent partout dans notre vie personnelle et professionnelle. Il apporte un gain de temps précieux et impressionnant mais ce n'est pas l'intelligence artificielle qui nous remplacera aux audiences lorsque l'on a des avis à émettre sur des plans de cession, des plans de redressement, des poursuites de périodes d'observation ou lors de rendez-vous avec des dirigeants d'entreprises ou des salariés. Il faut savoir utiliser cet outil pour améliorer son travail, gagner en confort et peut-être en rapidité. Il nous faut rester attentif par rapport à son évolution, son développement et demeurer vigilant face à ses lacunes et ses risques.

Christophe HAZARD

Très bien. Président GENESTE, les cas d'usage dans la profession de greffier tribunal de commerce sont nombreux. Il y a des problématiques que vous partagez aussi avec le président des AJMJ, tout ce qui concerne la prévention des difficultés des entreprises. Est-ce que l'IA est déjà utilisée pour travailler sur ce domaine de la prévention des difficultés des entreprises ? La lutte contre le blanchiment est aussi un sujet qui mobilise beaucoup la profession.

Victor GENESTE

D'abord, je voudrais dire que je partage la plupart des observations qui ont été faites sur la source des données. C'est extrêmement important. On interroge une IA, elle va chercher des informations pour nous aider, nous permettre d'aller plus vite. Encore faut-il que cette information soit la bonne. Ce matin, Philippe DEWOST évoquait Pappers, le registre du commerce et Infogreff. Effectivement, il peut y avoir une grosse différence, et si on n'est pas attentif aux sources dans laquelle l'IA va puiser, on peut aller vers une catastrophe. Cela exige aussi que nos collaborateurs soient formés et contrôlés. Si on laisse nos employés en télétravail à la maison bricoler avec des outils grand public, nous sommes alors face à un vrai danger - alors même qu'on aurait mis en place un cadre et des règles - de voir des dérives et des documents confidentiels partir à l'étranger. Oui, on a tous Outlook, on a tous déjà des données stockées aux Etats-Unis par exemple, mais je pense qu'il faut être vertueux dès lors qu'on s'empare de l'IA et partir du principe qu'on va faire le maximum pour protéger nos données.

Ce qu'on a identifié au Conseil national comme grand cas d'usage, c'est la lutte contre la fraude. C'est l'histoire du dermatologue qui analyse un grain de beauté. Effectivement, il a une capacité de détection, mais l'IA va plus vite et plus loin. Cependant, le médecin doit avoir le dernier mot. Idem dans notre métier, le dernier mot sera toujours donné par le greffier. J'y tiens beaucoup. Dans la validation d'un acte, dans le process de prise de décision

de l'officier public et ministériel, c'est l'humain qui valide en bout de chaîne quel que soit le cas. Il n'y a rien de pire que d'imaginer des IA qui tourneraient toutes seules à valider nos contrôles. Ce serait une catastrophe pour le modèle même de nos professions. La fraude nous est apparue comme un des grands chantiers, y compris avec des schémas qui peuvent sembler parfaitement légaux (pièces d'identité légales, statuts rédigés par un notaire, par exemple, qui seraient parfaitement valables, mais ils peuvent permettre de frauder, de contourner des règles, de blanchir de l'argent. Et là, l'IA est capable de vérifier sur l'ensemble du territoire, sur la base d'une information qui lui aurait été donnée, une situation légale, mais frauduleuse, et de permettre aux professionnels de les détecter et de les traiter. Ce sujet de la fraude, à mon avis, est central pour nous tous.

Par contre, une difficulté existe et cela fait le lien avec le workshop de l'Autorité de la concurrence, dont Thomas LYON-CAEN parlait tout à l'heure. Le président de l'Autorité de la concurrence nous a dit qu'il comptait sur nous, que nous avions une responsabilité au regard de notre pays dans le développement d'outils d'intelligence artificielle. Mais pour aller plus loin, nous avons besoin de ressources. On veut bien tous travailler sur l'intelligence artificielle, on a déjà commencé, mais encore faut-il qu'on nous laisse les moyens et les ressources pour le faire. Je répète mon propos : oui, nous sommes prêts à nous emparer de l'IA, mais pas dans n'importe quelles conditions.

Sur la prévention enfin, nous avons déjà des outils performants avec des algorithmes qui tournent et détectent des signaux faibles, pour permettre aux juges consulaires de faire ce travail essentiel de prévention, de détecter le plus tôt possible les difficultés des entreprises pour leur permettre de se restructurer dans les meilleures conditions. On pense que l'IA peut nous permettre d'aller encore plus loin dans cette détection, de nous permettre d'affiner les critères de recherche, d'accélérer et de prévenir un peu plus tôt encore les difficultés des entreprises.

Christophe HAZARD

Merci beaucoup. Le temps nous presse. Je voudrais vous poser une question à tous les six. Certains ont déjà répondu, mais peut-être qu'on peut aller un peu plus loin. C'est la dimension humaine de l'impact de l'IA dans vos offices ou vos tribunaux. Président PESLIER, quand nous avons parlé, vous m'avez dit que l'IA ne doit pas rendre le cerveau du juste spongieux. Craignez-vous que cette IA, qui arrive dans vos tribunaux, ait une influence ou un impact qui pourrait être préjudiciable à la façon du juge consulaire de travailler ?

Michel PESLIER

Le risque de déshumanisation de la décision de justice naîtrait d'un usage excessif de l'IA, susceptible de standardiser les décisions et d'effacer les nuances indispensables. Aujourd'hui, chacun parle de l'IA comme d'un produit qu'on maîtriserait parfaitement. En réalité, on n'a pas de recul sur celui-ci. À l'aune du temps, nous allons devoir apprendre, nous adapter. Je crois qu'il faut bien garder à l'esprit l'essentiel qui a été dit autour de cette table : la sécurité, et surtout la conviction que l'humain doit conserver toute sa place. On n'imagine pas un juge allant chercher dans l'IA une aide à la décision qu'il va prendre, au risque de considérer qu'il a perdu tout sens de la valeur ajoutée dans l'exercice de sa mission. Je crois qu'il faut rester calme et serein ; l'IA viendra, mais elle n'a pas vocation à être une révolution que nous devrions absorber d'un seul coup.

Christophe HAZARD

Président SAVOURÉ, l'IA est-elle la crainte d'une perte d'expertise de vos professionnels, de vos collaborateurs, ou au contraire, un enrichissement et un gain de productivité qu'il faut découvrir et aller de l'avant ?

Bertrand SAVOURÉ

Je retiens la deuxième partie de votre proposition. Je

pense que ce sera un gain. Mais c'est comme toujours, c'est-à-dire que cela va changer énormément de choses, cela va changer énormément de compétences, cela va changer notre manière de travailler, tout le monde en a bien conscience. Et j'adhère à l'idée qu'on se prépare à tout cela parce que cela va arriver en masse et qu'on doit se préparer au mieux. Il faudra être très agile pour voir comment réagir parce que telle solution d'IA va changer telle chose qu'on n'avait pas forcément prévue ou telle autre. Une espèce de mouvement tellurique va se produire. Il faudra être très agile pour sauter d'une plaque à l'autre. C'est un des enjeux de demain.

Mais, indépendamment de cette agilité, il faut mettre l'accent sur des domaines particuliers. J'ai évoqué tout à l'heure la question de la sécurité sous toutes ses formes. Par exemple, on regarde aujourd'hui des diagnostics environnementaux dans les opérations immobilières, ce qu'on ne faisait pas il y a vingt ans. La société évolue et la notion de sécurité évolue.

Après, il y a la question de la relation client. Ce qui est certain, c'est la bonne nouvelle, une fois qu'on aura bien maîtrisé l'IA, c'est-à-dire qu'on lui aura donné la sécurité nécessaire, à condition que ce soit le cas, on va pouvoir consacrer énormément de temps à autre chose. Et l'autre chose, c'est quoi ? C'est le contact avec la clientèle. C'est la capacité qu'on aura dans ce qu'on appelle l'hyper personnalisation de la relation client. Voilà notre pari : l'hyper personnalisation de la relation client. On regrette toujours de ne pas passer assez de temps avec nos clients. On a trop de travail de rédaction, de relecture, de vérification – de travail de notaire, tout simplement –, et plus on pourra passer de temps avec eux, plus on pourra les comprendre, plus on aura développé de l'information de base auprès de notre clientèle avec des chatbots ou équivalent, c'est-à-dire qu'il y aura déjà une acculturation de la clientèle sur un certain nombre de choses, et plus on pourra aller directement vers des solutions sur mesure. C'est l'humanité qu'on va pouvoir déployer encore davantage grâce à l'IA. Cela nécessite une maîtrise, c'est absolument nécessaire car, du côté de la clientèle, il y aura tellement d'informations

disponibles avec un niveau de risque qui ne changera pas par rapport à aujourd'hui, sauf qu'on va changer d'échelle, qu'il y aura besoin de gens pour expliquer des choses et pour déchiffrer.

Les métiers vont changer dans nos études. Il est certain qu'on aura de moins en moins de rédacteurs, qu'on aura de plus en plus d'autres compétences. On aura des gens qui seront en capacité de traiter la donnée, avec des techniciens de la donnée qu'on n'a pas aujourd'hui dans nos équipes. On va faire des embauches de natures différentes. Les choses vont changer, c'est sûr, mais on aura le temps de le digérer. Ce qui ne changera pas, c'est cette humanité qu'on va déployer dans la relation client.

Christophe HAZARD

Très bien Président SANTOIRE, vous opiniez pour parler de proximité ?

Benoit SANTOIRE

Proximité, maîtrise du savoir-faire très important. Un grand pan de notre métier est le constat chez les commissaires de justice, et on retrouve cette plus-value du déplacement du professionnel sur site. Je l'ai expliqué tout à l'heure avec l'utilisation de ces cinq sens. D'ailleurs, quand Philippe DEWOST nous montre ces photos qui, en quelques millièmes de seconde, sont modifiées, changées, je vois aujourd'hui des assureurs qui reviennent sur ce qu'ils faisaient. Jusqu'alors, ils confiaient à leurs clients sinistrés la possibilité de faire des photos eux-mêmes et les dédommagaient sur la base de ces prises de vues. Aujourd'hui, ils veulent avoir recours à des commissaires de justice qui viennent constater *in situ* que le dégât a bien eu lieu. C'est notre force, la confiance, ce rôle de tiers de confiance qu'il faut mettre en avant à travers ce problème.

Christophe HAZARD

Très bien. Merci beaucoup à vous.

Michel PESLIER

Puisque j'ai ouvert cette table ronde, je vais la conclure. Je voudrais rappeler que le juge est le débiteur du justiciable. Et pourtant, il ne le connaît pas. Il est tenu à une obligation de conscience extraordinaire forte – les magistrats présents ici le savent : le demandeur considère ne pas avoir obtenu suffisamment, le défendeur avoir été trop condamné et quant au juge, il n'est jamais totalement certain d'avoir fixé le bon montant. Ce qui importe, c'est que la motivation de la décision de justice demeure impérativement le fruit d'un raisonnement humain, souverain et indépendant. Je vous remercie.

Victor GENESTE

Pour rebondir sur ce que dit le président PESLIER, et reprendre ses propos tenus sur l'humain, c'est l'essence même de notre vision. Personne n'a envie d'être jugé par une machine. Personne n'a envie d'être reçu pour procéder à une déclaration de cessation de paiements par un ordinateur. Le greffier continuera d'accompagner le débiteur, de l'orienter vers l'APESA si c'est nécessaire par exemple, s'il est en souffrance psychologique. L'IA n'en est pas capable. Au bout du chemin, il restera l'humain. Nous en sommes tous convaincus. Philippe DEWOST l'a dit ce matin : le rapport humain subsistera. On doit donc maintenant se concentrer encore un peu plus sur la qualité de l'accueil du chef d'entreprise et sur l'orientation des justiciables. Je pense que c'est la clé de la pérennité de nos professions, de nos institutions.

Christophe HAZARD

Merci à tous les six de cet échange.



TABLE RONDE

EFFICACITÉ, RÉGULATION & ÉTHIQUE



*Les Actes
du 137^e
congrès*

TABLE RONDE :

EFFICACITÉ, RÉGULATION & ÉTHIQUE



Monsieur Alexandre DE BOSSCHERE,
secrétaire général adjoint du ministère de la Justice



Monsieur Thomas DAUTIEU,
directeur de l'accompagnement juridique à la CNIL



Maître Bernard BAILET,
président de la FNTC



Maître Dieudonné MPOUKI,
président d'Infogreff et greffier associé du tribunal des activités économiques
de Paris



Madame Patricia GENDELMAN,
membre du conseil d'administration et déléguée de l'association française des
juristes d'entreprise (AFJE) et directrice juridique du groupe Pierre Fabre

* *Nota : Le style oral des interventions a été conservé pour la publication des actes.*

Christophe HAZARD

Depuis ce matin, les différentes interventions, en particulier celle de Philippe DEWOST, mais aussi à l'instant avec les professions juridiques, ont montré combien l'intelligence artificielle ouvre des perspectives considérables. On peut parfois avoir du mal à évaluer jusqu'où celle-ci va nous emmener. Que faire avec l'IA dans un secteur aussi particulier que celui de la justice ?

Nous allons à présent aborder les thématiques qui nous sont apparues essentielles, à savoir l'efficacité, la régulation, l'éthique pour une IA respectueuse des libertés individuelles où l'humain occupe une place prépondérante. Ce sujet de la régulation est primordial. Nous allons à présent en débattre.

Je vous demande d'accueillir les participants à cette deuxième table rond.

Merci à tous les cinq d'avoir accepté de participer à cette table ronde.

Monsieur DE BOSSCHERE, vous êtes magistrat, secrétaire général adjoint du ministère de la Justice depuis 2022, avec dans votre portefeuille, notamment, le vaste sujet de la transformation numérique. Vous avez été auparavant magistrat du parquet, procureur de la République à Amiens de 2016 à 2022, à Saint-Malo de 2010 à 2016, à Verdun de 2007 à 2010. Et avant cela, vous avez été substitut à Lyon, Rouen et Cambrai. Le secrétariat général de la Chancellerie a une fonction de support, me disiez-vous. Ce sont près de 2 000 agents et 10 services qui composent ce secrétariat général. Le secrétariat général de la Chancellerie pilote la stratégie immobilière et achat du ministère. Il conduit les politiques ministérielles en matière budgétaire et de ressources humaines, en matière d'accès au droit et à la justice, d'aide aux victimes, d'affaires européennes et internationales et de communication.

Monsieur Thomas DAUTIEU, vous êtes, depuis six ans, directeur de l'accompagnement juridique à la CNIL. Vous étiez au préalable directeur adjoint de la

conformité. Vous êtes enseignant aux Mines ParisTech et à Sciences-Po. Dans une vie professionnelle antérieure, vous avez été directeur adjoint des programmes au Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Bernard BAILET, que beaucoup d'entre vous connaissent ici, aujourd'hui, président de la Fédération numérique des tiers de confiance, vous avez été greffier associé du Tribunal de commerce de Nice de 1985 à 2024. Vous avez été parallèlement président d'Infogreffé informatique, un des groupements informatiques de la profession, de 1995 à 2013, qui regroupe les greffes de la ceinture parisienne et du sud-est de la France. Vous avez été un acteur important dans la montée en puissance de la digitalisation de la profession, ce qui vous a amené naturellement à Infogreffé, dont vous avez été président de 2013 à 2018. Vous êtes aujourd'hui président de la Fédération numérique des tiers de confiance, qui a été créée il y a 20 ans, et vous nous en direz un peu plus sur les travaux menés par la FNTC sur le sujet de l'IA.

Dieudonné MPOUKI, on ne vous présente plus non plus, mais je vais quand même dire quelques mots de votre parcours. Vous êtes diplômé de Sciences-Po Paris, titulaire d'une maîtrise en économie et gestion des entreprises de l'Université Louis-Pasteur de Strasbourg et d'une licence de droit des affaires de l'Université Paris 13 Villetaneuse. Vous êtes greffier associé du Tribunal des activités économiques de commerce de Paris depuis 2012, et vous êtes président du GIE Infogreffé depuis 2019, présidence à laquelle vous avez été réélu en juin dernier pour un mandat de trois ans. Comme votre prédécesseur Bernard BAILET, vous contribuez en votre qualité de président d'Infogreffé, en lien avec votre conseil d'administration et vos équipes internes, mais aussi avec les groupements informatiques des greffes, à la modernisation de la profession. Nous évoquerons ensemble le sujet de l'intelligence artificielle dans les outils élaborés par la profession.

Madame Patricia GENDELMAN, merci d'être parmi nous. Vous êtes ici en qualité d'administratrice de l'Association française des juristes d'entreprises, dont vous

êtes la représentante dans la région Occitanie. Vous me disiez être très active sur le développement de votre réseau dans la région et sur le rayonnement de la fonction de juriste d'entreprise auprès des universités. Vous êtes franco-américaine, diplômée de l'Université Paris II et de l'Université Georgetown aux États-Unis. Vous êtes aujourd'hui directrice juridique du groupe pharmaceutique et cosmétique Pierre Fabre, qui appartient à une fondation d'utilité publique dont la maison mère est à Castres depuis plus de soixante ans. Votre entreprise a depuis connu un développement phénoménal avec aujourd'hui plus de 10 000 collaborateurs, 3 000 en France et une activité plutôt tournée vers l'étranger, avec en particulier cette fondation d'utilité publique dont on pourra parler tout à l'heure. Nous évoquerons avec vous l'apparition de l'IA dans le service juridique des entreprises, que ce soit à la fois des grands groupes comme le vôtre, mais aussi dans les PME, notamment sur l'angle de la sécurité juridique, mais aussi sur la formation des juristes, puisque cette IA arrive maintenant et sera sans doute utilisée de manière encore plus importante dans les années à venir.

Christophe HAZARD

À tout Seigneur, tout honneur. On va commencer par vous, Monsieur le secrétaire général adjoint. On se le disait tout à l'heure, je crois que c'est la première fois que nous accueillons dans un congrès du Conseil national (mais peut-être que quelqu'un me détrumpera) un responsable du secrétariat général de la Chancellerie, et je voulais vous remercier de votre présence aujourd'hui qui, pour nous, est importante. On va commencer par ce rapport qui a été remis au ministre il y a maintenant quelques semaines, rapport sur l'IA en relation avec le secteur de la justice. Quelles en sont les grandes lignes ? Que pouvez-vous nous donner comme grands traits de la stratégie du ministère de la Justice en matière d'intelligence artificielle ?



Alexandre DE BOSSCHERE

Merci pour votre invitation. Je suis très honoré, d'autant plus si je suis le premier du secrétaire général à venir ici. C'est une grosse responsabilité de ne pas vous décevoir sur ce que je vais pouvoir vous indiquer. Vous avez raison de commencer par le rapport sur l'IA, puisque c'est évidemment un élément assez fondateur pour nous. Nous avons souhaité en début d'année confier une mission à un magistrat réputé à la fois pour sa connaissance du terrain, mais aussi pour sa compétence en matière de conduite de projets informatiques. Haffide BOULAKRAS, actuellement adjoint à l'École de la magistrature, qui a conduit le rapport, est aussi celui qui a lancé la procédure pénale numérique qui a le succès qu'on connaît aujourd'hui. En s'appuyant sur des acteurs extérieurs, mais aussi beaucoup sur des acteurs du ministère, ce rapport nous a permis de fixer un cap et de poser une stratégie sur la base de travaux que nous avions engagés depuis plusieurs mois voire plusieurs années, et de dégager un chemin dans un jeu de contraintes que je vais pouvoir exposer, dont certaines ont déjà été évoquées, telles que la question de la souveraineté et de la sécurité, et qui nous permet aujourd'hui d'avancer. Actuellement, il n'y a pas de sujet qui me mobilise plus à titre personnel dans mes fonctions que celui de la construction de notre stratégie d'intelligence artificielle.

En quelques mots, ce que dit ce rapport tient en trois points. Premier point, c'est assurer la souveraineté et la sécurité. On en a beaucoup parlé, je vais en dire quelques mots. Le deuxième, c'est la démocratisation et l'acculturation. Une volonté, une ambition de faire de l'IA un outil utilisé par un grand nombre d'agents et pas uniquement pour quelques agents du ministère. Le troisième point, c'est l'éthique et la responsabilité.

Premier point donc sur la souveraineté et la sécurité, on l'a dit et redit, on en a tiré une conséquence assez claire et je pense que c'est une des premières vertus de ce rapport : les données que le ministère de la Justice acceptera d'utiliser et de mettre à disposition d'outils

d'IA seront nécessairement hébergées de manière totalement souveraine, c'est-à-dire concrètement, soit sur nos propres infrastructures, soit sur des environnements qualifiés SecNum, soit sur des clouds interministériels, soit sur du cloud privé, mais avec cette qualification SecNum donnée par l'ANSSI qui garantit que ces données sont totalement étanches à toute ingérence extérieure. Il est important de parler d'ingérence et pas simplement de sécurité. Je vais peut-être prendre deux exemples qui n'ont pas un rapport strict avec l'IA, mais sont complètement pertinents avec la question de l'ingérence et de la souveraineté. Vous avez dû entendre parler des tensions très fortes (c'est un faible mot) entre les États-Unis et la Cour pénale internationale avec la diffusion d'un mandat d'arrêt à l'encontre du Premier ministre israélien. Et bien, le procureur général de la CPI, Karim KHAN, se retrouve privé ou menacé d'être privé d'un certain nombre d'outils numériques, suite à ce différend important avec les autorités américaines. Si on a une dépendance technologique trop forte, on se retrouve évidemment exposé. La justice peut l'être très directement au travers d'affaires particulières, notamment.

Deuxième exemple, justement, avec une affaire particulière : récemment, il y a eu interpellation, placement en garde à vue, puis en détention de Pavel DUROV, PDG de Telegram. À la suite de cet événement, la justice a été exposée à des attaques cyber en provenance de l'étranger, extrêmement nombreuses, et seule la qualité du système construit par la Direction Interministérielle du Numérique et les dispositifs de cybersécurité du ministère nous ont protégés de ces attaques, qui ont beaucoup concerné aussi l'écosystème autour du ministère.

Il est assez intéressant de savoir que ces dernières années, depuis trois ans que je suis au secrétariat général, donc très concerné par ces sujets de transformation numérique et de cybersécurité, les seuls cas où des données de justice ont été exposées et où des attaquants cyber ont pu se vanter d'avoir craqué la sécurité du ministère et exposé des données, notamment de

procédures sur le web, c'était en réalité dans un cas, un cabinet d'avocats et dans l'autre, une organisation syndicale, et pas directement le ministère. Cela veut dire très clairement que ces attaques, elles ne sont pas très ciblées et touchent tous ceux qui hébergent des données. Je le dis parce que c'est important. Il peut y avoir des effets rebonds en termes de sécurité pour ceux qui travaillent avec de la donnée justice sans forcément être au ministère. Donc, nécessité d'un hébergement souverain et d'une suffisante maîtrise des technologies utilisées pour être en permanence garant de la pérennité de ces technologies.

Deuxième point, démocratisation et acculturation. D'emblée, nous partons sur le choix d'utiliser l'IA pour un grand nombre d'agents sur des fonctions socles. On a en première intention (c'est un des premiers cas d'usage proposé par le rapport) de mettre à disposition des agents un assistant IA générique, une sorte de ChatGPT Justice (qui, évidemment, ne reposera pas sur l'outil ChatGPT), avec des fonctions de base que l'on connaît bien sur ces assistants IA, à savoir de la synthèse de documents, de l'élaboration de contenus, de la traduction, de la reformulation, de la mise en forme. À peu près 50 % des cas d'usage qu'on a identifiés pourraient être traités par un assistant de ce type et on va en priorité construire cet assistant. D'ailleurs, nous allons participer à haut niveau, pour un nombre important de licences, aux tests que la Direction Interministérielle du Numérique, sur demande du Premier ministre, va permettre aux administrations de faire avec une solution propriétaire Mistral qui va être hébergée de manière sécurisée. Très prochainement, nous allons lancer des appels à candidatures au sein de nos réseaux, que ce soit au sein des juridictions ou au sein de l'administration pénitentiaire ou de la protection judiciaire de la jeunesse. Ensuite, sur la base des retours que l'on obtiendra sur cet assistant générique, l'idée est de décliner des cas d'usage plus spécifiques, je pourrais y revenir.

Troisième point, important, l'éthique et la responsabilité. En parallèle d'une direction de programme qu'on est en train de construire (on est en train de recruter

le directeur de programme de cette entité qui sera au sein du secrétaire général), nous sommes en train de construire pour la fin de l'année un observatoire stratégique de l'IA. On a décidé d'avoir à nos côtés, avec une indépendance sur les conclusions et l'expertise, un collège à la fois d'experts métiers, mais aussi d'experts éthiques, juridiques, d'experts de l'IA qui puissent challenger notre stratégie, nous proposer d'autres orientations et éviter que la tête dans le guidon, dans la construction de nos outils, on oublie des impacts importants de l'IA nos métiers, et qu'on puisse regarder un peu plus loin sur l'évolution de ces outils. Bien sûr, on pourra parler aussi de formation et d'acculturation. Une charte va sortir bientôt. On projette un campus du numérique qui regroupera les différentes écoles de formation. Vous voyez, toute une série de dispositifs sont engagés et doivent nous permettre d'avancer de manière équilibrée sur ces projets.

Christophe HAZARD

Merci beaucoup pour cette première intervention. Thomas DAUTIEU, on parle régulation et quand on parle régulation, évidemment, on pense à la CNIL. D'abord, peut-être rapidement, pouvez-vous nous faire une présentation de votre institution que tout le monde connaît ? Et surtout, comment la CNIL perçoit son rôle de régulateur de l'intelligence artificielle ? Quels sont concrètement les moyens à disposition de votre institution ?



Thomas DAUTIEU

Merci beaucoup pour l'invitation. Pour ceux rares dans la salle, j'imagine, qui ne connaissent pas la CNIL, il s'agit d'une autorité administrative indépendante la plus ancienne qui date de 1978, chargée de la protection des données à caractère personnel. C'est la loi informatique et libertés, et plus récemment, le RGPD dont on a parlé il y a quelques instants. La CNIL est déjà un régulateur

de l'IA. Les systèmes d'IA, juridiquement, ce n'est rien d'autre, je reprends le terme du RGPD, qu'un traitement automatisé de données à caractère personnel. Il y a des systèmes d'IA qui ne sont pas du tout concernés par le RGPD, par exemple dans un ascenseur ou dans un moteur où, évidemment, il n'y a pas de données à caractère personnel. Pour ce qui vous concerne, dans la très grande majorité, les systèmes d'IA vont être entraînés sur des données à caractère personnel. Le modèle d'IA lui-même est entraîné sur des données à caractère personnel, et donc le développeur du modèle d'IA est soumis au RGPD. D'autre part, le déployeur, celui qui va utiliser le système d'IA, va y injecter des données (de ses clients, des justiciables, de salariés, que sais-je), et en traitant des données à caractère personnel, va être soumis au RGPD.

Donc, avant même de parler du règlement sur l'IA que tout le monde a en tête, le RGPD régule déjà les systèmes d'IA, et donc la CNIL intervient. Elle intervient dans un séquençage assez précis. La première phase est d'expliquer. Très honnêtement, appliquer le RGPD, appliquer les grands principes informatiques et libertés à des bases de données d'entraînement pour des modèles d'IA, c'est un peu compliqué. On ne va pas demander du jour au lendemain aux développeurs de se mettre en conformité ou d'avoir exactement les bons réflexes. Il y a un plan d'action de la CNIL sur l'IA. Sur les deux dernières années, la CNIL a publié un certain nombre de fiches pour aider les développeurs de systèmes de modèles d'IA à se conformer au RGPD. Je ne vais pas rentrer dans le détail, ce n'est pas ce qui vous intéresse aujourd'hui, mais c'est important car il s'agit de la première brique de la régulation.

Puis, la deuxième brique de la régulation, pour le coup, ce sont les utilisateurs des systèmes d'IA. Par exemple, je vais acquérir un système d'IA, je vais l'utiliser, comment je fais pour respecter les grands principes informatiques et liberté ? Nous avons réalisé un travail sur un certain nombre de thématiques. On a publié, au moment de la rentrée, des fiches sur le déploiement de l'IA dans le milieu éducatif, par les professeurs : Que peuvent-ils

faire, que ne peuvent -ils pas faire ? Actuellement, nous sommes en train de travailler sur deux autres grandes thématiques. Les établissements de santé veulent utiliser des systèmes d'IA, jusqu'où ils peuvent aller ? Où doivent-ils faire attention au regard du RGPD ? Et la troisième thématique va être en matière RH. En matière de recrutement et de gestion du personnel, la tendance, voire la tentation, est grande d'utiliser des systèmes d'IA...

Le premier axe est donc un axe de pédagogie sur l'application du RGPD, même si c'est juste l'application des grands principes que l'on connaît en France depuis 40 ans.

Puis, il y a le RIA (Règlement européen sur l'IA ou *IA Act*) qui a été publié et qui rentre progressivement en jeu, sur lequel la CNIL va avoir un rôle à jouer, cette fois-ci, pas tant en tant qu'autorité de protection des données à caractère personnel, mais de régulateur des grands principes du RIA. C'est la deuxième phase qui rentre en application, mais on aura peut-être le temps de revenir sur ce que dit exactement le RIA.

Christophe HAZARD

Merci. Il y a un mot qui revient régulièrement, c'est « confiance ». C'est vers vous, Bernard, que je me tourne. Peut-on faire confiance à l'IA ? Vaste question. Quelles sont les attitudes à prendre ? Et peut-être nous expliquer un peu ce qu'est un tiers de confiance et en quoi il est concerné par cette apparition de l'IA.



Bernard BAILLET

Je vais répondre à cette question qui est large. Peut-on faire confiance à l'IA ? C'est la question fondamentale. On peut partir du postulat suivant que la confiance ne se décrète pas, elle s'acquiert. À partir de là, si on le rapporte à l'intelligence artificielle, cela veut dire qu'il faut prendre quelques règles de prudence.

À mon sens, les deux premières règles qui doivent être observées, c'est la transparence de l'algorithme, puisque quand même, l'IA ce ne sont que des algorithmes développés par des humains pour des humains. Donc, il faut que l'IA qui va être utilisée soit transparente. Puis, la seconde règle, c'est la qualité des données. Je pense que cela vous parle à vous tous, greffiers : la qualité des données, ce sont les données que l'on certifie au quotidien dans votre profession. Si on n'a pas des données de qualité, on peut avoir le meilleur algorithme de la Terre, le résultat ne sera pas satisfaisant. Là, je pense qu'il y a une opportunité pour la profession pour être les co-constructeurs d'une intelligence artificielle de confiance et trouver des services qui seraient de nature à être mis à disposition de l'ensemble de l'écosystème en toute sécurité. Voilà, à mon sens les deux choses fondamentales : transparence et qualité des données.

D'ailleurs, cette qualité des données est mise en exergue dans *l'IA Act* qui a été mis en place, qui n'est pas obligatoire, mais qui va le devenir au mois d'août prochain, si j'ai bonne mémoire, pour l'ensemble des États. Dans *l'IA Act*, il est fait référence à la qualité des données de haute qualité, puisque justement, eu égard au développement un peu effréné de l'IA générative (le professeur ce matin nous a montré des images, ce type d'intelligence artificielle n'a qu'un intérêt relatif), pour les services que les greffiers développent, je pense qu'il y a vraiment une opportunité. Et dans *l'IA Act*, notamment, il est fait référence à la notion de *watermarking*, c'est-à-dire l'apposition d'un filigrane sur l'ensemble d'un document. Quand ce document va circuler, qu'il soit dématérialisé ou pas, cela permettra de savoir s'il a été manipulé ou s'il a été généré par une intelligence artificielle. Dans le cadre de la profession de greffier, cela permettra de renforcer l'authentification des actes que vous détenez.

Voilà, à mon avis, les deux socles fondamentaux. Après, comme le disait monsieur le secrétaire général adjoint, la souveraineté numérique, on en a tous entendu parler. C'est l'application du SecNum, c'est-à-dire la conservation des données sur le territoire en utilisant des solutions françaises pour éviter la déperdition de

l'information vers des puissances étrangères. L'intégrité et la fiabilité sont aussi des données fondamentales.

Christophe HAZARD

Merci Bernard, on va revenir sur le sujet. Madame GENDELMAN, merci d'être parmi nous. Vous êtes la régionale de l'étape, puisque vous êtes directrice juridique du groupe Pierre Fabre et votre témoignage est doublement intéressant, à la fois sur l'IA pour l'entreprise de manière générale et l'IA dans la fonction juridique dans une direction juridique. Pouvez-vous évoquer ces deux points, à la fois l'IA pour le développement de l'entreprise et l'IA dans le service juridique de l'entreprise ?



Patricia GENDELMAN

D'abord, je tiens à m'associer aussi aux remerciements pour votre invitation. Je représente à la fois l'AFJE au nom de son président, Philippe GILLES, qui n'a pas pu être là, et sa vice-présidente Nathalie DUBOIS, et le groupe Pierre Fabre qui est effectivement basé en Midi-Pyrénées.

En effet, la mission d'une direction juridique dans un groupe tel que Pierre Fabre est double. Elle est d'abord d'accompagner le groupe dans l'utilisation de l'intelligence artificielle. Si je prends par exemple la R&D, puisque nous avons un centre de recherche et développement assez important, l'intelligence artificielle a fait faire des bonds et une accélération incroyable à la recherche. Aujourd'hui, cela nous permet d'envisager des innovations qu'on ne pouvait pas imaginer il y a peu de temps. Par exemple, on modélise une étude clinique, on peut étudier numériquement les effets d'une molécule sur une population virtuelle. Cela permet aussi une médecine de précision puisqu'on parle de jumeaux numériques. On peut analyser une personne, un patient. Cela a ouvert des portes. Tout cela nécessite, pour la direction juridique, d'accompagner le groupe, et présente des enjeux importants. On parle évidemment

de la sécurité des données de santé. Nous sommes d'autant plus sensibilisés que le groupe Pierre Fabre en 2021 a fait l'objet d'une cyberattaque importante. On était déjà sensibilisé, mais la sécurité est vraiment primordiale pour nous, la confidentialité des données. On le voit bien, on est dans un cadre de responsabilités compliquées, entre le développeur, le laboratoire, l'utilisateur final. Cela demande beaucoup de réflexion et cela implique de définir dans nos contrats, dans nos négociations, dans la sensibilisation des opérationnels et des chercheurs, qui fait quoi et qui est responsable pour quoi.

En tant que directrice juridique, ma mission est d'accompagner le développement des équipes et d'intégrer l'intelligence artificielle comme outil au service des collaborateurs et de la direction juridique, et évidemment indirectement ou directement au service du groupe.

Ma préoccupation est comment intégrer l'intelligence artificielle dans notre utilisation quasi quotidienne sans faire perdre aux juristes – je dirais en particulier aux jeunes juristes, puisque ce sont eux qui ont le plus souvent d'appétence pour les nouvelles technologies – leur esprit critique ? En effet, en tant que juristes d'entreprises, nous faisons un métier de gestion de risques qui nécessite un esprit critique. Et, quand nos directions ou nos opérationnels font appel à nous, si nous leur donnons une réponse absolument standard, sans valeur ajoutée, ils nous remplaceront par l'intelligence artificielle. La préoccupation doit donc être : comment cultiver cet esprit critique ? C'est tellement plus facile, quand on doit analyser un contrat, un texte ou un arrêt, de demander à l'intelligence artificielle. J'allais dire à ChatGPT, mais dans le groupe Pierre Fabre, nous avons interdiction d'utiliser ChatGPT pour des raisons de sécurité et de confidentialité. Nous avons développé notre propre outil, et donc, on essaye d'encadrer l'utilisation de l'IA. Monsieur DEWOST parlait ce matin de flemme, et il est effectivement tellement plus facile de demander à l'intelligence artificielle d'analyser un contrat ou de le lire. Seulement nous sommes dans un

écosystème où, si on veut montrer la valeur ajoutée à notre direction, par exemple, il faut qu'on apporte une réponse pertinente, fiable (la fiabilité des sources se pose toujours), et adaptée à l'environnement économique et à l'environnement de l'entreprise. Ce sont les défis de la direction juridique à mon sens.

Christophe HAZARD

Merci beaucoup. Dieudonné MPOUKI, en votre qualité de président du GIE Infogreff, je sais que le Conseil national vous a demandé de travailler sur une IA pour la profession. Quels seront les objectifs ? Est-ce principalement une IA documentaire ou ira-t-elle plus loin ? Il y a aussi un sujet, dont on pourra reparler avec à la fois Monsieur DAUTIEU et Monsieur DE BOOSCHERE : ne craignez-vous pas que la régulation freine l'innovation à un moment ? Le cadre, qui est nécessaire pour l'utilisation de l'IA, ne risque-t-il pas un moment, peut-être, de freiner les ambitions que vous pourriez avoir ou qu'un acteur économique pourrait avoir ?



Dieudonné MPOUKI

Bonjour à toutes et à tous. Merci à Christophe de m'associer à cette table ronde.

Cette question de la régulation est importante. Je vais commencer par cette question avant de répondre sur la mission qui nous a été confiée par le Conseil national. L'intelligence artificielle suscite des craintes, c'est normal, légitime. En même temps, il y a un potentiel énorme d'opportunités offertes par l'intelligence artificielle. C'est l'innovation. Vous savez que pour notre profession, l'innovation est dans notre ADN. À chaque fois qu'il y a une innovation, une nouvelle technologie, on s'en saisit pour proposer de nouvelles offres de services aux chefs d'entreprise ou aux professionnels, ou pour optimiser nos process internes. Mais, effectivement, l'IA suscite beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes.

Quand on voit des titres, comme tout à l'heure, « le grand remplacement par l'IA », il faut réguler, encadrer. Cela dit, on a certes besoin d'un cadre, mais on a aussi besoin d'avoir une certaine souplesse pour la créativité, pour avancer, et permettre aussi que l'innovation se déploie. L'innovation a besoin d'avoir un cadre régulé pour éviter les dérives, mais on ne peut pas être contraint en permanence alors que les autres avancent. Cet outil est utilisé au niveau international. Il est important d'encadrer parce que les dérives sont énormes, mais on ne peut pas réguler au détriment de l'innovation. Il faut trouver le juste équilibre. Effectivement, le RGPD existe, et on y revient en permanence. On a des DPO en interne ou en externe, des juristes qui, dès que vous avancez sur un service, lèvent le doigt, le drapeau rouge, vert, orange, selon le cas. Parfois, la régulation nous contraint. Elle est nécessaire, mais il faut qu'elle soit suffisante pour nous permettre d'avancer dans les solutions innovantes qu'on peut proposer, soit pour nous, en entreprise, mais aussi pour les chefs d'entreprise. Je pense surtout aux petites entreprises. Le groupe Fabre est une entité importante qui peut avoir une direction juridique, qui peut créer sa propre intelligence artificielle. Je ne pense pas que ce soit le cas pour les TPE-PME qui représentent un tissu économique important de notre économie, qui ont aussi besoin d'avoir des outils et d'être accompagnés. Il faut leur permettre d'utiliser les outils pour avancer comme nous le faisons.

Sur le deuxième point, la mission qui nous a été confiée par le Conseil national, le président Victor GENESTE l'a évoqué tout à l'heure, nous allons utiliser l'intelligence artificielle, dans un premier temps, dans le cadre de la recherche documentaire. On l'a évoqué, nous avons des circulaires, des avis, des milliers de documents, de la documentation importante, des référentiels, des avis bâti sur la base de notre expérience, de ce que nous vivons... Aujourd'hui, on fait des recherches, mais ce n'est pas assez intuitif, ce n'est pas assez efficace. L'intelligence artificielle va nous aider à faire des recherches documentaires sur la base de ces documents. Cela reste interne à la profession pour les greffiers de

tribunaux de commerce et leurs collaborateurs. C'est une innovation pour notre profession. Nous allons procéder de façon incrémentale. On va y aller petit à petit. On commence par des avis du comité de coordination, par exemple, les documents édités et élaborés par les greffiers pour nous et les collaborateurs, mais aussi des sources externes comme Légifrance. Tout cela sera encadré et on procédera par étapes, avec une boucle de pilotage qui nous permettra de vérifier l'efficacité de l'outil. De vérifier que les réponses apportées correspondent à la source, parce qu'on connaît les sources, et que les réponses soient cohérentes quand on les interrogera. Ce développement est prévu et on a l'intention d'aller encore plus loin avec l'intelligence artificielle.

Christophe HAZARD

Merci beaucoup, Dieudonné. Monsieur DE BOSSCHERE, on en parlait tout à l'heure avec les présidents des ordres professionnels. Quels sont aujourd'hui les cas d'usage de l'IA identifiés au sein du ministère de la Justice ? Concrètement, dans la vie quotidienne des agents, quels outils à base d'IA sont utilisés ?

Alexandre DE BOSSCHERE

Pour l'instant, on a des cas d'usage, on n'a pas encore des usages. Nous sommes en train de monter les infrastructures. La question peut se poser face à un outil qui présente des bénéfices, mais aussi des risques importants : sommes-nous vraiment obligés d'aller vers l'utilisation de ces outils, notamment au sein d'un ministère qui manie des données aussi sensibles, des décisions aussi sensibles ? La réalité est qu'on n'a pas vraiment le choix parce que la nature a horreur du vide et on a déjà des informations qui nous disent que certains, au sein du ministère de la Justice, ou de juridictions consulaires, ou dans les conseils des prud'hommes, utilisent de l'IA sans le dire. Cela s'appelle le *shadow IT* : si on ne fournit pas d'outil qui permet de gagner du temps et de réaliser

plus efficacement certains actes, nos agents, nos magistrats, nos greffiers vont utiliser d'autres outils et en plus, ne vont pas le dire, et on va exposer d'autant plus nos données. Nous avons-là vraiment un enjeu.

J'ai cité tout à l'heure des cas d'usage assez génériques autour de la synthèse, de la traduction, de la retranscription automatique qui, évidemment, peuvent être très utiles à l'occasion d'entretiens ou d'audiences que nous avons en masse. Je donne l'exemple de la traduction interprétariat : c'est 100 millions d'euros de frais de justice chaque année au sein des services d'enquête et des juridictions. On voit l'intérêt à adresser ce cas d'usage. On a des cas d'usage plus spécifiques autour de pré-orientation. Je me tourne vers le procureur général de Toulouse qui connaît bien ces sujets. On traite beaucoup d'informations dans le cadre des permanences du parquet par courriel avec les enquêteurs. Ces contenus ne sont pas très structurés, mais une IA peut très facilement y repérer les points importants et déjà pré-orienter le message vers le bon interlocuteur, pour faciliter sa prise en compte. On traite des centaines de messages chaque jour dans les permanences. On a donc beaucoup de cas d'usage spécifiques par exemple au sein de l'administration pénitentiaire. On peut avoir des sujets autour de la détection automatique de drones, l'analyse de vidéosurveillance pour détecter des comportements anormaux, c'est très sensible, évidemment, et cela ne pourra être fait qu'avec un calcul de risque très fin. Et puis, c'est toute la préparation d'entretiens par un conseiller d'insertion et de probation, ou un éducateur. Là aussi, cela permet d'accéder beaucoup plus facilement à de l'information disponible.

Tout cela va se préciser dans le cadre de nos premiers pas sur un assistant générique, et on va pouvoir creuser ces cas d'usage qui nous sont remontés assez massivement par le terrain. Après, la capacité à faire du ministère, comme toute institution, dépend aussi de ses moyens. Chaque cas va devoir faire l'objet d'un calcul d'impact et on va aller vers ce qui a le plus d'impact positif pour nos agents et les justiciables.

Dernier exemple peut-être, l'IA peut aussi rendre nos décisions plus intelligibles et plus lisibles. Il ne s'agit pas de transformer des décisions qui doivent rester des décisions juridiques sur des sujets complexes, mais de les mettre à disposition de manière plus simple avec un résumé, des schémas, des choses qui rendent la justice plus lisible. Là aussi, cela peut être un avantage. Cela a déjà été testé avec pas mal de succès.

Christophe HAZARD

Merci beaucoup. Monsieur DAUTIEU, on en parlait ce matin, qu'est-ce que l'IA ne devra jamais faire ? Quelles sont les limites ? On le voit déjà sur certains sites en disant « généré par l'IA ». Est-ce qu'il faut que le lecteur ou le destinataire soit systématiquement ou devra être systématiquement informé de l'utilisation de l'intelligence artificielle ?

Thomas DAUTIEU

Votre question renvoie à la philosophie portée par le règlement sur l'IA. Il est vrai que c'est assez ambitieux de vouloir réguler l'intelligence artificielle. En plus, certains disent qu'il est trop tôt, qu'on ne sait pas comment cela marche, et donc se demandent si on n'est-on pas en train de réguler quelque chose qu'on ne maîtrise pas vraiment ? Et c'est vrai qu'on ne régule pas l'intelligence artificielle de la même manière selon qu'elle produit des photos Ghibli, qu'elle gère je ne sais quel composant d'une centrale nucléaire ou selon qu'elle fait de la reconnaissance faciale sur la voie publique.

Le règlement sur l'intelligence artificielle a pris une optique plutôt intelligente. Il y a deux choses à retenir du RIA. La première, à la différence du RGPD (qui régule celui qui va utiliser l'outil informatique : vous achetez une licence Excel, vous allez mettre des données dans Excel, c'est vous qui êtes soumis au RGPD, et pas Microsoft), le RIA va surtout réguler celui qui va développer le système d'IA. Si je reprends mon exemple, un système d'intelligence artificiel, c'est Microsoft qui, le

mettant sur le marché, va supporter beaucoup d'obligations du RIA et pas tant celui qui va l'utiliser, même si évidemment, il y a des exceptions. Evidemment, les acheteurs de système d'IA n'ont pas les compétences techniques pour savoir si le système d'IA est conforme ou non aux obligations du RIA. La première chose à retenir du RIA, c'est la régulation des produits, donc des développeurs de produits, plutôt que de l'utilisateur, même si l'utilisateur aura quand même des obligations dans certains cas.

La deuxième grande logique du RIA est de classer les systèmes d'IA en fonction du risque. Toute une partie des systèmes d'IA sont des IA interdites parce que contraires aux valeurs de l'Union européenne. Par exemple, la justice prédictive n'est pas possible. La police prédictive est une utilisation interdite. La notation sociale (confère ce qui peut se passer dans d'autres États) n'est également pas possible. Il n'y aura jamais ce type de système d'IA, en vente, dans l'Union européenne.

Après, des systèmes d'IA ont été considérés comme des systèmes d'IA à haut risque. Parmi ces systèmes d'IA à haut risque, il y a tous les systèmes d'IA qui sont liés à l'administration de la justice, par exemple. Ils ne sont pas interdits, loin de là, mais simplement ils posent des risques pour les personnes. Et donc, il existe un certain nombre de contraintes, notamment en termes de qualité de données, de transparence, de surveillance, qui font que ces systèmes d'IA ne pourront être mis sur le marché qu'en respectant un certain nombre de normes, d'où le rôle des autorités de surveillance des marchés, notamment un des rôles de la CNIL.

Puis, il y a des systèmes d'IA qui sont considérés à risque faible, qui doivent faire l'objet d'un marquage. Quand vous allez générer un texte ou une photo par un système d'IA génératif, cela devra être marqué pour éviter tous les pièges liés au deepfake, aux hyper trucages qui peuvent être, pour le coup, assez dangereux s'il n'y a pas ce petit signal. Enfin, il y a des tas de systèmes d'IA qui ne posent strictement aucun problème et qui n'ont pas d'obligation particulière. Une IA qui va filtrer les mails

entre ce qui relève du spam ou ce qui n'en relève pas, ce n'est pas très grave s'il y a une erreur. Un système d'IA dans un jeu vidéo pour savoir comment se déplacent les monstres que vous devez affronter, honnêtement, s'il n'est pas très bon, ce n'est pas grave du tout. Là, le RIA ne pose pas les mêmes contraintes.

Tout cela va se mettre en place progressivement. Les interdictions sur les systèmes d'IA interdits sont déjà entrées en vigueur depuis six mois. En août 2026, nous aurons les obligations relatives au système d'IA à haut risque. Mais tout cela prend du temps, notamment parce que beaucoup d'actes relèvent de la Commission et de normes harmonisées, donc tout cela va se décaler un peu.

En tous cas, pour répondre à votre première question de savoir s'il n'y a pas trop de régulation par rapport à l'innovation, la position de la CNIL, qui a un rôle important à jouer dans le RIA, est d'être facilitateur. On a vu dans la précédente table ronde que des tas d'ordres professionnels se posaient des questions sur le secret professionnel, la pertinence des données, les conditions de sécurité. La CNIL est tout à fait prête à discuter de tout cela avec tous les ordres. J'intervenais il y a une semaine sur une table ronde de la Fédération hospitalière française. Là aussi, les hôpitaux utilisent massivement de l'IA, et abordaient l'enjeu des éditeurs qui proposent des systèmes d'IA avec derrière le vrai business qui n'est pas tant la licence, mais la réutilisation des données de santé. Ce sont des réflexes informatiques et libertés qu'il faut avoir, des choses à faire et à ne pas faire. Et la CNIL est tout à fait disposée à avoir ce dialogue avec chacun d'entre vous pour fixer les lignes rouges, ce qu'il est possible de faire ou ne pas faire dans cette logique d'accompagnement, et pas. Nous ne sommes pas du tout dans une approche de régulation/sanction en matière d'IA.

Christophe HAZARD

Merci beaucoup. Bernard BAILLET, la FNTC fait des recommandations à ses sociétés adhérentes en matière

d'IA. Quelles sont ces recommandations ? Je crois que vous travaillez aussi sur un « contrat de confiance » qui pourrait être mis en place pour l'utilisation de l'IA ?

Bernard BAILLET

On ne fait pas de recommandation particulière aux membres de la FNTC car, par définition, ce sont des tiers de confiance. Ce sont des entreprises qui construisent des solutions en matière d'archivage électronique à valeur probante, d'identité numérique, de blockchain, de vote électronique, de RGPD. Ces sociétés ont parfaitement connaissance du cadre réglementaire et comment ce cadre réglementaire doit être traduit dans les solutions qu'elles mettent à disposition.

Sur le contrat de confiance, cela me fait penser aux assises de la confiance numérique le 26 novembre, auxquelles je vous invite à participer, avec des ateliers animés par des intervenants de haut vol, notamment Guillaume POUPARD, l'envoyé spécial du gouvernement au sommet de l'IA, qui interviendra sur l'intelligence artificielle, le sujet sera « intelligence artificielle, réalité ou illusion ? ». Donc, sur le contrat de confiance, nous avons proposé la création d'un label « Confiance Numérique France ». Pourquoi ? Comme le disait Monsieur DAUTIEU, il n'existe pas de cadre. Ce cadre de confiance numérique permettrait, de manière tripartite avec l'État, les utilisateurs et les entreprises, de construire un label permettant d'avoir l'intégrité, la fiabilité et l'authenticité des données et des solutions utilisées. Ce label de Confiance Numérique France n'existe pas et je pense qu'il serait utile de le mettre en place. On espère avoir l'appui du gouvernement. Pour l'instant, c'est un petit peu difficile au vu des conditions, mais cette solution permettrait de donner un cadre pour l'utilisation de services d'IA à valeur ajoutée.

Christophe HAZARD

Très bien, merci. Madame GENDELMAN, le juriste et l'IA, j'ai des souvenirs de profs de fac qui disaient que

la réponse du juriste n'est jamais ni oui ni non, que cela dépend. Cette IA va-t-elle vous aider ou peut-elle vous mettre dans l'embarras ? Va-t-elle changer la réponse qu'une direction juridique fait à sa direction générale ? En deux mots...

Patricia GENDELMAN

En deux mots ? Ni oui ni non... En fait, elle peut la rendre plus précise, peut-être, mais je rejoins les conclusions de la table ronde précédente et des interventions de ce matin : l'expertise humaine, la supervision humaine reste indispensable pour une réponse fiable et adaptée à l'environnement d'une entreprise, d'un groupe ou d'un écosystème. Elle peut aider, cela reste un outil pour des tâches standardisées, plus simples, mais cela va aussi nous permettre de nous concentrer sur de la valeur ajoutée et peut-être se rapprocher aussi de nos clients internes, faire plus de conseil. Mais, cela ne devrait pas remplacer la supervision humaine et l'intervention d'une expertise humaine.

Christophe HAZARD

Merci. On va terminer par la vue du greffier de tribunal de commerce. Vous êtes officier public et ministériel, ce n'est pas un juriste lambda. Cela veut dire qu'il y a avec l'IA, des limites ? Quelles sont pour vous ces limites ? Je pense que cela va être la même conclusion qu'on évoquait tout à l'heure : l'humain doit en dernier lieu être le décideur ou au moins contrôler la réponse.

Dieudonné MPOUKI

On l'a dit et redit. Je ne vais pas dire autre chose : notre statut est encadré. Nous ne sommes effectivement pas des juristes lambda, nous sommes des officiers publics et ministériels. Ce qui constitue sinon une assurance garantie tous risques, au moins un gage de confiance, du fait des règles déontologiques qui encadrent nos

missions, notre activité. Il y a l'éthique et la responsabilité qu'on évoquait tout le long de la journée. Bien évidemment, il y a des limites. Même si j'évoquais une ambition pour notre profession, de se saisir de cette innovation pour proposer une nouvelle offre de services, optimiser nos process, on s'en tiendra à ce qu'autorise la régulation.

Je remercie Monsieur DAUTIEU qui a rappelé le dialogue instauré avec la profession pour voir les limites. Rappeler aussi, effectivement, parce que ce n'est pas toujours évident, que les règles sont nombreuses et importantes, que ce soit le RGPD, les règles déontologiques, il faut proposer des services, des services innovants. Les limites seront les limites qui s'imposent à nous dans le cadre de nos règles déontologiques, et le RGPD. Mais, au-delà du respect de ces limites, cela ne nous empêchera pas d'aller de l'avant pour proposer des solutions d'optimisation en interne. On a évoqué le client, on a des rapports avec des professionnels, des chefs d'entreprise à qui nous devons un service de qualité. L'IA peut être un compagnon avec qui on peut dialoguer. On peut avoir aussi un dialogue avec l'intelligence artificielle. Pour prendre un cadre d'usage que nous utilisons aujourd'hui, on reçoit des milliers d'appels, des personnes qui veulent obtenir un extrait Kbis alors qu'ils ne sont pas inscrits au RCS. L'IA, dans les prochains jours, va nous permettre de qualifier ces demandes et d'interroger avec une API le registre du commerce, et on aura des réponses automatisées instantanément. On saura que telle personne qui souhaite obtenir un Kbis, n'est pas inscrite, donc ne peut pas l'obtenir. L'IA est pour nous un atout, un allié pour optimiser nos process.

Christophe HAZARD

Très bien. Merci beaucoup à tous les cinq. Dieudonné, on en sourirait quand on a préparé cette table ronde, en comparant l'usage de l'IA avec l'usage d'une voiture. Il faut un permis, il y a un code de la route, il y a des limitations de vitesse, il y a un contrôle technique. Donc, on ne peut pas tout faire et faire n'importe quoi.

Dieudonné MPOUKI

On y est, effectivement, il y a des limites. Souvent, on blâme l'IA, mais en fait, c'est l'humain qui contrôle le véhicule. Effectivement, on plaisantait en échangeant là-dessus. Et pourtant, il y a le code de la route. Vous êtes au volant, vous avez le feu rouge. Peu importe, vous continuez. On ne va pas blâmer le véhicule qui nous permet de nous déplacer d'un point à un autre. Vous prenez le véhicule, vous avez des enfants derrière et pourtant vous vous permettez de passer une soirée bien arrosée. On peut imaginer ce qui peut se passer après. On ne dira pas que c'est le véhicule, c'est l'humain.

Thomas DAUTIEU :

Permettez-moi de faire un peu le poil à gratter en fin de table ronde : Nous sommes tous d'accord sur le contrôle de l'humain. On dit qu'il est indispensable d'avoir un contrôle de l'humain. Il y a quand même deux limites à cela. En médecine, des tests ont été faits en matière d'oncologie où les mêmes données ont été présentées à une IA, et à une IA plus un médecin qui a validé à la fin. À la fin, les tests étaient moins bons après l'intervention du médecin qu'avec l'IA seule. Quand on dit cela, cela fait un peu peur, mais le contrôle humain peut venir affaiblir les résultats de l'IA. Les IA, on ne sait pas ce qu'elles seront dans quelques années, elles seront tellement fortes que, peut-être, le contrôle de l'humain viendra altérer les résultats.

Deuxième élément, pour contrebalancer un peu, parce qu'on dit tous, le contrôle humain, certes, mais ce qu'on appelle un biais d'automatisation, c'est-à-dire que les résultats seront tellement bons que l'humain vérifiera une fois, deux fois, trois fois, et à la quarante-cinquième fois, quand il sera d'accord avec la machine, est-ce que la quarante-sixième fois, il vérifiera encore ? Un peu de poil à gratter, un peu négatif, mais très honnêtement, l'enjeu est là. Et puis, qu'est-ce qu'un contrôle humain ? Ce n'est pas tout de dire « contrôle humain », c'est quel sens on lui donne. Et la réponse n'est pas évidente.

Alexandre DE BOSSCHERE

Je me permets de rebondir sur ce point parce que si je dois faire le poil à gratter supplémentaire, on perd aussi des compétences à force de les automatiser. Et saura-t-on encore faire des synthèses, faire des recherches juridiques si on laisse systématiquement ces usages à l'IA ? Il y a aussi des usages qu'on doit pouvoir s'interdire parce qu'on sait qu'on risque de ne plus être capable de contrôler ce que rend l'IA. On a un vrai travail métier à faire, et il faut se laisser percuter et interroger par des acteurs extérieurs. C'est le rôle de notre observatoire de l'IA pour éviter de partir dans de mauvaises directions.

Christophe HAZARD

Très bien. Merci beaucoup à tous les cinq.



11

ALLOCUTION DE JEAN-LUC MOUDENC

MAIRE DE TOULOUSE



*Les Actes
du 137^e
congrès*



ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN-LUC MOUDENC

Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole

Christophe HAZARD :

Nous le disions ce matin en commençant nos travaux, c'est une chance et un privilège de pouvoir tenir notre congrès dans une si belle région et une si belle ville.

Avec les greffiers associés du tribunal de commerce de Toulouse, nous avons commencé ce matin, nous faire découvrir un territoire, une ville et un savoir-vivre d'exception.

A présent, il revient à monsieur le Maire de Toulouse de nous faire connaître plus en avant la force d'une identité d'un territoire qui ne cesse, de se développer et de se renforcer. Monsieur le maire, je vous cède la parole.

Jean-Luc MOUDENC :

Madame la Directrice des affaires civiles et du Sceau, monsieur le Président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, monsieur le secrétaire Général, madame la Première présidente de la cour d'appel de Toulouse, monsieur le Procureur général de Toulouse, monsieur le Président du tribunal de commerce de Toulouse, madame la Vice-présidente du conseil départemental de la Haute-Garonne, mesdames et messieurs les greffiers avec - vous me permettrez - une mention spéciale pour les locaux de l'étape, et tout particulièrement Denis GIUSEPPIN, Anick FABRE et Frédéric MONSEGOU.

Je suis venu, moi, pour vous souhaiter la bienvenue à Toulouse. Je suis heureux de le faire ici avec un certain nombre de collègues du conseil municipal : Julie ESCUDIER, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, qui sont adjoints dans l'équipe que j'ai l'honneur d'animer. Je salue aussi Isabelle HARDY au titre de l'opposition municipale.

C'est votre cent trente-septième congrès. Je suis très impressionné ! Depuis le premier en 1876, ce n'est pas la première fois que vous venez à Toulouse, mais vous y étiez venu il y a un quart de siècle déjà. Et il est vrai que nous nous attachons à préserver le meilleur de la ville, mais aussi à la moderniser, à la mettre en valeur, et je suis sûr que ceux qui étaient présents ici il y a vingt-cinq ans ont pu voir ou peuvent voir les transformations que nous impulsions.

Vous avez déjà eu, d'après ce que j'ai eu comme information, un avant-goût de la réussite toulousaine avec une vidéo de très, très bonne qualité - on m'a dit même qu'elle le disputait à la vidéo de promotion de la collectivité. J'espère donc qu'on m'en donnera un exemplaire...

De manière plus profonde, j'ai tenu à être là personnellement parce que vous, les greffiers des tribunaux de commerce, êtes des tiers de confiance qui contribuez à sécuriser la vie des entreprises et, partant, des acteurs clés de la vie économique. Vous représentez une profession discrète dont les missions contribuent au bon

fonctionnement de notre état de droit.

Assurer la sécurité de la vie économique, la sécurité juridique, c'est une des conditions essentielles pour l'investissement des entrepreneurs et, assurément, votre mission contribue à garantir la transparence des entreprises et l'information économique fiable et par là même de préserver la confiance entre les acteurs du monde économique.

Vous êtes les témoins officiels des décisions commerciales et les facilitateurs d'une justice efficace, d'une justice rendue dans la proximité, avec un souci humain tout particulier.

Chaque fois que vous vous réunissez en congrès, vous choisissez un thème. Et ces thèmes-là contribuent à faire évoluer votre profession.

Mais quand on parle d'un premier congrès en 1876, ça ne veut pas dire une profession qui est avant tout dans les traditions. C'est une profession qui a ses usages, son utilité traditionnelle dans un monde qui est extrêmement mouvant et qui s'attache à relever les défis du présent et à imaginer ceux qu'il faudra relever dans le futur. Alors, vous avez, dans ce cadre-là, décidé de consacrer vos travaux à l'intelligence artificielle, et c'est vrai que de profonds bouleversements technologiques sont en train de redéfinir notre quotidien, nos métiers, nos professions, nos institutions. Et assurément l'intelligence artificielle, en est un des phénomènes peut-être les plus récents, mais sans doute l'un des plus frappants.

Nous avons la conscience que cette intelligence artificielle suscite pratiquement autant d'espoirs que d'interrogations. Mais ce qui est sûr, en tout cas, c'est qu'il est impensable de ne pas s'en emparer.

Je crois au progrès, au bénéfice que l'on peut tirer de l'intelligence artificielle. Mais comme vous, je pense que l'intelligence humaine doit prévaloir sur l'intelligence artificielle et que, à partir de là, l'intelligence artificielle doit être vue avant tout comme un moyen supplémentaire de bien effectuer son travail, de gagner du temps dans un monde où il faut sans arrêt en gagner. De gagner

aussi en précision. Et, pour autant, de ne jamais perdre de vue la finalité. Et justement, la finalité, ça ne peut pas être l'intelligence artificielle en soi.

Je crois qu'on a la conviction partagée qu'aucune technologie ne remplacera jamais l'éthique, la rigueur et l'expertise de l'humain. D'autant que votre profession agit sur un terrain - le droit - qui réclame peut-être plus que d'autres une rigueur de tous les instants, notamment eu égard à la complexité croissante des règles et des références avec lesquelles vous devez travailler. Pour autant, dans votre cas, l'intelligence artificielle est susceptible d'éclairer et d'accélérer au fond ce qui compte, c'est-à-dire la vérité des faits et la sécurité des actes.

Elle peut permettre également de mieux utiliser les données, les données des greffes, comme de véritables baromètres territoriaux et donc, à partir de là, de proposer des données statistiques agrégées, tout cela pour mieux piloter l'action économique de proximité. Tout cela doit se faire, évidemment, en toute transparence, en toute sécurité. Notamment en matière de données personnelles des dirigeants qui doivent être protégées.

La nuance, le discernement, la connaissance fine des réalités économiques locales, la compréhension, pas simplement économique et financière, mais humaine, des situations. Tout cela l'IA ne peut pas, ou du moins pas encore, le faire. L'IA peut aider, assister, mais en aucun cas l'IA ne peut juger. Elle peut proposer, mais elle ne peut garantir la légitimité d'une décision. Elle peut traiter l'information, mais elle ne peut en elle-même incarner la confiance que les justiciables placent dans votre fonction.

Et donc il nous revient de définir les bons usages des nouvelles technologies.

L'IA est utile, assurément, mais à condition d'être maîtrisée. Elle doit être l'assistante et non pas la décisionnaire. Et donc toujours ainsi, demeurer sous contrôle humain.

À Toulouse. Nous avons des acteurs majeurs de

l'intelligence artificielle. Il y a quelques années, lorsque l'Etat a déterminé trois pôles en France, en dehors de Paris, il a choisi Toulouse comme une de ces trois adresses de l'IA et ça se concrétise à travers un projet et un lieu que nous hébergeons dans un site de développement économique et d'innovation de la métropole. C'est le projet ANITI (Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute), dans un laboratoire agréé par l'Etat et qui, justement, travaille à mieux intégrer l'IA dans notre société au quotidien.

Sa présence à Toulouse est d'autant plus importante que la question de notre souveraineté en matière de recherche sur l'intelligence artificielle est fondamentale pour ne pas laisser cela aux mains des grandes puissances. Et lorsque l'on voit ce qu'est devenue la conjoncture géopolitique internationale, je pense que l'on touche du doigt la gravité des enjeux qui sont concernés par cette technologie et la totalité de ses potentialités.

Nous avons prévu également, autour d'une gare que nous sommes en train de moderniser et de remodeler dans un projet urbain, à Matabiau, d'installer un campus numérique d'ici quelques années.

L'IA, la cybersécurité... y tiendront une place de choix et tout cela permettra d'accueillir des entreprises, des établissements de formations et de développer entre eux des énergies.

Je veux également citer le Quai des Savoirs, qui est un établissement de la collectivité métropolitaine ; un établissement de culture scientifique. A Toulouse. La culture tient une grande place et à l'intérieur de la réalité culturelle et de la vie culturelle toulousaine, la culture scientifique, a une place tout particulièrement importante pour des raisons que vous connaissez, qui tiennent à notre situation, de sites universitaires d'enseignement supérieur, de recherche et de haute technologie parmi les plus importants du pays.

Et nous avions organisé l'année dernière une exposition destinée au grand public, dans ce Quai des Savoirs, justement consacrée à l'intelligence artificielle et elle

avait connu un très grand succès. Ce qui veut bien dire qu'il y a une attente, une interrogation, simplement cette attente et cette interrogation doit être éclairée.

Par une réflexion de fond et je crois utile que les différents métiers de la société, le vôtre aujourd'hui, amène justement une réflexion propre et la fasse partager à nos concitoyens sur l'irruption de l'IA aujourd'hui et demain, à la fois dans notre vie en général et dans notre économie.

Pour ma part, je crois dans l'alliance entre l'humain et le progrès, je crois que cette alliance-là, peut permettre de très, très belles avancées, et ce, dans de nombreux domaines. Alors, je vous souhaite une bonne conclusion de vos travaux, et puis bon séjour à Toulouse, bien évidemment. Je crois savoir que, ce soir, vous serez dans la salle des Illustres, au cœur du Capitole. Le pouvoir municipal est installé au Capitole depuis très longtemps, depuis le Moyen Age.

Et je crois pouvoir vous dire, parce que je les connais à peu près toutes, que de toutes les salles prestigieuses de Toulouse, la salle des Illustres est sans doute la plus belle. En tout cas, je souhaite que ça soit une invitation supplémentaire à chacune et chacun de vous de connaître, de mieux connaître Toulouse et d'y revenir à titre à titre privé, pour un séjour touristique.

Et de profiter d'une ville qui allie un amour tout particulier pour la connaissance, la science, mais aussi le bon vivre, le bien vivre méridional, avec quelques accents italiens et parfois espagnol. C'est cette magie toulousaine que vous aurez la possibilité, je le souhaite, avant la fin de votre séjour, de toucher du doigt, grâce au choix que vous avez fait, ô combien pertinent, de choisir Toulouse comme lieu de votre congrès de cette année.

Bonne fin de congrès et bon séjour à Toulouse !



Toulouse
137^e

CONGRÈS NATIONAL
DES GREFFIERS
DES TRIBUNAUX
DE COMMERCE

11-12 SEPTEMBRE
2025



DISCOURS DE CLÔTURE

DE VICTOR GENESTE



*Les Actes
du 137^e
congrès*



DISCOURS DE CLÔTURE DE VICTOR GENESTE

Président du Conseil national des greffiers des tribunaux
de commerce

Madame la directrice des affaires civiles et du Sceau,
Chère Valérie DELNAUD,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires et élus,
Monsieur le Président de la conférence de juges consu-
laires de France,
Cher Michel PESLIER,
Monsieur le Président de la Chambre Nationale des
Commissaire de Justice,
Cher Benoit SANTOIRE,
Monsieur le Président du Conseil national des AJMJ,
Cher François-Charles DESPRAT,
Monsieur le Président de l'ordre des avocats à la cour de
cassation et au Conseil d'état,
Cher Thomas LYON-CAEN,
Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
Cher Bertrand SAVOURÉ,
Madame la Présidente d'APESA France,
Chère Martine TIBÉRINO,
Madame la directrice générale de la Fondation pour le
droit continental,
Chère Anne-Charlotte GROS,

Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les magistrats et juges consu-
laires,
Mesdames, Messieurs les hautes personnalités pris en
vos grades et qualités,
Chères Consœurs, Chers Confrères,
Permettez-moi d'abord, Madame la directrice des
affaires civiles et du Sceau, de vous remercier sincère-
ment pour votre présence. Elle honore notre profession
et témoigne de votre confiance et de l'attention constante
que porte le garde des Sceaux à la justice économique de
notre pays.

Je remercie également l'ensemble des intervenants de
cette journée, dont les analyses et retours d'expérience
ont nourri et vont nourrir encore nos réflexions. Ce
congrès aura été, une nouvelle fois, un moment d'écoute,
d'ambition partagée et de projection.

J'avais achevé mon discours l'an passé sur le sujet délicat
du **guichet unique** ; je souhaite, Madame la directrice,
commencer cette année par celui-ci.

Ce guichet unique électronique des formalités continue
de mobiliser les énergies de notre profession. Après
plusieurs **procédures de secours** assurées par les greffiers

qui ont évité l'asphyxie du système, il fonctionne depuis le **1^{er} janvier 2025 sans filet de sécurité**. Pourtant, les améliorations promises par l'INPI, opérateur en charge de ce guichet, n'ont pas été au rendez-vous : **retards persistants, dysfonctionnements répétés et incertitudes sur la fiabilité des données**. D'ailleurs depuis deux jours, nos greffes ne recevaient plus de flux de la part de l'INPI.

En **mars 2024**, l'INPI a sollicité une nouvelle fois notre aide en nous priant de bien vouloir transmettre l'ensemble des données de nos registres, afin de pallier les carences du RNE. A la demande du ministre de la Justice, nous avons consenti à cette transmission, dans un cadre sécurisé, à nos frais mais avec la garantie qu'elle ne serait pas récurrente. La confiance ne se décrète pas : elle se **prouve**. Nous attendons donc désormais de l'INPI et de la mission interministérielle un **pilotage transparent** et des **garanties opérationnelles vérifiables**.

Plus personne ne peut dire aujourd'hui que les greffiers sont responsables de la catastrophe que nous avons connue et subie. Je suis fier d'être à la tête d'une profession qui a su faire face à cette situation et a permis d'assurer la continuité du service public. Les greffiers sont toujours prêts à accompagner l'État, c'est dans leur ADN. Mais nous ne pouvons plus être le **palliatif permanent** d'un dispositif qui doit, par lui-même, faire la preuve de sa robustesse. Nous devrons tirer collectivement les leçons de cette épreuve lors des prochains choix qui seront effectués par l'Etat dans l'attribution de missions d'une telle importance.

Notre profession a poursuivi ses missions **au service de la modernisation de la justice économique**.

La **nouvelle procédure d'occultation** des adresses des dirigeants illustre notre rôle moteur en matière de tenue de registre. Conçue et déployée avec la Chancellerie, en lien avec Bercy, elle protège la vie privée tout en maintenant la transparence et la publicité légale. Il était en effet utile d'ajuster le périmètre de diffusion des informations

au RCS, afin de limiter les effets néfastes de l'open data sur les données personnelles des dirigeants que nous avons à plusieurs reprises dénoncés. **Merci, Madame la directrice, pour votre écoute et votre soutien**. Nous restons disponibles pour poursuivre le travail engagé avec la DACS sur ce sujet.

Depuis le **1^{er} janvier 2025**, l'expérimentation des **tribunaux des activités économiques (TAE)** a élargi la compétence des juridictions commerciales en matière de traitement des difficultés des entreprises aux associations, sociétés civiles, professions libérales hors professions du droit et aux agriculteurs. Il a confié également au greffier la gestion financière de la contribution pour la justice économique. Notre profession s'y est préparée et a comme toujours tenu ses engagements : formation, développements techniques et conduite du changement réussi. C'est une réforme de cohérence et de lisibilité pour le justiciable.

Le déplacement en Sarthe du garde des Sceaux, a démontré son engagement quant à cette expérimentation et sa pleine conscience des difficultés du monde agricole. Les tribunaux des activités économiques et leurs greffes ont mis à la disposition de ces nouveaux justiciables la qualité de leur accueil, leurs outils numériques ou encore le dispositif **APESA (Aide Psychologique aux entrepreneurs en souffrance aigüe)**. Je veux d'ailleurs remercier ici sincèrement la présidente d'APESA France, Martine TIBERINO, pour sa détermination à déployer partout sur le territoire ce fabuleux dispositif. Près de 110 tribunaux de commerce et tribunaux des activités économiques bénéficient aujourd'hui d'une offre de soutien psychologique gratuite au profit des dirigeants en grande souffrance. Quelques chiffres : **5 816** sentinelles formées pour alerter, **1 839** psychologues mobilisés partout sur le terrain et **2 226** vies de chefs d'entreprises sauvées l'année passée.

L'une des forces de la juridiction commerciale réside dans ses **missions de prévention des difficultés** des entreprises menées par les présidents des juridictions

avec le concours des greffiers des tribunaux de commerce et leurs registres. Dans ce cadre, une surveillance des signaux faibles est effectuée. J'attire votre attention sur le fait que certaines volontés politiques souhaitant **supprimer la publicité des créances fiscales et sociales**, pour des motifs économiques conduiraient, si elles étaient suivies, à priver les juridictions de ces signaux faibles. Ce bouleversement aurait pour effet, contrairement à l'ambition initiale, de coûter plus cher *in fine* à la France en provoquant mécaniquement une baisse du recouvrement de ses créances par l'Etat. Une juridiction qui n'aurait plus de visibilité sur les inscriptions de sûretés de la sécurité sociale et du Trésor, ne pourrait plus anticiper les difficultés des entreprises et inviter celles-ci à réagir pour traiter leurs difficultés. Encore une fois, il convient de ne pas casser ce qui fonctionne. Le registre des sûretés tel qu'il existe aujourd'hui est capital pour avoir une vision complète des mécanismes de restructuration des entreprises.

Pour conclure sur le sujet de l'expérimentation des TAE, il est bien entendu trop tôt pour effectuer un bilan global. Toutefois, le bon déroulement de cette extension de compétences suggère de réfléchir à l'hypothèse **d'une réduction de la durée de l'expérimentation**, pourquoi pas 3 ans, et permettre alors **dès janvier 2028** le déploiement de tribunaux des activités économiques sur l'ensemble du territoire.

D'autres pistes d'évolution doivent également être étudiées, comme l'extension de la compétence des TAE en matière de contentieux général, confier au président du TAE la compétence de l'ensemble des injonctions de payer ou encore l'exclusivité de la surveillance du registre du commerce et des sociétés, partagée actuellement avec le tribunal judiciaire.

Je veux ici vivement remercier le Président de la conférence des juges consulaires, Michel PESLIER, pour notre mobilisation commune et nos actions concertées au service des entreprises.

L'**ouverture** du portail open data des décisions de justice commerciales, effective depuis le **31 décembre 2024**, est une autre illustration de notre relation de confiance avec la Conférence générale. Sa mise en œuvre se poursuit désormais dans un cadre sécurisé et protecteur grâce aux actions coordonnées des tribunaux de commerce, des greffes et de la Cour de cassation. La signature électronique des décisions de justice a eu un effet catalyseur pour la réussite de cette ouverture et la modernisation de nos juridictions, dont le tribunal digital est la pierre angulaire.

Le **Tribunal digital** permet désormais un parcours entièrement numérique du justiciable et s'ouvre aujourd'hui progressivement à tous les interlocuteurs de la juridiction commerciale. Nos travaux conjoints avec le **CNB** portent d'ailleurs leurs fruits. L'arrêté du 14 janvier 2025 a posé le fondement réglementaire pour l'accès des avocats au Tribunal digital et je souhaite ici vous remercier sincèrement Madame la directrice, de nous avoir permis d'avancer. Nous œuvrons désormais avec le CNB pour le concrétiser.

En parallèle, les travaux menés avec vos services et la **CNCJ** devraient prochainement nous permettre d'utiliser les fonctionnalités du Tribunal digital dans le cadre des significations par voie électronique. Je remercie son président Benoit SANTOIRE pour nos échanges réguliers et fructueux.

Une convention a également été signée avec le **CNAJMJ** afin de nous interconnecter encore un peu plus et d'offrir au juge et au justiciable un accès fluide et sécurisé à la justice commerciale. Le président DESPRAT a répondu présent à mon appel et je l'en remercie, cette convention était attendue de longue date par nos deux professions.

Je veux saluer aussi le soutien sans faille de la banque des territoires et son directeur des clientèles bancaires Jérôme LAMY, soutien renouvelé aujourd'hui par la signature d'une convention.

Ce Tribunal digital illustre parfaitement la raison d'être de ce statut original du greffier de tribunal de commerce : une profession libérale capable d'investir et de construire des outils en un temps record, dans un cadre déontologique strict et sous le contrôle de l'Etat de par sa qualité d'officier public et ministériel : agilité mais sécurité pour l'Etat dans les missions qui lui sont confiées. Notre modèle par sa souplesse et sa fiabilité a de l'avenir et l'installation d'un greffier de tribunal de commerce en Polynésie Française le 1^{er} janvier dernier, à la demande du président de la République, le démontre. Je me réjouis de voir notre profession désormais mieux identifiée et valorisée ces dernières années.

Sur le terrain de la **qualité et de l'exemplarité**, notre Cour nationale de discipline a renforcé son action et un **cadre d'inspection harmonisé** est en place depuis janvier 2025. Notre **démarche RSE** est en cours de déploiement au niveau des greffes et je souhaite saluer ici, nos nombreux greffiers engagés. Par ailleurs, Nous avons signé, avec les autres professions du droit, une **Charte de l'égalité professionnelle femme homme** en présence du garde des Sceaux.

Je souhaite maintenant souligner notre rôle croissant en matière de **police économique**.

Notre mobilisation et notre expertise sont désormais connus. Nos échanges nourris avec TRACFIN, la DGFIP, Transparency international France ou encore le COLB le démontre.

L'adoption de la loi visant à sortir le France du piège du Narcotrafic en est aussi l'illustration. Cette loi, soutenue par Gérald DARMANIN introduit des mesures concrètes et efficaces pour renforcer la transparence et lutter contre les circuits illicites. Certaines sont directement issues de notre livre blanc : le contrôle des titres d'identité étrangers, l'accès à FICOBA ou encore nos propositions en matière de radiation d'office du RCS afin de fiabiliser le registre des bénéficiaires effectifs.

Dans cette démarche de fiabilisation, la contribution de l'écosystème et plus particulièrement des assujettis est essentielle. La proposition de la profession visant à mettre en place une **solution de déclaration en masse des divergences** a été validée par un courrier conjoint des ministres de la Justice et de l'Économie. Je souhaite vous en remercier et vous indiquer que grâce à l'anticipation de notre GIE Infogreffé et de nos groupements informatiques, la solution a été déployée durant l'été 2025. C'est un nouvel exemple tangible de notre valeur ajoutée lorsque nous apportons des solutions techniques et opérationnelles au service de la régulation économique. Je veux remercier ici le président d'Infogreffé, son conseil d'administration et ses équipes pour le travail accompli chaque jour aux côtés du Conseil national. Je veux saluer aussi l'action permanente de notre délégué national à la lutte contre la fraude.

Durant cette deuxième année de mandat à la tête du Conseil national, **nous avons été encore et toujours dans l'action**. Avec l'aide de mon vice-président, de l'ensemble des membres du bureau et des collaborateurs du Conseil national, sans qui rien ne serait possible, nous avons travaillé d'arrache-pied pour assurer nos missions avec rigueur, tout en étant force de proposition. Je tiens à les remercier très sincèrement ainsi que toutes les conseurs et confrères impliqués au service de la profession dans nos instances, nos commissions et nos groupements informatiques. Ils sont la clé de voûte de notre dynamisme largement reconnu.

La **convention d'objectifs**, signée avec cinq ministères, structure désormais notre action avec le Gouvernement. Son **deuxième comité de pilotage**, réuni le **14 mai 2025**, a permis un premier bilan et a accéléré nos différents chantiers.

Toutefois, certaines propositions ayant reçu la validation de la Chancellerie, restent à inscrire dans les textes, en particulier celles relatives à l'accès à la profession et à l'évolution de la représentation institutionnelle. Nous savons pouvoir compter sur la réactivité de la DACS

pour leur traduction rapide.

Nous veillons à tenir nous aussi nos engagements vis à vis de notre ministère de tutelle. Nous nous **sommes rendus en Alsace Moselle** pour aider et former les greffes des tribunaux judiciaires en charge du RCS. Suite à ma rencontre en juillet dernier avec le ministre de la Justice du Maroc dans le cadre de la convention des juristes de la Méditerranée, **nous avons initié des échanges avec le directeur des affaires civiles et des professions juridiques marocain** en vue de mettre à disposition notre expertise sur des sujets tels que le RCS, la LCB-FT ou encore la détection des entreprises en difficultés.

Cette convention d'objectifs prévoit aussi que les actions européennes de la profession soient soutenues. Vous connaissez, Madame la directrice, l'ampleur de notre implication dans les travaux liés au **portefeuille européen d'identité numérique** des entreprises. Je représentais la France et notre registre du commerce et des sociétés il y a quelques jours à Amsterdam pour le lancement du second consortium WE BUILD, initié et porté par la Commission européenne. Son ambition est de concrétiser en termes juridiques et techniques la mise en œuvre de ce portefeuille, modèle de demain en termes de certification de l'information légale.

Il est essentiel, que ces travaux soient pris en compte dans le cadre de la transposition de la directive relative aux outils numériques en droit des sociétés. Je le dis clairement, **le greffier est l'entité** désignée par la directive pour émettre le certificat d'entreprise harmonisé européen, **l'équivalent de l'extrait Kbis**. Pourquoi ? Parce que lui seul peut attester, en temps réel, de la fiabilité de l'information portée au registre du commerce et des sociétés.

Nous souhaitons préparer avec vous, Madame la directrice des affaires civiles et du Sceau, les évolutions des prochaines années. Le thème de ce congrès nous l'a démontré, rater l'opportunité d'une innovation technologique majeure, c'est sacrifier la **compétitivité de tout un secteur**.

Mais pour saisir les opportunités technologiques, il faut être en mesure de les financer, d'investir. Une profession qui ne dispose pas de ressources est une profession qui se meurt et qui ne peut faire le pari de l'avenir.

Alors, oui, nous avons pris connaissance, comme toutes les professions de l'avis rendu le **31 juillet 2025** par l'Authorité de la concurrence sur le bilan de la loi "Croissance et activité".

Et alors qu'une révision tarifaire doit intervenir en février prochain, nous estimons, Madame la directrice des affaires civiles et du Sceau, qu'il convient de maintenir un **cadre tarifaire stable et prévisible**. C'est la condition *sine qua non* pour permettre aux greffes de continuer à remplir leurs missions partout sur notre territoire, d'investir dans la transformation numérique et d'assister les juges consulaires, qui œuvrent bénévolement et avec excellence pour la France, dans les conditions qu'ils méritent.

Cette exigence de visibilité et de stabilité est partagée par tous les présidents de profession présents aujourd'hui : une fréquence de révision des tarifs plus longue, a minima tous les 5 ans au lieu de 2 actuellement, est indispensable. S'agissant des greffes des tribunaux de commerce, un dialogue sur la réforme des modes d'évaluation de l'ADLC et de calcul de la DGCCRF doit s'engager en prenant notamment en compte l'endettement des offices.

J'ai écouté avec attention notre ministre lors de son entrée en fonction le 24 décembre dernier et il a indiqué vouloir, de par sa qualité de ministre d'Etat, reprendre la main sur les sujets concernant les professions du droit et la justice économique.

J'attire de nouveau votre attention sur le fait que si l'un de nos offices connaît une rupture de son équilibre économique, et c'est arrivé récemment, c'est alors tout le service public de la justice commerciale local qui peut d'effondrer.

Nous avons besoin de vous, c'est une nécessité : notre **maillage territorial**, fort de greffes de toutes tailles, en métropole et Outre-mer, garantit un service public économique de proximité voulu par les Français. Cette diversité est une richesse, mais aussi une contrainte économique.

L'excellence française en matière de tenue des registres du commerce et des bénéficiaires effectifs est reconnue mondialement. Le modèle original des tribunaux de commerce et leur efficacité l'est aussi. Ne brisons pas cette justice économique à la française qui fonctionne si bien.

Nous avons besoin de **stabilité tarifaire**, afin de continuer d'innover et d'agir au service de la modernisation de la justice de notre pays, notamment grâce à **l'intelligence artificielle dont nous avons parlé aujourd'hui**, qui transforme déjà nos missions et nos outils et bénéficieront aux justiciables.

Je souhaite terminer mon propos en évoquant avec vous, Madame la directrice, **le contrôle des associations exerçant une activité économique**.

En ce 11 septembre, je me réjouis des **avancées notables en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme** qui ont été portées par notre ministère de tutelle et que j'ai évoquées. Mais je pense que nous pouvons et nous devons même aller plus loin.

Sur ce sujet des associations, la Fondation pour le droit continental, dont je veux remercier sa directrice générale présente aujourd'hui, a mené une étude scientifique sur le poids économique du secteur. En quelques chiffres : les chercheurs recensent **entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives** sur le territoire national en 2024. Parallèlement, ces structures brassent environ **120 milliards d'euros** chaque année avec une valeur ajoutée créée représentant environ **3,4% du PIB national**. Le secteur associatif emploie **1,9 million de salariés**, soit plus que le secteur des transports ou de la construction.

L'emploi associatif représente près de 9% de l'emploi total du secteur privé, pour une masse salariale de près de **49 milliards d'euros**.

Bien que juridiquement à but non lucratif, de nombreuses associations développent des activités économiques significatives, bénéficiant de **subventions publiques**, ou se structurent en **groupes d'associations**. Pourtant, le cadre réglementaire demeure limité en termes de transparence et de contrôle par rapport aux entreprises.

Le GAFI dans son rapport rendu en 2022, après avoir félicité la France pour ses contrôles efficaces en matière de sociétés, avait identifié déjà ce trou dans la raquette de notre pays.

On ne peut plus laisser passer sous les radars des milliards d'euros, des milliards d'euros qui échappent aujourd'hui à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Ne laissons pas le secteur associatif devenir un vecteur puissant de criminalité financière.

Nous portons donc avec conviction la proposition d'immatriculer au RCS ces associations qui exercent une activité économique. Par exemple celles soumises à l'IS, celles qui emploient des salariés ou encore celles qui détiennent des participations dans des sociétés.

Ceci afin de permettre :

- **Une meilleure transparence** avec un accès aux informations sur les dirigeants, l'adresse du siège, les statuts.
- **Un renforcement des contrôles** avec la vérification systématique des bénéficiaires effectifs, la consultation du fichier des interdits de gérer ou de la liste du gel des avoirs
- **Une sécurisation des échanges économiques** avec l'accès à un extrait **Kbis**, garantissant l'existence légale de l'association et ses éventuelles procédures collectives. Les tribunaux des activités économiques

ont besoin de s'assurer de l'identité et de la qualité du justiciable dirigeant une association ou encore de la compétence territoriale du Tribunal

- **Un alignement avec les standards européens** car de nombreux pays en Europe se sont déjà dotés d'un registre des personnes morales ou d'un équivalent.

A force de sensibiliser nos interlocuteurs, et je veux saluer ici le travail de Karla AMAN, d'expliquer et de rassurer aussi, nous avons réussi à convaincre de la nécessité politique d'avancer. Après validation par les ministères concernés, une proposition de loi a été déposée au Sénat le 9 août 2025 par Madame la sénatrice Nathalie GOULET et vise à la mise en place d'une **immatriculation obligatoire des associations exerçant une activité économique** au RCS.

Il ne s'agit pas de cibler toutes les associations françaises mais bien celles qui présentent un risque de fraude. Les critères que nous proposons ciblent entre 150 000 et 200 000 entités. Et nous sommes à votre disposition pour travailler sur ces critères et les affiner afin que cette proposition de loi puisse être adoptée.

Nous sommes une profession qui agit avec éthique, une profession qui innove avec responsabilité. Nous avons montré à vos côtés cette année encore, notre capacité à **protéger, simplifier et moderniser** la justice économique.

Madame la directrice des affaires civiles et du Sceau, vous pouvez compter sur notre loyauté et notre total engagement. Nous savons, de notre côté, pouvoir compter sur l'écoute, la confiance et le soutien de notre ministère. Je mesure le chemin parcouru ensemble depuis près de 2 ans. Mon engagement sur le terrain a été total et je veux sincèrement remercier ma profession pour sa confiance. J'espère que cette dynamique se poursuivra.

Je souhaite terminer mon propos en vous disant que nous partageons l'ambition du ministère de la Justice,

celle de faire réussir notre pays, et avec vous bâtir une justice **plus efficace et plus proche des réalités économiques** : une justice au service des entreprises.

Je vous remercie.





DISCOURS DE CLÔTURE

DE VALERIE DELNAUD



*Les Actes
du 137^e
congrès*



DISCOURS DE CLÔTURE DE VALERIE DELNAUD

Directrice des affaires civiles et du Sceau

Monsieur le président, Cher Victor GENESTE

Monsieur le maire de Toulouse,

Mesdames, Messieurs les élus,

Madame la Première présidente,

Monsieur le Procureur général,

Monsieur le Président de la conférence de juges consulaires de France,

Monsieur le Président du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires,

Monsieur le Président de l'ordre des avocats à la cour de cassation et au Conseil d'état,

Mesdames, Messieurs les Présidents des tribunaux de commerce,

Mesdames et messieurs les magistrats et juges consulaires,

Mesdames, Messieurs les greffiers de tribunaux de commerce,

Mesdames et messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je viens, cette année encore, conclure à vos côtés Monsieur le président ce 137^{ème} congrès national des greffiers des tribunaux de commerce.

Je dois tout d'abord vous transmettre les chaleureux remerciements du garde des Sceaux, qui regrette vivement de ne pouvoir être aujourd'hui à Toulouse, pour la contribution essentielle que vous apportez au dynamisme et à la sécurité de la vie économique – tant au service public de la justice commerciale qu'à celui de la tenue des registres du commerce et de l'artisanat.

Le thème de l'intelligence artificielle que vous avez choisi pour vos travaux, s'impose aujourd'hui comme un objet de réflexion incontournable.

L'ampleur de ses applications comme la rapidité de ses évolutions, constituent à la fois une opportunité et un défi pour de nombreuses professions ; les greffiers des tribunaux de commerce, pour leur part, sont particulièrement concernés par l'irruption de cette technologie qui touche au cœur même de leur activité : la gestion de l'information.

C'est en effet une révolution qui se profile et dessine la perspective d'une transformation majeure des outils et des pratiques ; on peut penser par exemple, à la détection des difficultés des entreprises ou à l'identification de pièces frauduleuses qui vous seraient soumises à l'occasion d'une formalité.

Mais ces outils devront être utilisés avec discernement, sans méconnaître les enjeux de sécurité des données et d'éthique que nous devons tous avoir à l'esprit.

« *Innover avec responsabilité, agir avec éthique* », tel est l'intitulé de votre congrès.

En matière d'intelligence artificielle, les travaux de la Chancellerie ont pour objectif premier de répondre à cette tension : savoir tirer parti de l'incommensurable opportunité que représente l'IA dans la vie économique et judiciaire, en particulier en termes de productivité et d'amélioration des processus, mais sans concession aucune en termes de protection des droits fondamentaux et de respect des données personnelles.

Et bien sûr, sans renoncement à la validation finale du résultat par un professionnel et plus généralement à la place de l'humain. Comme vous l'avez souligné, Monsieur le président, les échanges entre les greffiers et les justiciables et chefs d'entreprise qui viennent à vos guichets demeurent indispensables et répondent aux attentes de nos concitoyens.

Les réflexions qui se sont tenues aujourd'hui se font l'écho de ces préoccupations, ce qui démontre une communauté d'esprit entre la Chancellerie et les greffiers.

Sur ce point, comme sur bien d'autres. Car nous ne manquons pas de sujets d'intérêt commun...

Ainsi, vous avez voulu, Monsieur le président, ouvrir votre intervention sur le sujet par lequel vous aviez clos celui de l'année dernière : **le guichet unique des entreprises.**

L'importance que vous lui conférez est à la hauteur de l'enjeu qu'il représente pour les usagers et pour l'ensemble des acteurs de la sphère économique.

Le déploiement de cet outil particulièrement ambitieux a en effet suscité chez les greffiers des tribunaux de commerce de nombreuses inquiétudes légitimes, des critiques récurrentes et a été confronté à des difficultés certaines.

Mais son déploiement, je souhaite ici le redire, est rendu possible grâce à l'aide indispensable des greffiers des tribunaux de commerce.

Ainsi, c'est grâce à vous et à la mise en place de la procédure de secours jusqu'au 31 décembre 2024 que la continuité du service public a pu être assurée.

Désormais, le guichet unique fonctionne de façon autonome. Et grâce à l'implication, l'engagement et le professionnalisme des greffiers, le dialogue nourri, quasiment quotidien avec le Conseil national que je remercie chaleureusement, les difficultés se résorbent progressivement.

Peu à peu, mais elles se résorbent et nous franchissons, ensemble, des étapes décisives.

Vous avez ainsi assuré la transmission des données des 141 greffes à l'INPI en vue de consolider la qualité des données du registre national des entreprises.

Nous travaillons aujourd'hui ensemble à harmoniser sur le territoire les délais de traitement et les taux de rejet des demandes des déclarants. C'est une entreprise dans laquelle vous êtes pleinement engagés et pour lequel l'appui du Conseil National est précieux.

Cette harmonisation, elle doit également bien sûr concerner, même si la marche est particulièrement haute, l'Alsace et la Moselle. Dans ces départements, vous avez accepté Monsieur le président, d'accompagner les greffiers judiciaires dans le cadre d'actions de formation. Je souhaite vous remercier très sincèrement pour cette aide indispensable.

La réussite du guichet unique représente un défi extrêmement ambitieux. Il constitue également l'épreuve de notre détermination collective.

Sa réussite se mesurera à l'aune de la satisfaction des utilisateurs, mais également, à la capacité de mobilisation de tous les acteurs pour un projet commun, qui bénéficiera à tous.

Le ministère de la Justice mesure celle des greffiers.

Je sais – et le chemin parcouru en atteste – que votre concours est indispensable pour assurer la pérennité et la qualité d'un dispositif qui garantit la fiabilité

des informations légales, tout en préservant la protection des personnes.

Vous avez également fait état, Monsieur le président, de la nouvelle procédure d'occultation des adresses des dirigeants et personnes physiques indéfiniment responsables.

Les récents évènements au préjudice de dirigeants de sociétés ou de membres de leur famille, ont mis en évidence les risques qui pèsent sur la sécurité des personnes du fait de l'accessibilité des données personnelles figurant dans les registres, et notamment le RCS.

C'est pour apporter une réponse immédiate à une situation d'urgence que le Gouvernement a publié au journal officiel du 24 août un décret relatif à la protection des informations relatives au domicile de certaines personnes physiques mentionnées au registre du commerce et des sociétés.

Il vise à permettre aux personnes physiques, dirigeants et associés indéfiniment responsables, de demander la confidentialité des informations relatives à leur domicile personnel. Je tiens à saluer votre mobilisation au cœur de l'été, votre compétence et votre coopération qui ont contribué à l'efficacité et la remarquable célérité de la réponse gouvernementale.

Ce décret marque une étape importante vers **une publicité légale plus protectrice** dans un contexte de risques accrus.

Elle se poursuivra dans la perspective plus générale d'un **aménagement des règles relatives la mise à disposition des données personnelles dans le cadre de la publicité légale**.

Je tiens également à souligner votre implication dans la lutte contre les fraudes, au soutien d'une plus grande transparence économique.

Vous contribuez, par vos actions et vos propositions, à une politique publique à laquelle la Chancellerie est particulièrement sensible.

- **Du côté de l'action**, vous avez répondu à la mission, confiée par le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de la Justice de **développer une interface de remontée des divergences**.

Cette interface était réclamée de longue date par le secteur des banques et assurance, grands assujettis du secteur.

Cet applicatif permettra une remontée automatisée et industrielle des divergences, jusque-là signalées une par une, et manuellement. Le **registre des bénéficiaires effectifs** atteint ainsi un très haut niveau de qualité et de pertinence.

- **Du côté des propositions**, vous avez rappelé la reprise de certains de vos travaux par la loi visant à sortir le France du piège du narcotrafic, que le garde des Sceaux a soutenu.

La proposition de loi déposée récemment grâce à votre ténacité Monsieur le président, relative à l'immatriculation de certaines associations au registre du commerce et des sociétés, ainsi que les échanges que vous conduisez avec le ministère de l'Intérieur sur ce sujet sont suivis avec la plus grande attention par la DACS.

Sur le plan juridictionnel, les greffiers des tribunaux de commerce sont bien sur les partenaires incontournables de plusieurs chantiers de long terme.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'expérimentation du tribunal des activités économiques concerne douze tribunaux de commerce, renommés tribunaux des activités économiques, dont les compétences ont été étendues en matière de procédures collectives.

Permettez-moi de saluer encore l'implication des greffiers concernés depuis le lancement de cette expérimentation, pour l'information des justiciables et le suivi de l'expérimentation.

Je souligne que cette expérimentation sera l'occasion de faire bénéficier les agriculteurs du dispositif d'accompagnement psychologique APESA dans les tribunaux

concernés.

Les greffiers des tribunaux de commerce contribuent activement au fonctionnement de ce dispositif essentiel qui permet la détection et l'accompagnement des difficultés psychologiques des débiteurs. La DACS s'est positionnée en soutien de son extension à tous les débiteurs et je remercie Madame TIBERINO pour son engagement.

Afin de suivre l'expérimentation du TAE, des comités de pilotage et d'évaluation ont été mis en place. Les représentants des greffiers des tribunaux de commerce y jouent un rôle actif et apportent un précieux éclairage pratique. Ces instances tireront les enseignements de l'expérimentation au terme du délai de 4 ans prévu par la loi, et notamment du volet délicat instaurant une contribution pour la justice économique.

Toujours sur le plan juridictionnel, au chapitre des projets de réforme, je souhaite également saluer votre participation au groupe de travail sur la simplification du droit des entreprises en difficulté, lancé le 27 mai 2025 par le garde des Sceaux. Maitre Sophie JONVAL participe ainsi au travail collégial qui réunit les représentants des professions concernées et des universitaires pour un chantier de 18 mois en vue d'une réforme globale de la matière et de la réécriture du livre VI du Code de commerce, qui vise à renforcer l'attractivité du droit français des entreprises en difficulté.

L'importance de la prévention des difficultés des entreprises et de la coordination des différents acteurs concernés est rappelée dans la circulaire de politique civile signée par le garde des Sceaux le 27 juin 2025.

Là encore, les greffiers des tribunaux de commerce jouent un rôle essentiel grâce à la tenue des registres et à la surveillance des indicateurs. La Chancellerie est attachée à garantir l'accès des juridictions à l'ensemble des indicateurs utiles à une détection précoce de ces difficultés, qui conditionne le succès des politiques de prévention.

S'agissant de l'organisation de la profession, quelques

mots, tout d'abord, de l'avis de l'Autorité de la concurrence portant sur le bilan de la loi Croissance de 2015, que nous avons, comme vous, évidemment analysé.

Cet avis, issu de l'auto-saisine de l'Autorité, éclaire les régulateurs et les professionnels représentés sur l'impact de la réforme de 2015. Fondé sur les remontées de terrain, il propose des pistes d'amélioration du dispositif, en particulier dans le domaine de la régulation tarifaire des professions juridiques, dont les greffiers. Nous nous réjouissons de cet apport.

Parallèlement, une mission conjointe de l'inspection générale de la justice et de l'inspection générale des finances va dresser le bilan de la loi. Portant sur l'installation et la tarification des professions du droit, ses conclusions guideront l'action de notre direction et, avec l'avis de l'Autorité, traceront les perspectives en matière de liberté d'installation et de cadre tarifaire.

Sur ce dernier point, j'entends votre inquiétude.

La DACS travaille en collaboration avec les professions sur tous les textes qui les concernent au premier chef. **Soyez assurés** que ce cadre collaboratif, mutuellement bénéfique, se poursuivra.

La DACS sera aussi attentive à la prévisibilité du cadre tarifaire et continuera à œuvrer pour l'amélioration du dispositif, afin qu'ensemble, nous puissions atteindre les objectifs fixés par la loi de 2015, notamment s'agissant de l'ouverture des profession réglementées.

A cet égard, je sais que vous êtes soucieux de diversifier le recrutement des futurs greffiers des tribunaux de commerce et que vousappelez de vos vœux un élargissement de l'accès à votre profession notamment par le biais de l'instauration de passerelles avec d'autres professions juridiques, parmi lesquelles les commissaires de justice et les notaires.

Une réflexion à ce sujet est précisément en cours.

Tout comme vous, je pense qu'il est possible de combiner excellence et mobilité professionnelle, dans un esprit de réciprocité entre les professions, et plus

encore, entre officiers publics ministériels animés d'une mission commune.

Enfin, preuve, encore, de la relation de confiance qui lie l'Etat aux greffiers des tribunaux de commerce : La convention signée entre l'Etat et le CNGTC en 2023.

Après la réunion de lancement qui s'est tenue en mai 2023, une deuxième rencontre a eu lieu au printemps dernier. Elle a pu réunir des représentants de haut niveau des partenaires ministériels et institutionnels. Ce deuxième comité de pilotage de la convention - comme le premier - a été une réussite totale grâce à la mobilisation du CNGTC.

Le Conseil national est pleinement impliqué pour atteindre les objectifs définis dans ce texte, notamment par les actions qu'il entreprend sur la scène internationale pour promouvoir le modèle français, je pense par exemple aux récents échanges avec le DACS marocain.

Je me réjouis également du partenariat avec la CNCJ, afin d'accompagner le déploiement de la **signification électronique des actes judiciaires et extra-judiciaires**, notamment en travaillant à l'amélioration et simplification des modalités de recueil du consentement à la signification électronique.

Cette action qui s'inscrit pleinement dans la **politique de transformation numérique du service public de la justice**, contribue à moderniser les échanges avec les justiciables et à renforcer l'efficacité de la communication électronique.

Au-delà de nos pratiques nationales, c'est l'horizon plus large de la politique de modernisation et de simplification de la vie des entreprises poursuivie par l'Union européenne qui se dessine.

A cet égard, vous avez été des acteurs importants de la transposition de la 1ère directive « outils numériques » du 20 juin 2019. Vous aurez également toute votre place lors des travaux de transposition de nouvelle directive du 19 décembre 2024, dite « outils numériques 2 ».

Pour conclure, un mot.

J'ai, par curiosité, demandé à une IA de résumer en une phrase les propos que je viens de vous tenir.

Voici son travail :

« Le discours met en avant la collaboration étroite entre l'État et les greffiers des tribunaux de commerce pour relever les défis technologiques, juridiques et économiques, en conciliant innovation, protection des droits et efficacité du service public de la justice. »

Ce n'est pas faux. Mais ce n'est pas tout.

Car l'IA, qui sait voir tous les mots et les caractères, ne lit pas toujours entre les lignes.

Mais vous, vous pourrez, entre chaque ligne de ce discours, trouver le propos suivant :

« **Nous comptons sur vous, et vous pouvez compter sur nous** ».

Je vous remercie.





14

CONCLUSION GÉNÉRALE

PAR ALEXANDRA CAMINADE



*Les Actes
du 137^e
congrès*



SYNTHÈSE DE ALEXANDRA CAMINADE

Professeur des universités, directeur du master de droit de la propriété intellectuelle à l'université Toulouse Capitole

Madame la Directrice des affaires civiles et du Sceau,
Monsieur le Secrétaire général adjoint du ministère de la Justice,

Monsieur le Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole,

Monsieur le président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce,

Mesdames, Messieurs, en vos qualités et titres

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole aujourd'hui devant une assemblée aussi prestigieuse, réunissant les greffiers des tribunaux de commerce ainsi que l'ensemble des acteurs qui, chacun dans leurs responsabilités, contribuent au bon fonctionnement de la justice et de la vie économique de notre pays.

Ce 137^{me} congrès national des greffiers des tribunaux de commerce nous a réuni autour du thème de l'intelligence artificielle : le titre exact est « Intelligence artificielle et greffiers des tribunaux de commerce, Innover avec responsabilité, agir avec éthique ».

Lorsque Messieurs GIUSEPPIN puis HAZARD que je remercie particulièrement tous deux m'ont proposé de participer à cette journée, j'avoue que passé le moment de satisfaction j'étais assez perplexe quant aux interactions entre l'intelligence artificielle et greffiers des tribunaux de commerce : en effet, lier l'intelligence artificielle aux greffiers des tribunaux de commerce m'a paru un défi bien complexe à surmonter. Parce que le

thème de l'IA peut sembler évident de par son actualité, l'IA étant aujourd'hui omniprésente, mais elle semble plus éloignée *a priori* des greffiers des tribunaux de commerce. Sauf qu'assurément l'IA est en capacité de bousculer bien des professions, des professions juridiques, judiciaires dont celle des greffiers des tribunaux de commerce.

Et aujourd'hui, en vous écoutant attentivement, j'ai découvert plus précisément ces interactions entre l'IA et les greffiers des tribunaux de commerce, les enjeux que représente le déploiement de l'IA dans votre domaine, des enjeux économiques, déontologiques et matériels, puisque le greffier assume un rôle essentiel dans la justice en étant garant de l'authenticité, de la régularité et du suivi des procédures, en assistant le juge comme l'a évoqué Monsieur GIUSEPPIN.

Ce greffier qui comme de nombreux autres métiers juridiques est directement concerné par la montée en puissance de l'IA et la question est bien là : quel est l'impact de l'IA sur votre profession ? Comment l'IA transforme déjà et pourrait à l'avenir transformer le métier de greffier ?

Pour répondre à cette question, il me revient donc la lourde tâche de synthétiser les contributions et les échanges qui se sont tenus durant cette riche journée.

L'utilisation de l'IA pose de nombreux défis aux greffiers des tribunaux de commerce, eux qui sont à la croisée

des justiciables, des entreprises et de l'Etat ainsi que l'a rappelé le président GENESTE. C'est pourquoi il est nécessaire de mener la réflexion et la période est décisive pour le faire et peut-être poser des cadres, prévoir de bonnes pratiques, et bien heureusement les initiatives ne manquent pas, ce qu'a montré M. de BOSSCHERE : il a exposé les grandes lignes du rapport sur « L'IA au service de la justice : stratégie et solutions opérationnelles » du directeur adjoint de l'ENM remis au Garde des Sceaux et à la ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique. Le Président MPOUKI a exprimé cette nécessité de la régulation qui ne doit pas pour autant tarir l'innovation.

A l'échelle nationale comme européenne, c'est bien le choix de la régulation de l'IA a été fait, en particulier avec le règlement sur l'intelligence artificielle, dit *IA Act*, dont nous a parlé monsieur DAUTIEU. Au nom de la CNIL, monsieur DAUTIEU a fait le point du droit positif, du droit européen et français applicable et il a évoqué les travaux de la CNIL notamment en matière d'enseignement, de santé ou encore de ressources humaines.

Les études et rapports se multiplient et le président PESLIER a mentionné le livre blanc élaboré par un groupe de travail constitué par la Conférence générale des juges consulaires, sans compter la doctrine qui contribue aussi au débat et à la manière dont doit être appréhendée l'IA. Les greffiers des tribunaux de commerce doivent eux aussi proposer leur réflexion et ainsi permettre une analyse plurielle sur les défis d'une transformation numérique qui concerne l'ensemble des professions.

Or on ressent à vous écouter toute l'ambivalence de cette nouvelle technologie, qui consiste à la fois à présenter de formidables opportunités pour moderniser et accélérer la justice commerciale, mais qui peut aussi apparaître comme un vecteur de fragilités et de risques. Et il apparaît à l'issue de cette intense journée que deux points essentiels se dégagent de nos travaux : d'une part, l'IA change la nature de l'activité des greffiers car elle crée une nouvelle relation entre l'homme et la machine/l'algorithme. D'autre part, cette mutation

doit s'accompagner d'une régulation adéquate pour surmonter les risques présentés par les divers usages de cette nouvelle technologie.

I. LA TRANSFORMATION EN MARCHE DE LA PROFESSION SOUS L'IMPULSION DE L'IA

Avant d'évoquer comment l'IA change la nature du travail de l'activité des greffiers (B), encore faut-il savoir de quoi l'on parle lorsque l'on désigne l'IA et quel rôle cette technologie peut jouer pour les greffiers des tribunaux de commerce (A).

A. De quoi parle-t-on ?

Pour concevoir ce que recouvre l'IA, une approche par la négative a été opérée en début de journée. L'IA a en effet été définie par ce qu'elle n'est pas : c'est ce que le professeur AGID nous a permis de comprendre par sa présentation sur le cerveau humain, son fonctionnement et sur l'intelligence humaine.

Le professeur AGID a présenté les caractéristiques du cerveau, machine pensante, vivante, consciente et le fait que nous avons une conscience de la conscience. Puis il a dressé une comparaison entre l'intelligence humaine et les capacités des ordinateurs : la personne se distingue par ses pensées, sa conscience et son imagination ainsi que par sa capacité d'adaptation. A d'autres égards, elle peut être comparée à l'ordinateur en terme notamment de prédictions et elle est sur certains points moins performante que l'ordinateur, particulièrement en matière de rapidité de calculs.

Ces éléments nous ont aidé à voir ce que l'IA n'est pas, puis nous avons tenté de mieux cerner l'intelligence artificielle grâce à monsieur DEWOST qui a rappelé comment l'IA s'est développée dans les dernières décennies, jusqu'à ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Pour cela, monsieur DEWOST a montré des facettes positives de cette nouvelle technologie et il a mis en évidence l'interférence que crée l'IA avec notre perception de la réalité : une interférence immédiate, rapide,

infatigable ... relevant quasiment de la magie mais qui peut déformer de manière négative notre perception de la réalité. Et de la magie nous sommes passés à une future, potentielle « maladie de l'IA folle », au transhumanisme et même à un possible effet de « doudoulogie » de l'IA auprès de la jeunesse.

Cette clarification de la notion effectuée, il fallait ensuite identifier les potentiels apports de l'IA à l'activité des greffiers et plus largement à celles des professions judiciaires et juridiques.

B. L'IA pour quoi faire ?

Les usages sont nombreux et variés pour les juristes : tous les métiers du droit sont concernés par ces transformations, certes à des degrés différents ; mais nous sommes tous affectés par ces technologies dans notre activité, qu'il s'agisse de nos méthodes de travail ou encore de nos relations pour les uns avec les justiciables, les entreprises, pour les autres avec leurs collaborateurs et clients.

Nous avons vu à l'occasion des tables rondes les usages possibles de l'IA dans le contexte des diverses professions juridiques représentées. Chacune des professions a ses propres spécificités selon les missions qu'elle assure, mais des points communs émergent et parmi les missions qu'un système d'IA pourrait accomplir, des tâches répétitives qui peuvent être automatisées ont été désignées par plusieurs intervenants. De manière générale, il ressort que l'IA peut améliorer l'efficacité de certaines missions et contribuer à réduire les délais de traitement des dossiers et des procédures. L'IA peut apporter une aide pour la rédaction de projets de documents, pour la mise en forme d'actes, la préparation de modèles, la relecture. Elle peut faciliter la gestion de formalités administratives, notamment du point de vue des registres utilisés par les greffiers. Elle peut aider à la vérification de pièces, aux contrôles formels de dépôts et inscriptions et elle peut gérer l'écoulement du temps et des délais. Elle peut également avoir des vertus documentaires en aidant à la recherche documentaire, à l'exploitation de données, voire à l'analyse de textes et de

décisions. D'autres applications ont été évoquées : ainsi le président GENESTE a relevé l'intérêt des SIA dans la détection des difficultés des entreprises et de la fraude. Tout en réaffirmant la primauté du juge consulaire, le président PESLIER a considéré que l'IA pouvait constituer une aide à la structuration de la décision de justice. Pour le président SAVOURÉ, l'IA pourrait être utile en ce qui concerne la collecte préalable des données réalisée par les notaires, le tri de ces données, puis pourrait faciliter la rédaction pour les actes authentiques. Selon le président LYON-CAEN, les outils d'IA pourraient assister les avocats aux Conseils pour des tâches à faible valeur ajoutée, des opérations formelles, mais la rédaction des documents doit rester sous la supervision des avocats. Le président SANTOIRE considère que les commissaires de justice pourront se saisir des outils d'IA dans le cadre de la réalisation de constats dès lors qu'ils en conservent la maîtrise. Monsieur DE BOSSCHERE a indiqué que l'IA est déjà utilisée par les agents du ministère et il a évoqué des usages d'outils d'IA qui permettraient par exemple de préparer des entretiens, de pré-orienter certaines informations, d'analyser des vidéosurveillances ou encore de rendre des décisions plus accessibles au public en assurant leur meilleure visibilité.

Pour l'industrie, madame GENDELMAN a montré l'intérêt grandissant des outils d'IA en termes de recherche évoquant par exemple l'usage de jumeau numérique grâce à l'IA.

L'ensemble des intervenants l'ont dit : des gains importants de productivité peuvent être espérés grâce aux usages de l'IA. En libérant du temps, l'IA transforme les métiers du droit et en particulier le rôle du greffier qui est amené à évoluer vers des missions de supervision, de contrôle et de conseil, des missions à plus haute valeur ajoutée. Le greffier devient, selon l'expression consacrée, un greffier « augmenté » par l'IA, mais cette évolution porteuse d'opportunités présente certains risques et doit s'accompagner d'un cadre protecteur.

II. POUR UNE SÉCURISATION DES USAGES DE L'IA RÉALISÉS PAR LES GREFFIERS

Pour éviter des risques et dérives (A), des précautions sont nécessaires pour sécuriser les usages de l'IA (B).

A. Quels sont les risques ?

De nombreux risques apparaissent communs aux professions juridiques. Tout d'abord, la nécessité pour les juristes de s'informer et de se former au maniement des outils d'IA a été relevée. A ce titre, le président SAVOURÉ a évoqué un enjeu d'inclusion pour les notaires. Le manque de fiabilité et d'exactitude des IA a également été discuté : le président SANTOIRE a évoqué cette difficulté et le pourcentage d'erreurs dans le fonctionnement de certains systèmes d'IA. Le recours à des outils d'IA pose aussi la question de la vérification des sources dont l'origine est parfois soumise à caution comme l'a indiqué monsieur DEWOST, d'autant que la responsabilité des professionnels est en jeu. Des usages peuvent en outre être risqués du point de vue déontologique ainsi qu'en fonction de la nature des données utilisées, comme l'a rappelé madame GENDELMAN au sujet des données de santé pour la recherche pharmaceutique. Les usages doivent être respectueux de la dimension déontologique des professions judiciaires, du secret professionnel et le président DESPRAT l'a rappelé : il faut maîtriser la chaîne de l'usage de données, comme celles qui sont maniées par les administrateurs et les mandataires judiciaires. Plus largement, la sécurité des données et des systèmes mène à la question de la souveraineté numérique qui doit être posée avec le développement de l'IA et le nécessaire stockage et hébergement des données en ligne.

Par ailleurs, le risque d'affaiblissement des compétences, de l'expertise des professionnels usagers de l'IA a été débattu : si le président PESLIER a évoqué le risque d'un cerveau « spongieux » pour les juges, le président SAVOURÉ a déduit de l'usage de l'IA que moins de rédacteurs seraient nécessaires au sein des études, peut-être au profit de plus de spécialistes du traitement

de la donnée. Pour madame GENDELMAN, le risque existe de la perte de la capacité d'analyse au sein des services juridiques des entreprises, de sens critique, en particulier pour les juristes juniors rompus au maniement des outils d'IA.

L'ultime risque évoqué ce jour est lié aux potentiels/ prétendus supers pouvoirs de l'IA qui conduiraient à passer de l'assistance du greffier par l'IA à la substitution. L'expression du « grand remplacement » a été utilisée par plusieurs intervenants, notamment par le président GENESTE. La question est donc posée de savoir si l'on va dans le futur vers un greffier non plus augmenté mais remplacé, un greffier virtuel.

Ces risques et ces craintes engendrés par les usages de l'IA impliquent la mise en place d'une régulation sécurisante apte à garantir le respect des missions et des obligations des greffiers et de l'ensemble des professions judiciaires et juridiques.

B. Comment sécuriser les usages de l'IA ?

Le cadre juridique existe mais sa mise en œuvre peut sembler délicate : il est nécessaire d'en assurer l'efficacité et l'efficacité dans le respect des obligations des professions concernées. Le président SANTOIRE est revenu sur l'importance de l'éthique et de la confiance. A ce sujet, le président BAILET a exposé le rôle de la FNTC en rappelant que la confiance repose à la fois sur la transparence de l'IA et sur la qualité des données utilisées. Il a évoqué le label Confiance numérique France qu'il est possible d'obtenir. Monsieur DE BOSSCHERE a expliqué les limites fixées par le ministère de la justice sur ce que l'IA ne peut pas faire et il a évoqué la création d'un observatoire *ad hoc* participant de ce cadre sécurisant. Le rôle central de la CNIL a également été rappelé par monsieur DAUTIEU.

Ainsi, les autorités garantes d'un cadre sécurisé d'usage de l'IA apparaissent multiples, comme en témoigne le nouveau Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique dont les membres ont été nommés par le premier ministre Bayrou en début de semaine. L'usage de l'IA par les greffiers des tribunaux de commerce et par les professions juridiques implique la mise en place

d'une telle gouvernance sécurisante par les pouvoirs publics.

L'objectif rappelé tout au long de nos échanges est que l'utilisation de l'IA doit se faire sous maîtrise humaine afin que les divers usages garantissent la conformité aux principes déontologiques et réglementaires : il apparaît essentiel de préserver la dimension humaine de l'activité des greffiers et des professions judiciaires, en veillant à ce que ce professionnel conserve le contrôle des outils d'IA.

En guise de conclusion, quelles perspectives pouvons-nous envisager ?

Le développement croissant de l'IA aura des impacts profonds sur votre activité, comme il en aura sur l'économie et la société. Pour l'heure, nous n'avons pas de recul comme cela a été dit aujourd'hui et c'est pourquoi il convient de rester vigilants s'agissant de notre souveraineté numérique et d'être prudents à l'égard des entreprises du numérique en ne les laissant pas s'accaparer les débats en matière de réglementation de l'IA.

Nous devons nous préparer pour assurer que l'IA soit entourée des précautions adéquates pour garantir le respect des droits fondamentaux et de la sécurité juridique qu'offre votre profession. Comme par le passé, les greffiers devront poursuivre leurs efforts d'innovation pour rendre la justice plus réactive et adaptée au contexte économique actuel.

A l'instar de toute technologie, l'IA deviendra ce que l'homme décidera d'en faire. Il en va de notre responsabilité et de notre intelligence collective.





15

L'ACTUALITÉ DE LA PROFESSION EN 2024



*Les Actes
du 137^e
congrès*

L'ACTUALITÉ

DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE EN 2025

I. ACTIONS D'INFLUENCE SUR LES SUJETS D'ACTUALITÉ

L'année 2025 a été marquée par de nombreuses actions de plaidoyer et d'influence du Conseil national autour des mesures prévues par le livre blanc.

Dans le prolongement de la commission d'enquête sur le narcotrafic, une proposition de loi a été déposée au Sénat le 12 juillet 2024 afin de mieux protéger la France contre ce fléau. Ce texte, enrichi par les interventions du Conseil national, voté et publié le 13 juin 2025, introduit trois nouveaux cas de radiation d'office du registre du commerce et des sociétés (RCS) liés à des manquements au registre des bénéficiaires effectifs (RBE). Il prévoit également l'accès au fichier Ficoba et le contrôle des titres d'identité des dirigeants étrangers.

Le Sénat a également ouvert une commission d'enquête consacrée à la lutte contre la délinquance financière. Les auditions menées (dont celle du Conseil national en mars 2025) ont débouché le 31 juillet 2025 sur une proposition de loi qui fait de la lutte contre la criminalité organisée une priorité nationale et confie de nouvelles missions à la profession.

Parallèlement, la question des associations a fait l'objet d'une mobilisation particulière. À l'initiative du Conseil national, la Fondation pour le droit continental a mené une étude scientifique sur le poids économique de ce secteur. Ses conclusions recommandent

l'immatriculation au RCS des associations exerçant une activité économique. Cette orientation a été relayée par des actions de communication (tribune avec l'ancien ministre Renaud DUTREIL, articles spécialisés, rencontres avec des parlementaires). Ces démarches ont abouti, le 9 août 2025, au dépôt par la sénatrice Nathalie GOULET d'une proposition de loi visant à rendre obligatoire cette immatriculation.

À l'occasion du 10^e anniversaire de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, l'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office pour avis le 10 octobre 2024 afin d'en effectuer le bilan et d'en évaluer les perspectives d'évolution. Le Conseil national a participé à l'atelier organisé par l'ADLC le 17 février 2025, en présence de la DACS. Il a également répondu au questionnaire établi par l'autorité. Il a également été auditionné le 8 juillet 2025.

L'avis rendu par l'ADLC le 31 juillet 2025 relève que si la réforme a produit certains effets positifs, les objectifs du législateur ne peuvent être considérés comme atteints considérant que les quatre cycles de baisses tarifaires n'ont pas été accompagnés d'une diminution du taux de résultat. L'Autorité recommande au Gouvernement de préciser l'articulation des coûts pertinents et de la rémunération raisonnable pour la détermination des tarifs. À plus long terme, elle recommande d'étudier la possibilité de prévoir une baisse automatique et homothétique des tarifs. Le Conseil national poursuit ses échanges

avec le gouvernement sur le sujet.

Concernant le guichet unique, la procédure de secours prolongée jusqu'au 31 décembre 2024 a pris fin à cette date. Malgré les assurances de l'INPI, ni les professionnels ni les usagers n'ont constaté d'améliorations significatives dans la qualité des formalités. Toutefois, le Gouvernement n'a pas souhaité en tirer les conclusions.

En mars 2024, l'INPI a officiellement demandé au Conseil national la transmission des données RCS, RSAC et RSEIRL pour pallier les défaillances du RNE. Après plusieurs refus argumentés, un nouveau fondement juridique a été validé par la DACS, la DGE, la DINUM et la CNIL, concluant que l'article 1^{er} de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique s'applique aux greffiers des tribunaux de commerce et qu'aucune disposition du RGPD n'était violée. La transmission a finalement eu lieu le 10 juin 2025.

Les retours des usagers laissent penser que la confiance envers le RNE reste fragile, comme l'illustre la demande récente de transmission des données du RCS pour l'établissement des listes électorales des CCI. Les cas de fraude au RNE détectés via la procédure de « correction-complémentation », qui permettait des modifications sans contrôle, ont mis en lumière les failles du dispositif.

De son côté, la Direction générale des entreprises a signalé au ministère de la Justice des disparités de traitement entre les greffes, tant sur les taux de refus que sur les délais, sur la base de statistiques issues du guichet unique. Le Conseil national a rappelé que ces difficultés étaient directement liées aux dysfonctionnements de ce dispositif et a insisté sur le rôle d'harmonisation qu'exerçait autrefois le CCRCS. Pour y remédier, la DACS a diffusé un questionnaire à destination de certains greffes afin de recenser les difficultés rencontrées et mettre en valeur les bonnes pratiques existantes.

Enfin, la question des adresses personnelles inscrites au RCS a fait l'objet d'intenses échanges. Alors que la DGE a annoncé souhaiter la suppression de cette déclaration, le Conseil national a ouvert des discussions avec la

Chancellerie et obtenu leur maintien, tout en instaurant une nouvelle procédure d'occultation sur demande des dirigeants. Certaines institutions et personnes habilitées conservent un droit d'accès direct à ces informations. Un autre texte, en cours de discussion vise à apporter des mesures de minimisation des données personnelles dans les actes et pièces déposés au registre.

II. L'ACTUALITÉ MÉTIER DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

L'année 2025 a vu l'entrée en vigueur de plusieurs réformes structurantes pour la profession.

L'expérimentation des TAE a débuté le 1^{er} janvier 2025. Depuis, les comités de pilotage et d'évaluation prévus par la loi se sont réunis à plusieurs reprises. En parallèle, le Conseil national a constitué un groupe de travail spécifique et s'est particulièrement investi sur la question de la formation des greffiers appelés à intervenir dans ces juridictions.

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Papeete a été installé le 3 janvier 2025. Cette nomination, prévue par plusieurs arrêtés pris fin 2024, consacre la création d'un office de greffe en Polynésie française. Les tarifs applicables à cet office à compter du 1^{er} janvier 2025 ont été fixés.

En matière de procédure civile, l'arrêté du 14 janvier 2025 a modifié les arrêtés de 2013 et 2016 (RPVA et Sécurigreff), afin de permettre aux avocats d'utiliser le Tribunal digital. Il convient de noter que ces textes seront abrogés au 1^{er} septembre 2025 par le décret n°2025-619 (« Magicibus II »), qui instaure un système unique d'agrément des dispositifs de communication électronique.

L'open data des décisions rendues par les juridictions commerciales est entré en vigueur le 31 décembre 2024, conformément au calendrier fixé par l'arrêté du 28 avril 2021.

S'agissant de l'apostille des actes publics, une base

de données des spécimens de signatures a été conçue par le Conseil supérieur du notariat et l'ADSN et intègre désormais celles des greffiers des tribunaux de commerce. La nouvelle procédure a pris effet depuis le 1^{er} mai 2025. Une assistance a été mise en place par le Conseil national pour s'assurer du bon déroulement de la procédure.

En droit des sociétés, l'ordonnance du 12 mars 2025, prise en application de la loi du 13 juin 2024, a réformé le régime des nullités. Elle vise à simplifier et sécuriser les règles existantes. Le Conseil national avait activement participé aux travaux préparatoires menés par le Conseil d'État.

La mise en œuvre de la réforme du régime des fusions, scissions, apports partiels d'actifs et opérations transfrontalières s'est effectuée à travers un groupe de travail réunissant juristes et praticiens, chargé d'anticiper les questions pratiques liées à cette réforme. Ses conclusions, finalisées fin 2024, ont donné lieu à une documentation publiée dans la bibliothèque et à un webinaire dédié.

Toujours sur le terrain **de la régulation économique**, le Conseil national a pris part à la conférence LBC-FT 2025 coorganisée par Transparency International France et l'OLAB. Il a publié un numéro spécial du Bulletin d'actualité des greffiers (BAG) consacré à la LBC-FT. Dans le cadre de **l'assujettissement aux mesures de LBC-FT**, les actions suivantes ont été menées : relai et gestion des appels à vigilance émis par Tracfin sur la plateforme ERMES, consultation et vérification des mesures de gels des avoirs publiées dans le registre du gel des avoirs tenu par la Direction générale du Trésor.

La mise en avant de nos missions en matière de police économique s'est effectuée à travers notamment des entretiens avec plusieurs partenaires institutionnels, parmi lesquels Antoine MAGNANT (TRACFIN), Isabelle JEGOUZO (AFA) et Didier BLANQUI (COLB).

Il convient de souligner que la participation au **COLB (Comité d'orientation de la lutte contre le blanchiment)**

a permis de maintenir les échanges avec l'ensemble de l'écosystème ainsi que la Direction générale du Trésor et la DACS et de contribuer à l'élaboration de la loi Narcotrafic et du rapport 2024 du COLB. Dans le cadre de ces échanges, le Conseil national a proposé de mettre à disposition des assujettis une solution permettant de **déclarer en masse leurs divergences**, en insistant sur le modèle économique. A l'issue d'échanges tant avec les parties prenantes qu'avec le Gouvernement, un courrier signé des ministres de l'Economie et de la Justice a entériné ces actions. La solution a pu être déployée durant l'été 2025.

Sur le plan du RGPD, une politique de protection des données personnelles a été publiée pour le site public et l'extranet du Conseil national. Les chartes « cookies » de l'ensemble des sites (extranet, portail des sûretés mobilières, portail des hypothèques maritimes) ont également été mises à jour.

Le Conseil national a renforcé **son engagement en matière de responsabilité sociétale (RSE)**. Après une première cohorte de 25 greffes engagés, une nouvelle promotion s'est constituée. Plusieurs webinaires ont permis de faire le point sur la méthode et partager les retours d'expérience. Après la signature de la charte pour le numérique responsable, le Conseil national a lui aussi, débuté sa démarche RSE.

Enfin, le 27 mai 2025, le Conseil national a signé, aux côtés d'autres professions juridiques (avocats aux Conseils, notaires, commissaires de justice), une Charte commune en faveur de **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**.

En matière sociale, une hausse des effectifs salariés dans les greffes a été constatée, une première depuis six ans. Fin 2024, on comptait 1 644 salariés, contre 1 579 en 2023, sur un total de 5 136 collaborateurs de branche. L'âge moyen est de 44 ans pour les femmes et 41 ans pour les hommes.

Plusieurs **chantiers sociaux** ont également rythmé l'année : création d'un certificat de qualification

professionnelle (CQP), prise en charge partielle de la rémunération des greffiers stagiaires par l'OPCO EP et négociations salariales prolongées sans pour le moment aboutir à un accord.

S'agissant des inspections, trois arrêtés pris en décembre 2024 ont complété le dispositif établi par le décret n°2024-906 du 10 octobre 2024 harmonisant les règles d'inspection. L'arrêté du 18 décembre relatif au référentiel des vérifications à effectuer, a permis d'établir un système d'évaluation et de gestion des risques (SEGR), document pratique à l'usage des greffiers qui leur a été communiqué. L'arrêté du 18 décembre a précisé le contenu des rapports d'inspection et celui du 20 décembre a fixé les éléments de la synthèse annuelle pour chaque profession.

La Cour nationale de discipline a rendu quatre arrêts entre fin 2024 et le premier semestre 2025. Le service enquête a rédigé un rapport à la suite de la saisine du président de Conseil national. En 2025, les membres de la Cour nationale de discipline, du service enquête et du collège de déontologie ont été renouvelés. Par ailleurs, **38 inspections quadriennales** ont été réalisées, et une journée d'information des inspecteurs a été organisée le 22 janvier 2025.

S'agissant de la procédure pendante devant **l'Autorité de la concurrence**, l'audition devant le Collège de l'Autorité pourrait se tenir en fin d'année 2025 ou tout début d'année 2026. Une procédure est concomitante devant le Tribunal judiciaire de Paris (« Le Studio Informatique - LSI »), l'affaire a été retirée du rôle suite à l'audience de mise en état du 24 mars 2025.

III. LES ACTIONS DU CONSEIL NATIONAL EN MATIÈRE D'ACCÈS À LA PROFESSION ET DE LA FORMATION

Les épreuves du concours 2025 se sont déroulées les 29 et 30 avril pour l'écrit et du 24 au 26 juin pour l'oral. 10 places étaient ouvertes. Sur 95 candidats inscrits, 35 se sont présentés aux épreuves écrites. 14 ont été déclarés

admissibles et, à l'issue des oraux, 8 ont finalement été reçus.

Le jury de validation des stages professionnels s'est réuni à deux reprises au cours de l'année. Sur quinze lauréats, quatorze stages ont été validés. Un candidat a été invité à prolonger sa période de stage de trois mois. La liste d'aptitude à la profession de greffier de tribunal de commerce a été actualisée par un arrêté du ministère de la Justice en date du 2 mai 2025.

Le 136^{ème} congrès des greffiers des tribunaux de commerce s'est tenu les 3 et 4 octobre 2024 à Reims. Il s'est distingué par son caractère particulier puisqu'il coïncidait avec le deuxième forum de l'Alliance franco-phone des registres du commerce (AFREC). Ce rendez-vous a permis de réunir les homologues francophones de la profession et d'échanger sur les défis communs. La formation organisée le vendredi matin et dispensée par l'Agence française anticorruption (AFA) et de TRACFIN a permis de rappeler aux participants leurs obligations dans ces matières.

Le séminaire national de formation s'est tenu à San Sebastián les 27 et 28 mars 2025. Une troisième édition du cycle de formation destiné aux greffiers récemment nommés a été organisée du 12 au 14 mars puis du 2 au 4 avril 2025, dans les locaux d'Infogreffé, du TAE de Paris et du Conseil national.

S'agissant de la formation professionnelle des personnels des greffes, la promotion 2024-2025 du cycle de formation professionnelle, dit « Cycle CNG », a accueilli 105 participants : 50 en première année, 39 en deuxième année et 16 en troisième année. Par ailleurs, 257 salariés de greffe ont suivi une formation en présentiel organisée par le Conseil national.

Le Conseil national a organisé plusieurs **webinaires thématiques** dont une présentation de la nouvelle directive européenne relative à l'extension de l'utilisation des outils numériques en droit des sociétés le 6 février 2025 et une session consacrée aux opérations

transfrontalières le 19 mars 2025.

Enfin, le **Prix des Masters 2025**, organisé par le Conseil national en partenariat avec les éditions LexisNexis, a été attribué à M. Daniel LABUDA, étudiant en Master 2 Juriste d'affaires / Magistère DJCE à l'Université Paris-Panthéon-Assas, pour son mémoire intitulé « *La société en sommeil* ».

IV. LES ACTIONS DU CONSEIL NATIONAL À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

En 2025, le Conseil national a renforcé sa présence au niveau européen et international, multipliant les échanges institutionnels et participant activement aux travaux législatifs en cours.

Dans le cadre des relations avec les institutions européennes, plusieurs rencontres ont été organisées avec des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne et du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE). Les travaux ont porté sur la transposition de la directive sur l'utilisation des outils numériques en droit des sociétés et celle du paquet législatif anti-blanchiment.

S'agissant des textes en cours d'élaboration, le Conseil national a poursuivi ses actions sur le statut d'association transfrontalière, sur lequel il a exprimé une position réservée ainsi que sur les textes dits « omnibus », portant sur la déclaration d'informations extra-financières. S'agissant de la directive sur l'insolvabilité, la profession a défendu auprès de la Chancellerie et du Parlement européen une approche spécifique sur le traitement des petites entreprises. La proposition d'un 28^e régime en droit des sociétés fait également l'objet d'analyse en vue de l'élaboration d'une position.

En outre, le Conseil national a répondu à **deux consultations européennes** : l'une sur la stratégie européenne en matière de justice numérique pour la période 2025-2030

et l'autre sur le portefeuille numérique des entreprises (« wallet »).

Le Conseil national s'est en effet fortement mobilisé sur le dossier **du portefeuille électronique européen**. Aux côtés du GIE Infogreffé, il participe depuis 2022 aux travaux du consortium « EWC » (EU Digital Identity Wallet Consortium). Le Conseil national et le GIE Infogreffé ont intégré le consortium « WE BUILD », sélectionné en février 2025 par la Commission européenne pour piloter la deuxième phase de tests. Ses travaux, prévus sur 24 mois à compter de septembre 2025, visent à assurer l'interopérabilité des wallets européens et à définir les règles métier afférentes.

Le département de lutte contre le crime et la drogue de l'Organisation des Nations Unies (ONUDC) a convié le Conseil national à une réunion d'experts sur le RBE, à l'issue de laquelle un rapport a été rédigé, soulignant la tenue du RBE français et l'accès par l'intérêt légitime. Il fera l'objet d'une recommandation soumise à l'adoption des Etats membres en fin d'année.

L'engagement dans les réseaux et associations professionnelles, s'est poursuivi. Au sein de l'Association européenne des registres d'entreprises (EBRA), la profession participe à deux groupes de travail dédiés au droit des sociétés et au registre des bénéficiaires effectifs, avec des réunions trimestrielles. En 2025, elle a aussi rejoint le nouveau groupe consacré à la lutte contre la fraude. Le Conseil national a contribué à l'enquête semestrielle thématique d'EBRA sur les dynamiques commerciales et la digitalisation, publiée sur le site de l'association.

En parallèle, le Conseil national a participé à plusieurs réunions dans le cadre de **l'Alliance francophone des registres des entreprises et du commerce** (AFREC), dont il assure la présidence. Ces rencontres soulignent l'attractivité du modèle de tenue des registres au sein de la Francophonie.

La Fondation européenne des greffiers des tribunaux de commerce, a débuté ses travaux par une série de réunions et d'entretiens visant à se positionner sur les

sujets de formation notamment.

V.LES PARTENARIATS ET LA COMMUNICATION DU CONSEIL NATIONAL

Le Conseil national a poursuivi en 2024-2025 une **politique active de partenariats et de coopérations**.

Le Comité de suivi de la **Convention d'objectifs avec le Gouvernement** s'est tenu le 14 mai 2025 avec les représentants des ministères signataires. Il a permis de faire un point sur l'avancement des propositions du Conseil national.

La signature de la convention intervenue le 3 mars 2025 a permis de concrétiser l'accès des services de la **Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)** au fichier national des interdits de gérer (FNIG). Les travaux régulièrement engagés avec cette institution soulignent l'efficacité de nos relations de partenariat. Une nouvelle convention-cadre a été signée le 10 juillet 2025 entre le Conseil national et la DGFiP afin de moderniser les procédures **de radiation d'office des entreprises**. Le périmètre d'application de cette convention est désormais étendu aux greffes des tribunaux mixtes de commerce d'outre-mer. La régularisation de la convention constitutive du **GIP de l'Institut des Etudes et de Recherche sur le Droit et la Justice (IERDJ)** est intervenue le 7 janvier 2025.

Une convention de délégation de mandat relative au consentement à la signification des actes des commissaires de justice par voie électronique a été conclue le 16 janvier 2025 avec le Conseil National des Commissaires de Justice (**CNCJ**).

Le partenariat conclu entre le Conseil national et **Xerfi Specific** pour le traitement statistique et la diffusion des informations issues de l'observatoire statistique a été renouvelé le 14 mars 2025, de même que le contrat avec la société **Tixeo**, relatif à la solution de visioconférence sécurisée.

Une convention de partenariat avec le Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires

judiciaires (**CNAJM**) sur la communication électronique a été signée le 5 juin 2025.

En 2025, la **communication du Conseil national** s'est appuyée sur une stratégie multicanale ambitieuse et particulièrement dynamique :

Une présence renforcée sur les réseaux sociaux : Sur LinkedIn, 97 publications ont généré plus de 321 000 impressions, avec un taux d'engagement de 15,3 %. Le nombre d'abonnés a progressé de 1 536 pour atteindre 8 771. Sur Twitter, 126 publications ont cumulé près de 24 000 impressions.

Des relations médias et communication institutionnelle en progression : 12 communiqués de presse ont été diffusés, 34 entretiens avec des médias nationaux tels que *France 2*, *RMC*, *Les Échos* ou *Le Monde* ont eu lieu, une conférence de presse consacrée au Baromètre national a été organisée et 8 productions audiovisuelles ont été réalisées.

L'observatoire statistique du Conseil national a pris une nouvelle dimension. Le bilan national des entreprises 2024 a été publié en janvier 2025. Cette année, la Conférence générale des juges consulaires a rejoint le partenariat existant avec l'institut Xerfi et la Caisse des dépôts. Les rapports départementaux 2024 ont été publiés et diffusés par de nombreux greffiers sur les réseaux sociaux. Deux rapports trimestriels sur l'évolution des entreprises en France ont également été publiés et largement repris dans la presse nationale et régionale.

Les publications de l'année 2025 sont les actes du 136^{ème} congrès de Reims, consacré au thème « *Langue française, coopération entre registres : le potentiel de la francophonie* », le rapport d'activité 2024 du Conseil national et la brochure « *Entrepreneurs, ne restez pas seuls face à vos difficultés* » qui a connu une cinquième édition. Des exemplaires ont été adressés aux greffes et sont disponibles au Conseil national. Enfin, la profession a également mis à jour sa charte qualité.

REMISE DES DIPLÔMES AUX LAURÉATS DU CONCOURS 2023

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Vous le savez, la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a réformé notre profession à bien des égards, notamment dans le domaine des conditions d'accès avec l'instauration d'un concours national.

Pour rappel, ce concours a lieu une fois par an.

Le nombre de places offertes est fixé chaque année par arrêté du garde des Sceaux. Il est sanctionné par un jury composé de deux magistrats de l'ordre judiciaire et d'un greffier de commerce en activité ou honoraire.

Chaque année, nous avions pour habitude d'honorer les lauréats du concours même s'il n'avait pas terminé ou validé leur stage dans un greffe de tribunal de commerce.

A juste raison, certains nous ont fait remarquer que ces lauréats du concours pourraient ne jamais être greffier de tribunal de commerce s'ils ne validaient leur stage professionnel.

Pour cette raison, le bureau a été décidé dorénavant d'honorer lors des congrès annuels exclusivement les lauréats ayant validé leur stage professionnel.

* * *

J'appelle pour cette remise officielle mon vice-président Bertrand DUBUJADOUX, qui pendant plusieurs années, a été le membre « greffier » du jury et qui s'est beaucoup investi dans cette mission.

J'appelle également à me rejoindre :

Maître Marielle MONTFORT, greffier associée du tribunal de commerce de Nantes et membre greffier du

jury du concours d'accès aux côtés des deux magistrats, Madame Brun-Lallement et Monsieur Michel Lernout

Maître Pierre LECLERC, greffier associé du greffe du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône et membre greffier du jury de validation des stages professionnels aux côtés de deux magistrats

Je voudrais ici les remercier tout particulièrement pour le temps qu'ils consacrent au concours d'accès à la profession.

Je voudrais également profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier très sincèrement les greffes qui acceptent de prendre des stagiaires.

Je sais que cela n'est pas toujours facile.

Cela demande du temps pour former ces nouveaux venus. Cela nécessite de la place dans nos locaux parfois étroits et le coût n'est pas négligeable. Sur ce dernier point, Françoise PRINTEMPS travaille avec l'ANGTC-PLA pour essayer de trouver une solution permettant de diminuer la charge financière d'accueillir un stagiaire.

Accompagner et préparer l'arrivée de nouveaux professionnels est une démarche essentielle. Elle permet l'ouverture et le renouvellement de notre profession. Elle permet également de s'assurer du niveau indispensable de qualité nécessaire pour assurer la mission de service public qui nous a été confiée.

* * *

Nous allons remettre officiellement l'attestation de réussite aux lauréats de la promotion 2023 ayant ensuite validé un stage de 12 mois dans un greffe.

Je vais appeler les lauréats de la promotion 2023 dans l'ordre de leur classement, et je les invite à monter sur scène pour recevoir leur diplôme.

Pour débuter, j'appelle pour commencer la majore de la promotion 2023

- Anne Gaelle VINCENT
- 2^{ème} lauréat : Laurent MARIE
- 3^{ème} lauréat Faustine GUIDICELLI
- 4^{ème} lauréat Anna PERELLO
- 5^{ème} lauréat Andréa BONNET-PERETTI
- 6^{ème} lauréat Héloïse CHAPUIS
- 7^{ème} lauréat Maxence ALFANO
- 8^{ème} lauréat Constance LANDEL
- 9^{ème} lauréat Emma SANTELLI
- 10^{ème} lauréat Juliette ASTIER
- 11^{ème} lauréat Amelie PARMENTIER
- 12^{ème} lauréat Marion BRASME

Le stage professionnel est dorénavant d'une durée de 18 mois. C'était en effet, au même titre que le master 2, une demande de la profession pour s'assurer de la qualité opérationnelle de nos futurs conseurs et confrères. Il existe néanmoins première une exception prévue à l'article R 742-8 qui prévoit que la durée du stage est ramenée à 6 mois pour les lauréats justifiant cinq années d'exercice dans un greffe de commerce. Nous avons dans ce cas un lauréat de la promotion 2024 en la personne de

- Rafael BEZERRA MENUCCI

Le Code de commerce prévoit également au second alinéa de l'article R.742-2 du Code de commerce que sont dispensées de la condition de stage les personnes pouvant justifier de 10 ans d'expérience professionnelle dont cinq ans au moins à des fonctions de responsabilité au sein d'un greffe de tribunal de commerce impliquant délégation de tout ou partie des pouvoirs du titulaire du greffe.

Nous avons dans la promotion 2025 une lauréate concernée par cette disposition en la personne de

- Amandine HERBICH

Avant la photo traditionnelle, je vous renouvelle nos sincères félicitations et vous souhaite la bienvenue dans notre belle profession.





17

LE CONGRÈS EN IMAGES



*Les Actes
du 137^e
congrès*



LE CENTRE DE CONGRÈS PIERRE BAUDIS

Le 137^{ème} congrès s'est déroulé en cœur de ville de Toulouse. Interventions d'experts, d'universitaires et de membres de la profession de greffier de tribunal de commerce se sont succédé.







L'ESPACE PARTENAIRES DU CONGRES

Rendez-vous incontournable, l'espace partenaires constitue pour les congressistes une occasion privilégiée de rencontrer les principaux acteurs du secteur, d'échanger avec eux et d'être informés des dernières nouveautés.







LA SALLE DES ILLUSTRES

La soirée du 11 septembre s'est déroulée dans le prestigieux Hôtel de ville, place du Capitole. Un espace chargé d'histoire et de grandeur.









La journée du vendredi 12 septembre a vu se succéder sessions de formation, Assemblée générale de l'ANGTC-PLE, questions d'actualité de la profession et échanges sur l'espace partenaires







MA BICHE SUR LE TOIT

Le 12 septembre, la profession s'était donné rendez-vous sur un rooftop offrant une vue imprenable sur Toulouse.





Le Conseil national remercie les partenaires du 137^{ème} congrès :

ACTULEGALES.FR
AMITEL
CAVOM
CERTEUROPE
CHAMPAGNE MICHEL MAILLIARD
CROISSANCE BLEUE
DOCAPOSTE
EDIIS
INFOGREFFE
LEFEBVRE DALLOZ
LIBRAIRIE GIBERT TOULOUSE
LSN ASSURANCES
MACH SCANNERS & SOLUTIONS
MYGREFFE
REPLAY



Les actes du 137^{ème} congrès du Conseil national sont publiés avec le soutien de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts.



CNG

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



CNGTC



CNG_TC



cngtc

CONSEIL NATIONAL
DES GREFFIERS DES
TRIBUNAUX DE COMMERCE

29, rue Danielle Casanova -75001 Paris
Tél : 01 42 97 47 00 - Fax : 01 42 97 47 55
Mail : contact@cngtc.fr • Site internet : www.cngtc.fr